

7103124

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/02/2022
Retour Préfecture : 04/02/2022



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 16 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 16 décembre 2021

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	6
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	7
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	7
3 - 1 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION EN MATIERE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES EXERCICES 2013 ET SUIVANTS. ACTIONS MISES EN ŒUVRE.	8
3 - 2 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET A LA GESTION DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DE PICARDIE POUR LES ANNEES 2016 ET SUIVANTES.....	9
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021. APPROBATION.....	9
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	9
6 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.	10
7 - ACTUALISATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE.	10
8 - PACTE DE GOUVERNANCE. APPROBATION.....	10
9 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.	10
10 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2021.	11
11 - SOLIDARITE FINANCIERE AU SEIN D'AMIENS METROPOLE. INSTAURATION D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE.	19
12 - PACTE FINANCIER FISCAL 2022-2026. APPROBATION.	26
13 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. EXERCICE 2022.	26
14 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. CONSEILS DE GESTION DES FACULTES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	36
15 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2022.....	36
16 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL. CONVENTION.....	36
17 - AMIENS. ANCIENNE STATION D'EPURATION SAINT-MAURICE. QUAI DE LA SOMME. RETRAIT INTERET COMMUNAUTAIRE, DESAFFECTATION ET REMISE DES BIENS.	38
18 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2022.	38
19 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2022.	38
20 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.....	39
21 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADES. ANNEE 2021.	39
22 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022. MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE.....	39
23 - COMPTE PERSONNEL DE FORMATION. MODALITES DE PRISE EN CHARGE. APPROBATION.	41
24 - ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF.....	41

25 - CAMON. RUE DES DEPORTES. REGULARISATION FONCIERE. ACQUISITION AUPRES DE L'AMSOM HABITAT.	42
26 - MODALITES D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DES DESSERTES URBAINES PAR LE RESEAU REGIONAL DANS LE RESSORT TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.	42
27 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	42
28 - CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-FRANCE. PROGRAMME EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. APPROBATION DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE. SUBVENTION. ANNEE 2021.	43
29 - RENCONTRES DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2021. PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DES HAUTS-DE-FRANCE, AMIENS METROPOLE, LA CCI AMIENS PICARDIE, AMIENS CLUSTER, EURASANTE, CLUBSTER NSL, CEA TECH. CONVENTION.	43
30 - PROJET DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE BOREALIA 2. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.	44
31 - DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC BOREALIA 2. ORGANISATION DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ET DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT.	51
32 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT-PIERRE / RIVERY. MARCHE D'AUTOMNE DE RIVERY. SUBVENTION. ANNEE 2021.	51
33 - SCHEMA METROPOLITAIN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2021-2026. APPROBATION.	51
34 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BUSCYCLETTE. EXERCICES 2014 A 2017. CONTROLE DES COMPTES.	51
35 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2022.	53
36 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CAMON. REGULARISATION COMPTE 1068.	53
37 - EXECUTION FINANCIERE. ANNEE 2022. AUTORISATIONS DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.	54
38 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2022.	54
39 - AMIENS CLUSTER. SOUTIEN. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2022. CONVENTION.	54
40 - QUAI DE L'INNOVATION. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CCI AMIENS-PICARDIE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021. AVENANT N°1.	55
41 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ETAT, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.	55
42 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME. ÉTUDES PREALABLES. CONVENTION.	55
43 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL HAUTS-DE-FRANCE. SAFER. HORTILLONNAGES ET ILE SAINTE-ARAGONE. REALISATION D'UNE ETUDE FONCIERE AGRICOLE. CONVENTION OPERATIONNELLE D'ANIMATION FONCIERE.	56
44 - CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION. APPROBATION.	57
45 - AMELIORATION DE L'HABITAT. RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DES LOGEMENTS INDIGNES ET TRES DEGRADES. REGLEMENT D'ATTRIBUTION.	57
46 - AMIENS. COALLIA HABITAT. RESIDENCE SOCIALE RUE DE L'OURS ET LA LUNE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	58

47 - AMIENS. TOIT AUSSI. ILOT DELACROIX. RUES DU DORMEUR DU VAL, CLAUDE LORRAIN ET EUGENE DELACROIX. PARCELLES BT N°159, 565, 574, 592 ET 610. PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSIION.....	58
48 - AMIENS. RUES DU DORMEUR DU VAL, CLAUDE LORRAIN ET EUGENE DELACROIX. RESIDENCE LES CAMELIAS. CESSIION AU PROFIT DE LA COOPERATIVE TOIT AUSSI.....	58
49 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION. AVENANT N°1.....	59
50 - AMIENS. LA BRIQUETERIE. BATIMENT DIT DE L'HABILLEMENT SITUÉ 2 RUE LESCOUVE. MISE A DISPOSITION. CONVENTION.....	61
51 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE RECYCLIVRE. ANNEES 2021-2023. CONVENTION.....	61
52 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. MISE A DISPOSITION DES CONSERVATEURS D'ETAT. ANNEES 2022-2024. CONVENTION.....	61
53 - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU PARC ZOOLOGIQUE. AVENANT N°1.....	62
54 - REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS. CONSTRUCTION DE LA PLAINE AFRICAINE, DES POLES ACCUEIL, ADMINISTRATIF, PEDAGOGIQUE, TECHNIQUE ET ANIMALIER. REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. CONVENTION AVEC L'INRAP.....	62
55 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.....	62
56 - MAISON DU THEATRE. SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR. ANNEE 2021.....	63
57 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DIAPHANE – POLE PHOTOGRAPHIQUE. ANNEES 2022-2025. CONVENTION PLURIANNUELLE.....	63
58 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE GESTION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	64
59 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU. SUBVENTIONS 2021. AVENANTS.....	64
60 - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. TARIFS 2022.....	65
61 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE ET VAUX-EN-AMIENOIS. RETRAIT DES COMMUNES DU SIEAP DE NAOURS. MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES. CONVENTION.....	67
62 - DEPLOIEMENT DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DU PROGRAMME SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023.....	68
63 - RESEAUX DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE SUR AMIENS METROPOLE. MISE EN PLACE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME.....	68
64 - GESTION DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2022-2026. CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE L'ECONOMIE DU CONTRAT.....	69
65 - PROJET D'AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC GARE LA VALLEE. MANDAT A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. RESILIATION ET PROTOCOLE DE REDDITION DES COMPTES.....	70
66 - DURY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR LA HALLE DES SPORTS ET LE NOUVEAU TENNIS COUVERT.....	71

**67 - SAINS-EN-AMIENOIS. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.
CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA SALLE DE L'ESPERANCE ET LA
SALLE DES ASSOCIATIONS. 71**
68 - VŒUX. QUESTIONS ORALES. 72

La séance est ouverte à 18h11.

M. GEST : Bien, nous allons ouvrir la séance du conseil d'Amiens Métropole et en ouvrant cette séance, je voulais vous indiquer, car vous le savez sans doute, que notre ancien collègue Jean-François CLAISSE, qui a été conseiller municipal d'Amiens et conseiller de l'agglomération d'Amiens Métropole, de 2001 à 2008, puis de 2014 à 2020, nous avait quittés le 12 décembre dernier à l'âge de 72 ans. Jean-François CLAISSE était médecin, chef du service hématologie du CHU Amiens Picardie et il avait pris sa retraite il y a quelque temps. Ici-même, au sein de la ville d'Amiens et de l'agglomération, il était auprès de Brigitte FOURÉ et moi-même l'élu délégué pour suivre les problèmes de handicap puisque, vous le savez, il était lui-même handicapé à la suite d'un événement de la vie. C'est une famille qui a été très touchée par ces événements puisque je rappelle que sa sœur Anne était hôtesse de l'air dans l'avion qui a fait l'objet d'un attentat, le fameux attentat de Lockerbie, et donc avait trouvé la mort dans cet attentat. Jean-François CLAISSE était très engagé bien sûr au profit des personnes qui, comme lui, connaissent un handicap. Il avait d'ailleurs œuvré pour l'obtention par la ville du label Or de la marque « Destination pour tous ». Il a favorisé l'accessibilité ainsi des lieux touristiques en 2009 et il était vraiment très, très engagé auprès de nous et également extrêmement fidèle aux réunions de toute nature qui étaient liées à l'activité d'Amiens Métropole et donc je voulais, en votre nom à tous, présenter à son épouse, à ses parents, à ses proches, nos sincères condoléances et je vais vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de M. Jean-François CLAISSE.)

M. GEST : Je vous remercie. Il sera incinéré mardi prochain, à 8h30, au crématorium d'Abbeville puisque notre crématorium est toujours en travaux jusqu'au mois de janvier.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'en viens donc à l'ordre du jour. J'ai reçu un certain nombre d'excuses :

Annie VERRIER	donne pouvoir à	Olivier JARDÉ
Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	Guillaume DUFLOT
Anne PINON	s'excuse	
Mathilde ROY	donne pouvoir à	Margaux DELETRÉ
Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Alain GEST
Martin DOMISE	donne pouvoir	Alain GEST
Catherine GIRARD	donne pouvoir à	Valérie ROSE-TÉTU
Sonia HAMADI	donne pouvoir à	Pierre SAVREUX
Bruno BIENAIMÉ	donne pouvoir à	Thomas DOREZ
Marie-Christine ZOUINI	siège pour la commune de Sains-en-Amiénois	
Nathalie LAVALLARD	arrivera en retard et donne pouvoir à	Richard RIFFIOD
Renaud DESCHAMPS	donne pouvoir à	Nathalie VAGNIEZ
Julia BELLINA	donne pouvoir à	Christophe METAY
Stéphanie DJAROUNE	arrivera en retard et donne pouvoir à	Bernard BOQUILLION
Nathalie MARCHAND	s'excuse	
Edouard DUSSART	donne pouvoir à	Dominique EVRARD
Pascal OURDOUILLÉ	donne pouvoir à	Eric MAQUET
Ingrid GUFFROY	s'excuse	
François DECAVÉ	donne pouvoir à	Ismaël BARA

Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	Julien PRADAT
Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	Tarek BAIS
Hubert DE JENLIS	donne pouvoir à	Valérie DEVAUX

M. GEST : Je ne sais pas si c'est l'ordre du jour chargé qui a effrayé nos collègues, mais il y a quand même un certain nombre d'absences.

Je vous signale qu'en l'absence d'Anne PINON ce soir, le point 33 de l'ordre du jour relatif au schéma Métropolitain de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2021-2026 est reporté. Nous l'évoquerons au conseil métropolitain du 3 février 2022.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Nous allons désigner les secrétaires de séance. Comme Claude VITRY est présent et Thomas LHERMITTE aussi, ils vont comme d'habitude remplir les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 3 février 2022, à 18 heures, dans un lieu non déterminé encore, bien évidemment en fonction de la crise sanitaire. Mais depuis les élections, nous n'avons jamais siégé dans la salle des délibérations de la mairie, comme nous avons l'habitude de le faire dans le mandat précédent. Je ne sais pas quand nous pourrions y retourner. En attendant, on prend évidemment beaucoup moins de risques en faisant les réunions ici, même si je sais que c'est moins chaleureux ; que c'est quelquefois un peu frisquet, surtout en fin de soirée, mais nous ne pouvons faire autrement.

Je vous informe qu'Amiens a été sélectionnée parmi 20 villes d'Europe pour participer au concours « Best European Destination », concours organisé par l'organisme du même nom qui est partenaire du réseau EDEN de la Commission Européenne.

Cette distinction nous permet de figurer parmi les destinations touristiques européennes à ne pas manquer en 2022. Il nous permet également de figurer dans des médias de renommée mondiale comme Forbes, Conde Nast, Lonely Planet, National Geographic, Trip Advisor ou encore El Mundo.

La 2^e phase de ce concours consiste en un vote ouvert aux internautes du monde entier du 20 janvier au 10 février, qui déterminera le classement de ces 20 destinations entre elles.

Amiens est la seule ville française sélectionnée cette année et donc il y a une carte à jouer. Notre collègue Paul-Eric DÈCLE est dans les starting-blocks pour vous inciter à voter massivement pour que nous puissions remporter cette compétition. On compte donc sur votre mobilisation ! Voilà, je vais maintenant passer la parole à Eric MAQUET qui va nous faire le point sur les actions mises en œuvre suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France concernant le service de l'eau et de l'assainissement. Et ce sera ensuite au tour de Guy

PENAUD qui nous présentera le rapport d'observations sur la gestion de la Société Immobilière de Picardie.

DONT ACTE

3 - 1 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION EN MATIERE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES EXERCICES 2013 ET SUIVANTS. ACTIONS MISES EN ŒUVRE.

M. MAQUET : Vous vous en souvenez : ce dossier, on l'avait passé. C'était un des premiers dossiers en septembre 2020. Comme l'a dit le président, je le répète : c'était mon baptême du feu. Il y avait 90 pages et on avait un petit historique. On avait eu la visite du magistrat pendant un an dans nos services et suite à cette visite de courtoisie, il nous avait sorti un rapport de 90 pages. Par courrier en date du 28 août 2020, la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport d'observations définitives consacré à la gestion de la distribution d'eau potable et d'assainissement par la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2013 et suivants. Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante qui en prend acte. De plus, conformément aux dispositions de l'article L.243-9 dudit code, il appartiendra à l'exécutif de présenter un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre dans un délai d'un an.

Dans ce rapport, donc, si on reprend si vous voulez le rapport de l'année dernière, et cette synthèse avec des croix dans des colonnes « totalement mis en œuvre », « mise en œuvre en cours », à l'époque, donc en 2020, au moment de la présenter, effectivement, toutes les croix se trouvaient sur la droite « non mis en œuvre », que ce soit à la fois sur le rappel au droit, les quatre rappels au droit et les neuf recommandations. Donc avec les services, bien sûr, la pression s'est exercée, mais surtout il a fallu répondre aux sollicitations du magistrat et c'est ce qu'on a fait pendant cette année 2021. Et quand vous observez le tableau en rappel au droit, un, rappel au droit deux, trois et quatre, les croix se sont déplacées « totalement mis en œuvre » sur le rappel au droit n°2 et n°3, et le 4 est en cours de finalisation, en tout cas il est bien entamé puisqu'on le terminera sur l'année 2022. Concernant les recommandations, l'ensemble des recommandations, alors vous avez un tableau de synthèse avec les réponses aussi d'Amiens Métropole en pièce jointe, donc n'hésitez pas. Si je peux donner des précisions : rappel au droit n°1, c'est sur les pages 3 et 4. Sur le rappel 2, c'est la page 4. Sur le rappel au droit n°3, on est sur les pages 5 et 6. Ainsi que le rappel au droit.

Concernant les recommandations, on était un petit peu dans le même scénario, à savoir que les croix se trouvaient beaucoup sur la colonne de droite « non mis en œuvre » et aujourd'hui vous constatez dans les documents que vous avez, avec un déplacement des croix. Tout n'est pas finalisé, à la fois parce qu'on est dépendants aussi du débat d'orientations, de la PPI aussi. Donc, comme la recommandation 4 ; 5 et 6. À partir de là, nous mettrons en place aussi sur l'année 2022, peut-être 2023. En tout cas, on a fort évolué puisque pour la recommandation 1, on est en mise en œuvre en cours et pratiquement finalisée. Pour la recommandation n°2, idem. Pour les recommandations 3 ; 7 et 8, donc il y a eu un gros travail de fait par les services, par la directrice, par le directeur général adjoint, et j'en suis satisfait. Ce n'est pas parfait, mais on a bien évolué là-dessus. Je pense que le magistrat ou en tout cas la CRC se réjouira de la progression dans ce rapport.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Nous avons effectivement souhaité mettre en œuvre les recommandations et on le traduit également dans le vote du budget de l'eau que l'on évoquera tout à l'heure. Pas de question(s) ? Non. Donc, j'en prends acte. Nous en prenons acte.

DONT ACTE

3 - 2 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET A LA GESTION DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DE PICARDIE POUR LES ANNEES 2016 ET SUIVANTES.

M. PENAUD : Je rappelle en préambule que la Société Immobilière de Picardie dépend de la Chambre de Commerce d'Amiens Picardie et donc maintenant de la Chambre de Commerce des Hauts-de-France.

Il convient de prendre acte du rapport d'observations définitives produit par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France pour les exercices 2016 et suivants sur la gestion de la Société Immobilière de Picardie.

Alors, j'extrai du rapport de synthèse qui a été émis par la Chambre Régionale deux petits paragraphes qui résument la situation : « La SIP met en œuvre ses missions d'intérêt général en attribuant de nombreux logements à des foyers modestes et en poursuivant un rythme de construction soutenu. Avec des charges maîtrisées et des recettes d'exploitation dynamiques, la société connaît chaque année un résultat positif et dégage une capacité d'autofinancement confortable. Celle-ci, avec des emprunts souscrits à des taux avantageux, lui donne les moyens de la politique de développement de son parc. Sa situation financière peut être qualifiée de satisfaisante et la masse salariale reste contenue. »

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Des observations, des questions sur ce rapport ? Non. Eh bien, nous en prenons acte.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 novembre a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Pas d'observation. Je le mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 28 octobre et le 8 décembre 2021. Y a-t-il une demande d'expression ? Non. Donc, on peut prendre acte de ce compte rendu.

DONT ACTE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération n°32 du 17 décembre 2020 m'accordant la délégation de compétences en matière d'aide aux entreprises de la Région Hauts-de-France, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la décision que j'ai prise le 10 novembre 2021 relative à l'octroi d'une aide financière accordée aux entreprises ayant recruté leur premier collaborateur post Covid.

Y a-t-il des questions ? Non. Eh bien, ce point est entériné.

DONT ACTE

7 - ACTUALISATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la modification des statuts d'Amiens Métropole. En effet, conformément aux obligations réglementaires Amiens Métropole a engagé la rédaction d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal ; celui-ci prévoit la mise en place de la Dotation de Solidarité Communale selon des modalités qui ne sont pas celles figurant dans les statuts qui d'ailleurs n'avaient jamais été mis en œuvre. Il convient donc de supprimer le titre VI des statuts d'Amiens Métropole, afin d'éviter toute confusion, étant entendu qu'il n'est pas obligatoire d'y faire référence dans lesdits statuts.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - PACTE DE GOUVERNANCE. APPROBATION.

M. GEST : Maintenant que les communes ont rendu leur avis sur le pacte de gouvernance que nous avons voté nous-mêmes il y a déjà quelque temps, donc le pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération, je vous propose tout simplement de l'adopter. Toutes les communes n'ont pas répondu, mais quand on ne répond pas, cela vaut acceptation. Je ne sais pas combien il y en a qui ont répondu. Une bonne vingtaine a répondu sur le pacte de gouvernance. Donc, nous sommes en situation de l'adopter.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

9 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME FOURE : En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, je vous propose de prendre connaissance, préalablement au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022, du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Alors comme chaque année, il est décomposé en 2 parties :

La première concerne l'état des lieux et les actions conduites au titre des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; des données relatives au

recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée ;

Et la seconde partie concerne le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Si vous voulez quelques chiffres, je serai très, très brève, mais je peux vous dire qu'en ce qui concerne les effectifs d'Amiens Métropole, 52,34 % des effectifs sont composés de femmes. En ce qui concerne les encadrants, donc, c'est 45,09 % d'entre eux qui sont des femmes. Parmi les chefs de service, par exemple, eh bien, on trouve 53,95 % de femmes. Parmi les directeurs et directrices, y compris la direction générale, c'est 47,37 %. Je m'arrêterai là sur les chiffres. C'est un rapport qui a été présenté la semaine dernière en conseil municipal, donc il doit être présenté évidemment aussi en conseil d'agglomération avant le vote et la discussion surtout sur les orientations budgétaires.

M. GEST : Merci. C'est effectivement un rapport identique puisque nous mutualisons les personnels et donc ce qui s'applique à la ville s'applique à Amiens Métropole.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

MME FOURE : C'est sans vote, Monsieur le Président.

M. GEST : Pardon ?

MME FOURE : C'est sans vote. C'est un rapport.

M. GEST : Ah ! Oui c'est sans vote. C'est un rapport. On en prend acte. Il va en être de même d'ailleurs pour le suivant.

DONT ACTE

10 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2021.

MME SAVARIEGO : Je ne sais pas si cela marche. Vous entendez ?

M. GEST : Très bien !

MME SAVARIEGO : Donc en fait, ce présent rapport de développement durable 2021 est établi conformément aux obligations de notre collectivité définies par la circulaire du 3 août 2011. Donc en fait, ce rapport permet de faire le point des stratégies et des actions qui ont été mises en œuvre sur l'année au regard des cinq finalités pour un développement durable du territoire : la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la perte accélérée de la biodiversité, l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité, et enfin les modes de production et consommation responsables.

Donc, afin de refléter ces engagements qui ont déjà été pris dans les quatre premiers domaines cités, le rapport est présenté selon les axes retenus dans notre Agenda 21 : Pour un territoire sobre et producteur d'énergies propres autour de l'enjeu climat, pour un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens autour de l'enjeu biodiversité, pour un territoire de liens et de partage,

afin d'évaluer non seulement nos progrès sur le plan environnemental, pardon, mais aussi sur le plan social et le plan économique.

Pour chaque finalité, ce rapport est l'occasion de faire le point sur les avancées de nos stratégies avec ici quelques focus qui permettent d'illustrer l'année 2020.

Ainsi, concernant d'abord le premier enjeu pris en compte avec les stratégies énergie climat, je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ qui va vous en parler très bien. Elle est là ?

MME DELETRE : Oui, je suis bien là. Merci, Isabelle, et bonsoir à toutes et à tous, chers collègues.

En guise de préambule, je voudrais rappeler qu'au travers de leur patrimoine et de leurs compétences, les collectivités ont un rôle et un impact sur la moitié des consommations d'énergie du territoire. Nous souhaitons par conséquent pleinement assumer que le rôle d'Amiens Métropole est d'être le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

En matière de méthode, la démarche d'Amiens Métropole repose sur une trajectoire politique qui vise à développer l'autonomie énergétique sur un plan d'action partagé à l'échelle du Grand Amiénois, le PCAET et je salue son président, cher Pascal, et sur une démarche interne d'amélioration continue de pilotage et de benchmark. C'est la démarche Cit'ergie de l'ADEME dont le nom d'ailleurs s'apprête à changer en Territoire engagé pour la transition écologique. Nous sommes à ce jour à deux étoiles et l'objectif est évidemment d'atteindre la troisième.

La feuille de route autonomie énergétique, je ne reviens pas dessus aujourd'hui, mais gardons en tête la trajectoire envisagée : la réduction des consommations de 62 % à horizon 2050 et la couverture des besoins énergétiques restants par les énergies renouvelables et récupérables.

S'agissant du plan d'action partagé à l'échelle du PCAET, je vous indique que l'objectif est que l'ensemble des EPCI du pôle soient couverts par la démarche Cit'ergie. Pour le moment, seule Amiens Métropole est engagée. Et, s'agissant du PCAET précisément, quatre objectifs stratégiques ont été définis : la baisse des consommations de 45 % par rapport à 2012 et une augmentation de la production ENR de 153 %, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du stockage du carbone pour viser la neutralité carbone, un scénario volontariste pour l'agriculture, l'augmentation des surfaces en bio, les élevages avec activités de méthanisation, le boisement des surfaces délaissées, le développement de l'agroforesterie, la diversification des cultures, et enfin des objectifs d'adaptabilité, d'amélioration de la santé et de la qualité de l'air.

Sur la démarche Cit'ergie dont nous avons tenu le comité de suivi bisannuel cet après-midi, la collectivité s'applique à la réalisation de 62 actions climat air énergie à travers une démarche d'amélioration continue qui s'adapte en permanence aux besoins de notre collectivité pour nous pousser vers l'excellence dans toutes les compétences de la collectivité.

Par ailleurs, et puisque c'est aussi l'un des atouts de Cit'ergie, nous travaillons à mettre en place des méthodes de conduite du changement, car le changement ne peut se produire qu'à plusieurs conditions :

- Si les acteurs sont sensibilisés. C'est l'intérêt de communiquer régulièrement sur le contenu de notre feuille de route ;
- Si les acteurs sont accompagnés. Nous mettons en place des outils d'aide à la décision : ma thermographie infrarouge, le cadastre solaire, la plateforme de rénovation

- énergétique de l'habitat ;
- Si les acteurs sont préparés à l'action. Le service Energie réalise par exemple des notes d'opportunité gratuites pour faire avancer les réflexions des communes ;
 - Si des premiers démonstrateurs existent aussi et donnent à voir le potentiel d'une technique, d'un service, et ce n'est pas le maire de Remiencourt ici présent qui dira le contraire ;
 - Et enfin le changement ne peut se produire que si grâce à la structuration sur laquelle nous travaillons aujourd'hui, des dispositifs de massification sont systématiquement recherchés.

Je voudrais maintenant présenter quelques initiatives porteuses de sens en termes d'exemplarité et de mise en place de projets référents : le projet de future médiathèque d'Etouvie aura un recours accru aux matériaux biosourcés et conçu comme un bâtiment bioclimatique. Nous sommes d'ailleurs soutenus par le conseil régional pour cette initiative et comme tous les bâtiments de l'agglomération, ce bâtiment sera d'ailleurs alimenté à 100 % par de l'électricité verte dans le cadre d'un contrat certifiant les garanties d'origine renouvelable.

En termes de mobilisation des acteurs industriels, nous conduisons actuellement une étude sur l'Espace Industriel Nord pour valoriser l'énergie fatale. L'énergie fatale, c'est la chaleur résiduelle issue d'un procédé et non utilisé par celui-ci. Nous agissons ainsi en tiers de confiance et en fédérateur pour que les industriels puissent, par exemple, s'échanger de la valeur, de la chaleur non valorisée à ce jour.

En termes d'accompagnement de projets opérationnels, nous avons pu réaliser des études d'opportunité pour faire émerger des projets de solaire photovoltaïque, comme sur la commune de Saveuse ou sur le patrimoine d'AMSOM. Cela représente environ 1 000 m², soit 200 mégawattheures, l'équivalent de la consommation d'électricité de 70 foyers. Ces démarches vont pouvoir être amplifiées avec la diffusion prochaine du cadastre solaire

Par ailleurs et dans l'objectif d'adaptation au changement climatique, on voit bien que la question alimentaire est cruciale et vous l'aurez compris : Amiens Métropole s'engage dans une transition, dans une dynamique de transition locale de l'agriculture. Notre alimentation pèse entre 20 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et plus d'un tiers de la surface terrestre émergée est dédiée à la production d'aliments. C'est une des premières causes de perte de biodiversité. Or, nous le savons, ce que nous mangeons et la façon dont nous le produisons sont essentiels pour l'avenir. En parallèle, l'agriculture elle-même est en pleine transition. Vous le savez : nous sommes passés de 8 millions d'agriculteurs à 500 000 en un demi-siècle, c'est-à-dire qu'aujourd'hui un agriculteur nourrit à peu près 100 personnes alors que dans l'après-guerre il en nourrissait péniblement 5. Cela signifie que ceux qui sont à l'origine de la chaîne alimentaire sont de moins en moins nombreux. Un diagnostic territorial alimentaire a été réalisé à l'échelle de l'agglomération. Il a été présenté le 6 septembre dernier aux acteurs présents lors de la journée dédiée à la rencontre des acteurs de l'alimentation autour du projet alimentaire territorial de l'agglomération qui avait pour but de regrouper ceux qui font ou ceux qui peuvent faire et qui sont intéressés ou qui recherchent ou mettent en œuvre des solutions concrètes pour promouvoir une alimentation locale de qualité et durable. Les plans d'alimentation de territoire sont des démarches de terrain volontaires et collectives qui répondent à des objectifs à visée sociale, économique ou environnementale, et c'est bien généralement la combinaison de ces aspects que nous voulons aborder. Bien manger, c'est être en meilleure santé. Bien manger, c'est être en meilleure forme. Bien manger, c'est pour tout le monde. C'est une question de justice sociale, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éducation alimentaire, mais aussi de préservation de nos filières agricoles.

Les PAET, en conclusion, Monsieur le Président, peuvent redonner un rôle à chacun sur le territoire, car consommer local, consommer des produits de saison, réduire la distance entre la fourche et la fourchette, et créer une synergie entre nos producteurs, nos transformateurs, nos distributeurs, nos consommateurs, associations, restaurateurs, éducateurs, élèves et collectivités, c'est un autre excellent moyen de lutter contre le réchauffement climatique et c'est un bel enjeu d'autonomie et de souveraineté alimentaire puisque la France ne peut être dépendante sur son alimentation. Et en conclusion des Etats Généraux de l'Alimentation, nous avons confirmé le rôle moteur des politiques alimentaires des territoires. Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Isabelle SAVARIEGO a-t-elle quelque chose à ajouter ?

MME SAVARIEGO : Je ne sais pas si cela marche. Oui. Donc, c'est maintenant Jean-Claude RENAUX qui va nous parler de la mobilité.

M. GEST : Très bien !

M. RENAUX : Oui, donc concernant les actions sur la mobilité, donc elles se sont traduites d'abord par des mesures de restructuration du réseau de bus de proximité, la poursuite du plan de développement vélo.

Alors, sur le transport collectif, depuis mai 2019, je rappelle qu'il y a trois lignes qui sont desservies par les bus électriques. Donc, ce nouveau réseau avait entraîné une augmentation de fréquentation de 5,3 % sur les six mois précédant le début de la crise Covid de mars 2020 en comparaison avec la même période de 2017-2018.

Après deux années d'exploitation de ce nouveau réseau, il a été convenu d'apporter sur le réseau de proximité des adaptations qui se sont appuyées sur des réflexions. Les premières évolutions ont été mises en œuvre dès février 2021, qui concernaient la Liane et les lignes NEMO 1. Une nouvelle étape le 30 août 2021 avec une restructuration plus conséquente du réseau de proximité qui a concerné huit lignes, donc qui a permis d'intégrer de nouvelles évolutions : la Liane qui a été prolongée au centre commercial nord via Saladre. Donc, les habitants ont pu retrouver une liaison, une desserte directe et régulière de la gare du Nord également. Les habitants de St Pierre bénéficient d'une desserte directe à destination du centre commercial nord maintenant, et cela, sans correspondance. Une fréquence de passage a été renforcée sur la ligne 7 au bénéfice plus particulièrement des communes de Pont-de-Metz et Renancourt qui n'étaient pas bien desservies, et elle permet la desserte systématique du CHU Amiens Picardie, de la gare d'Amiens. Des trajets plus directs sont proposés sur certaines lignes : la ligne 9 avec 10 minutes de moins pour rejoindre le centre-ville d'Amiens trajet qui a été revu. Sur la ligne 9 également, dans sa partie sud, elle dessert également le quartier Elbeuf, offrant ainsi aux habitants une liaison directe avec le centre-ville d'Amiens. La desserte de Vers-sur-Selle a été aussi intégrée à l'itinéraire de la ligne 9. Sur la ligne 10, son tracé a évolué dans une double optique : permettre un accès direct à la Vallée des Vignes et au centre commercial sud, et plus d'arrêts pour une desserte de proximité. Pour la ligne 14, l'ensemble des courses a désormais pour terminus la gare du Nord, offrant aux élèves scolarisés en centre-ville plus de souplesse.

Cela a été aussi la mise en place de navettes pour des besoins spécifiques qui ne nécessitent pas forcément des lignes régulières qui auraient pour but de surconsommer des moyens. C'est le cas des deux navettes de marché vers les halles du Beffroi depuis Saint Maurice / Longpré

d'un côté et St Pierre de l'autre. C'est également une navette pour desservir à la Toussaint les cimetières de La Madeleine et du Petit Saint-Jean.

Concernant l'usage du transport à la demande, un système de réservation a fait l'objet d'une profonde évolution pour apporter confort, souplesse et plus de sécurité grâce à des SMS de confirmation quant à la prise en charge effective. Et puis, je rappelle donc qu'Amiens Métropole a souhaité aussi étendre le nombre de courses sur les lignes actuelles du TAD, appelé Resago, a bénéficié des usagers des lignes R61, 62, 63, 65, 66, soit on est passés de deux allers-retours par jour à quatre allers-retours par jour sur cinq jours avant et sur six jours maintenant. Et d'ailleurs, on a eu un doublement de fréquentation sur le système, sur le Resago.

Concernant les actions menées en faveur de l'usage du vélo, donc, Amiens Métropole compte, je rappelle, environ 200 km d'aménagements cyclables, sans compter les doubles sens créés indirectement avec les zones 30 mises en place en centre-ville, sur lesquelles tout un travail de signalétique est en cours. Depuis septembre 2020, plusieurs aménagements cyclables ont complété ce réseau : la voie verte, les pistes cyclables bidirectionnelles le long de la route départementale 8 entre la rue Jean Moulin et Saleux, 3 km de continuité cyclable entre Saleux et Amiens desservant l'un des plus gros postes générateurs de flux du territoire : le CHU. L'identification claire des aménagements cyclables du territoire : la couleur verte a été adoptée comme principe pour identifier les aménagements cyclables du territoire et qui est désormais déployée au fur et à mesure des nouveaux aménagements. C'est également le déploiement des cédez-le-passage aux feux cyclistes, pour les cyclistes, sur la commune d'Amiens avec 80 panneaux déployés courant été 2021. Il sera poursuivi le jalonnement du cyclable sur le territoire. La sécurisation des carrefours à des axes cyclables a été engagée. Ce projet a contribué à renforcer la continuité de la mise en sécurité et la lisibilité des itinéraires cyclables. La première étape d'aménagements a permis de conforter la place du vélo sur le carrefour Vogel ainsi que sur les axes menant vers la Citadelle, le boulevard Beauvillé, l'esplanade Branly. Ce travail est amené à être poursuivi dans les années à venir, sur d'autres axes cyclables. L'objectif a été d'engager le déploiement des carrefours à la hollandaise afin de sécuriser davantage les trajectoires cyclables dans ces carrefours. Les carrefours Prés Forêts, Château Milan et Vogel sont ainsi réaménagés. À terme, l'objectif sera de déployer ce principe d'aménagement sur d'autres carrefours de l'agglomération. L'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés a été engagé avec les travaux suivants : entre la gare St Roch et le quai Charles Tellier pour assurer la continuité cyclable entre la ceinture des boulevards intérieurs et la véloroute 30, entre la place Vogel et la route du Faubourg de Hems rue d'Australie, l'importance du stationnement vélo pour faciliter son usage avec plus de 500 emplacements qui ont été dénombrés permettant 4 462 places disponibles pour accrocher son vélo sur l'espace public, et cela reste encore en déploiement également auprès des communes de l'agglomération qui peuvent se procurer des attaches vélos auprès du service pour les installer dans leur commune. La prise en compte de ce mode de déplacement doux est significative en termes de budget également consacré aux aménagements vélos, qui a été triplé en 2021. Et si on regarde la PPI, les PPI qui ont été adoptées entre la ville et l'agglomération, c'est un total de 10 millions d'euros, soit 2 millions par an, qui seront consacrés au déploiement, au développement, à la sécurisation des itinéraires vélos, soit des budgets multipliés par quatre.

Voilà pour les principales mesures faites dans le cadre de ma délégation.

M. GEST : Merci. Je repasse la parole à Isabelle SAVARIEGO.

MME SAVARIEGO : Maintenant, je vais passer la parole à Eric MAQUET qui va nous parler de son sujet favori : l'eau.

M. MAQUET : Merci, Isabelle. Je vais commencer par un slogan : pas d'eau, pas de vie, pas d'économie. Donc, dans ce rapport sur le développement durable, j'ai écrit un petit peu cela hier ou avant-hier et après je viendrai aux travaux, les réalisations sur la métropole. Dans ce rapport sur le développement durable, nous y trouvons quelques pages qui sont réservées à l'eau, à l'assainissement, et tant mieux ! La question que l'on peut se poser aujourd'hui, c'est celle-ci : est-il possible de gérer durablement la ressource en eau et la préservation de la biodiversité ? La réponse est oui. Il est temps et pour cela nous devons y mettre les moyens techniques, humains et financiers. C'est ce que nous faisons à Amiens Métropole. Avec le réchauffement de la planète et pour nos générations futures, cette eau, ce patrimoine, ce bien commun, cette ressource devient ou deviendra primordiale dans sa gestion, son utilisation.

Je vais apporter un petit peu de clarification sur l'eau. On parle souvent de deux cycles de l'eau : le petit cycle de l'eau qui désigne les points de captage, les réservoirs, l'adduction, les canalisations, et au bout le robinet jusqu'à son rejet naturel après traitement. On est concernés bien sûr par le service de l'eau et de l'assainissement, mais pas seulement. Et aussi ce regard que l'on pose sur le grand cycle de l'eau, il ne faut pas l'oublier, qui correspond à l'eau de pluie dont les eaux pluviales qui deviennent une priorité, et on y a mis les moyens cette année dans la PPI, cette eau qui s'infiltré dans nos sols et rejoint les nappes phréatiques, les sources, les rivières, les fleuves comme le fleuve côtier qu'est la Somme et ses affluents, les affluents que vous connaissez, je ne vais pas tous les citer, comme la Selle, l'Avre, le Saint-Landon, la Nièvre. Vous y retrouverez également aussi l'ensemble des milieux aquatiques, les zones humides, là où se trouve la biodiversité. Tout cet ensemble s'appelle les masses d'eau, qu'elles soient souterraines ou de surface.

Et pourquoi cette présentation ? Pour vous dire, pour vous rappeler que cette eau, dans sa généralité, est vulnérable aux pollutions. Elle est sensible aux prélèvements. Elle doit être protégée. Elle doit être surveillée tant sur un plan qualitatif et quantitatif.

Pour cela, nous avons besoin des différents acteurs de l'eau comme le département, la région, l'Europe, la chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, cette même agence qui vient de voter la révision du 11^e programme d'intervention pour le bassin Artois-Picardie lors du conseil d'administration du 12 octobre 2021. Avec son SDAGE (schéma directeur aménagement gestion des eaux) qui vient renforcer la nécessité de mettre en avant, de mettre en œuvre des actions préventives pour protéger la ressource en eau potable pour se fixer des objectifs ambitieux de baisse des pressions polluantes. Et allez, un peu de chauvinisme : un petit peu au-dessus de la mêlée, le SEA (le service de l'eau et de l'assainissement) d'Amiens Métropole, ce SEA qui réalise un travail de grande ampleur pour le développement durable qui réalise un travail de préservation de la ressource en eau tant pour sa qualité et sa quantité à travers la protection des points de captage. C'est également l'amélioration et le développement du réseau d'eau potable qui est vieillissant. C'est l'amélioration de l'épuration de l'eau après usage à travers l'assainissement, etc. Et c'est pour cela que d'importants programmes de travaux curatifs et préventifs ont été et sont mis en œuvre pour cette année 2021 et vous les retrouvez dans les pages 23-24 de ce rapport. Où ? Bien sûr sur notre communauté d'agglomération (180 000 personnes). Nous avons aussi également, vous avez déjà entendu ce chiffre, couvert 950 km d'eau potable et 25 réservoirs/châteaux d'eau, 650 km d'assainissement. Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre de la lutte contre les fuites et l'amélioration du réseau. Renforcement, ce qu'on a fait aussi : renforcer le réseau d'eau potable. Renforcement de la conduite d'eau potable rue de Verdun.

Vous avez vu les travaux pendant 16 semaines pratiquement, oui, et on a pu les réaliser dans les dates qui étaient prévues dans le cadre du développement de la ZAC Gare La Vallée, à la fois des changements et améliorations en puissance, en tout cas pour le nombre de lignes dans ces tuyaux. Renforcement du réseau à Ferrières qui subit des baisses de pression, dont les travaux ont consisté à créer une adduction séparée de la distribution. L'adduction, ce sont les gros tuyaux sortant des points de captage, se rendant aux réservoirs. Précision technique ! La réhabilitation des réservoirs (25 réservoirs) avec une programmation déjà qui est en route sur trois réservoirs, trois châteaux d'eau, rénovation/réhabilitation de trois réservoirs : Clairly-Saulchoix, Dury où les travaux ont commencé et Longueau. Et quand on parle d'investissement et quelquefois d'augmentation du prix de l'eau, ce genre de travaux sur 3,2 millions et 1,3 million pour l'ensemble des châteaux d'eau. Donc, il faut se rendre compte un petit peu des investissements colossaux.

On a eu les travaux d'investissement, les actions renforcées de réseaux d'eaux usées, les postes de refoulement. C'est ce qu'on a fait : le poste de pompage des eaux usées dit Malaquis avec une conduite qu'on a traversée sous le boulevard Alsace Lorraine, traversé le parc St Pierre et raccordement rue des Teinturiers, tout cela pour la direction d'Ambonne pour un traitement dans les stations d'épuration, dans cette station d'épuration. On a également la création d'un nouveau poste de pompage dit Dejean et un refoulement associé pour recevoir les eaux usées de la ZAC Gare La Vallée. Si cela, ce n'est pas du développement durable. Je ne comprends pas. Alors, je n'ai pas tout compris.

Reconstruction de la station d'épuration de Bertangles, cela fera plaisir à Monsieur le Maire le Bertangles, suite à des dégâts en plus du ruissellement/érosion des sols. Donc, la station d'épuration, nous allons pouvoir l'inaugurer pour 2023. Donc, station, je dirais bio, à filtre, plantée de roseaux qui garantit le traitement de l'eau usée.

Nous avons également la fiabilisation du poste de St Maurice. Ce poste est le réceptacle de l'ensemble des eaux usées avant d'être renvoyées vers des pompes de relevage et à l'époque nous avons installé des dégrilleurs d'une profondeur de 7-8 mètres.

Nous avons des prévisions malheureusement, enfin pas malheureusement, nous avons des prévisions aussi pour le développement d'une station sur Saint-Fuscien.

Nous avons une mise à jour aussi des protections des captages de Victorine Autier, Val de Selle, Saint-Leu, pour supprimer des risques éventuellement de pollution.

Et juste pour finir, je dirais correctement, nous avons fait aussi une dégustation de l'eau au zoo d'Amiens. Voilà, c'était une animation en partenariat avec l'AMEVA.

Une dernière précision : aujourd'hui, effectivement, nous avons les pieds, je dirais, au-dessus de l'eau en Picardie, dans le département, mais pour autant cette année, en 2021, vous aviez 47 départements qui étaient en restriction due à la sécheresse. J'en terminerai là et je redonne la parole à Isabelle SAVARIEGO.

MME SAVARIEGO : Merci. Donc moi, je vais finir en vous parlant plus particulièrement des enjeux environnementaux et de la biodiversité.

Donc, en ce qui concerne les milieux naturels, comme pour la gestion de la ressource en eau en évolution sur le territoire, la collectivité a élargi ses objectifs dès 2013 quant au rôle des habitats naturels sur le territoire désormais considérés comme un réseau de milieux vivants dont la

survie dépend de corridors écologiques à préserver ou à restaurer. C'est pourquoi la trame verte et bleue à préserver, à restaurer, s'appuie non seulement sur un ensemble de cartographies mais surtout sur la mise en œuvre depuis 2017 d'un plan d'action décliné en quatre orientations et 39 actions. Donc là, je vais vous en citer quelques-unes. Il y a par exemple l'extension de la trame aux six dernières communes ayant rejoint Amiens Métropole. La valorisation des chemins ruraux comme vecteurs de biodiversité et renfort des corridors écologiques. Parcours de découverte de la nature et des atouts des villages et du petit patrimoine. Itinéraires de déplacements des habitants dans un parcours reliant bourgs et centres urbains et ruraux. La trame nocturne afin de déterminer les impacts de pollution lumineuse sur la vie sauvage. Les actions renforçant la nature en ville comme renouveler et diversifier le patrimoine arboré nettement accru avec les aménagements du BHNS. Des nouveaux quartiers comme Intercampus et les programmes de renouvellement des parcs et alignement contribuent également à prendre en compte ces enjeux écologiques.

En 2021, la collectivité a continué d'agir pour la qualité de l'air et étudiera prochainement la question des zones à faibles émissions en lien avec la mobilité. Donc, c'est ce qu'on appelle les zones ZFE.

Le renouvellement du diagnostic du bruit préparé pour fin 2021 permettra d'actualiser ces données en vue d'un futur plan d'intervention, de prévention pardon, 2022-2026.

Enfin, la sensibilisation des publics à l'environnement et au développement durable continue d'être un levier fondamental visant les générations futures et celles d'aujourd'hui pour faire évoluer les comportements. Les actions des secteurs environnement et le programme Rendez-Vous Planète y ont contribué en 2021.

Enfin, concernant l'évolution des modes de production et de consommation plus responsables, la période d'incitation à l'amélioration continue des pratiques auprès des habitants comme de l'administration fait place aujourd'hui à une transformation des modes de faire et de gérer. On peut citer, par exemple, les secteurs plus spécifiquement concernés en 2021 avec des plans d'actions dédiés. C'est le cas de l'amélioration de la commande publique, la sobriété numérique, la construction publique plus durable et vertueuse, dans le domaine des déchets, la prise en compte de plus en plus aboutie des nécessités de recyclage et du réemploi avec de nouvelles filières développées. Ce tout en poursuivant les actions mises en place précédemment comme l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective, l'action Famille Zéro Déchet et Antigaspillage de l'eau, la pérennisation de l'AMAP Amiens Métropole.

Ces évolutions touchent également des enjeux ou résultent d'approches issues des stratégies décrites précédemment, par exemple une énergie décarbonée et la production d'énergie locale ou la préservation des pollinisateurs et le soutien à l'apiculture qui sont autant d'actions qui toutes engagent la collectivité vers une gestion des biens et des services publics et avant tout un développement du territoire plus conforme aux attentes de la transition écologique. Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Voilà une présentation complète de nos actions en matière de développement durable, d'environnement et donc répondant au rapport sur cette question.

Y a-t-il des interventions ? Non. C'est un rapport. Nous en prenons donc acte.

DONT ACTE

11 - SOLIDARITE FINANCIERE AU SEIN D'AMIENS METROPOLE. INSTAURATION D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE.

M. MERCUZOT : Il paraît logique de présenter les deux ensemble puisque, vous le savez, la dotation de solidarité communautaire qui fait l'objet du point 11 et qui fera l'objet d'un vote qui sera apprécié à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés est incluse dans le pacte financier et fiscal qui fera l'objet d'un vote au point n°12.

Alors précisément, ce pacte financier et fiscal, eh bien, est composé essentiellement, en tout cas nous avons décidé de travailler essentiellement sur les conventions de remboursement, la mise en place de cette fameuse dotation de solidarité communautaire et sur les fonds de concours. Je reviens sur ces deux éléments après vous avoir rappelé très brièvement, eh bien, les différentes réunions de travail qui se sont déroulées depuis maintenant une année et qui nous ont amenés à nous réunir au total, si l'on compte l'ensemble des réunions entre communautés, etc., une bonne vingtaine de fois au total, me semble-t-il, et je vous rappelle que nous délibérons au bon moment puisque légalement nous sommes tenus d'adopter un pacte financier et fiscal au plus tard le 31 décembre de cette année. Nous sommes donc dans les temps.

Alors, le pacte financier et fiscal a pour vocation à rappeler notamment les différents flux financiers qui interviennent entre l'intercommunalité et les communes, et vous le savez bien, il y a essentiellement cinq flux financiers qui existent entre la Métropole et les communes : ce sont les attributions de compensation. Nous avons la possibilité de les revoir, mais nous avons considéré que c'était un travail colossal dont l'aboutissement était relativement incertain. Donc, nous avons décidé de ne pas y toucher par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Le deuxième flux financier, c'est le Fonds national de péréquation intercommunale et communale pour lequel nous avons la possibilité de décider d'une répartition dérogatoire entre les différentes communes, mais là encore il nous a semblé qu'il aurait été compliqué de trouver, de déroger à la loi et de trouver des critères qui auraient été pertinents. Nous avons décidé de ne pas modifier la façon dont nous répartissons ce FPIC, ce Fonds de péréquation intercommunale et communale et donc de continuer à le répartir au regard des critères posés par la loi. Par contre, il nous reste trois éléments, trois flux financiers : les fonds de concours, les conventions de remboursement et la mise en place de la DSC et nous allons commencer par envisager, dans le désordre par rapport à ces trois éléments-là, les conventions de remboursement.

Les conventions de remboursement, et d'ailleurs deux d'entre elles seront présentées lors de ce conseil communautaire, ont pour objet de rembourser les frais que les communes ont pu engager pour le compte de la Métropole. Il peut paraître plus opportun, de tous points de vue, à la fois du point de vue pratique, du point de vue de l'efficacité, du point de vue financier, que les communes, par exemple, procèdent à la tonte de pelouse sur un terrain de sport ou encore procèdent au petit entretien d'un équipement sportif. Evidemment que cela entraîne des frais pour les communes ; que ces frais sont à la charge de la Métropole. Il est donc logique que des conventions de remboursement qui prévoient ces frais, eh bien, prévoient de rembourser aux communes concernées les frais qu'elles ont engagés pour la Métropole. Evidemment aussi, du même coup, ces conventions de remboursement ont vocation à évoluer aussi rapidement que les frais eux-mêmes évoluent. Après tout, une commune peut, d'une année sur l'autre, dire : finalement, moi, pour x raisons, cela ne m'arrange plus du tout de tondre le terrain de foot que je tondais jusque-là. Dans ce cas-là, il y a lieu évidemment de modifier la convention de remboursement. Pour l'année 2021 et pour vous donner un ordre de grandeur, le montant total de ces conventions, donc du montant remboursé par la Métropole aux communes, se monte à 588 372 euros.

Le deuxième flux que nous allons maintenant évoquer, et c'est celui-là qui fera l'objet d'un vote spécifique, concerne la mise en œuvre d'une dotation de solidarité communautaire. Cette dotation de solidarité communautaire, comme son nom l'indique, c'est un outil de péréquation et de solidarité financière entre les communes. Il s'agit, pour la Métropole, de mettre en place une somme qui est distribuée à l'ensemble des 39 communes et qui est distribuée en fonction des critères sur lesquels nous allons revenir dans un instant.

Et puis, puisque cette solidarité s'exprime au moment même où il va être proposé d'augmenter la fiscalité métropolitaine, eh bien, il a été posé qu'une commune ne pourrait se voir attribuer davantage de dotations de solidarité que le montant de fiscalité transféré. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Alors, la dotation de solidarité communautaire, d'abord, n'est pas sortie du chapeau au hasard. Elle est prévue évidemment par la loi. Et on doit constater que beaucoup d'intercommunalités, quelle que soit par ailleurs leur forme, l'ont mise en œuvre et je vous invite à regarder la petite colonne rouge qui concerne les intercommunalités comme la nôtre, des communautés d'agglomération, et on voit que la moyenne de la DSC mise en œuvre par ces communautés d'agglomération est de 22 euros par habitant et que par contre la médiane est, elle, à 15 euros. Nous proposons de nous situer un petit peu en dessous de la médiane puisque nous proposons une dotation de solidarité communautaire à hauteur de 2 millions d'euros.

Cette DSC, cette dotation de solidarité communautaire, est évidemment posée, calculée, répartie en fonction de critères qui sont prévus par la loi, en tout cas pour partie puisque la loi fait obligation que pour au moins 35 %, cette DSC soit répartie selon l'écart de revenu par habitant par rapport au revenu moyen, selon l'écart du potentiel financier ou fiscal par habitant par rapport au potentiel financier ou fiscal moyen du territoire.

Alors, sans rentrer trop dans les détails, et on pourra évidemment le cas échéant revenir sur ces différents éléments lors du débat, quelques éléments, ceux qui sont au fond prévus par la loi et qui permettent de constater combien nos communes, nos 39 communes, eh bien, constituent une forme de mosaïque et combien, au regard des critères, notamment posés par la loi, nos 39 communes peuvent être dans une situation assez différente les unes des autres. Prenons le potentiel fiscal métropolitain par habitant. Au fond, il s'agit pour chaque commune d'appliquer sur les bases fiscales existantes dans cette commune ce que rapporterait fiscalement l'application sur ces bases du taux moyen pratiqué pour l'ensemble des 39 communes et on voit de ce point de vue-là que si le trait orange correspond à la moyenne, on voit que 5 communes sont en deçà, au-delà, pardonnez-moi, de ce trait, et qu'évidemment, allez on va dire l'une d'entre elles, est évidemment particulièrement différente des autres et il s'agit de la commune – je salue mon collègue qui est à côté – de Glisy. Inversement, on voit bien que nombre de communes sont très en deçà de cette ligne orange et que je vous invite à regarder les trois dernières communes, donc celles qui ont le potentiel financier et fiscal le moins important. Je dis trois parce que je ne peux évidemment pas toutes les citer, mais je pense que vous les voyez et puis ces documents ont évidemment été mis sur l'intranet. Je vais mentionner donc Remiencourt, Seux et Saint-Sauflieu. Voilà les communes qui ont le potentiel financier le plus faible.

Un autre élément qui lui aussi met en valeur la différence, les différences qui peuvent exister entre nos communes du point de vue de leur richesse, c'est la manière dont les différentes communes vont ou non, ou vont plus ou moins rechercher l'impôt auprès de leurs contribuables qui peuvent être, en matière de taxe foncière, soit des entreprises, soit des ménages, enfin qui sont les deux en même temps. Eh bien, vous voyez que la commune qui va le plus rechercher l'impôt, c'est la commune de Longueau, mais que pour autant, au-delà de la moyenne, on trouve des communes

qui sont assez sensiblement différentes territorialement parlant de Longueau. Par exemple, la commune de Ferrières ou encore la commune de Remiencourt. Je me permets d'insister sur le fait qu'on voit bien que dans la même catégorie des communes qui vont chercher le plus de fiscalité, eh bien, on trouve des communes très différentes les unes des autres, ce qui veut dire qu'en réalité chaque commune est un cas particulier, chaque commune a sa propre histoire, son propre territoire et est donc un cas à part.

Et puis, tout à l'autre bout du schéma, eh bien, on va retrouver les communes de Dury, de Thézy-Glimont, de Clairly-Saulchoix, Bertangles, Salouël qui vont assez peu, en tout cas beaucoup moins que la moyenne des autres communes, rechercher l'impôt.

Et puis, le troisième tableau qui me paraît intéressant de vous montrer à ce stade, c'est la question du revenu par habitant et on voit là encore que si la ligne verte représente la moyenne, eh bien, on voit là encore qu'un certain nombre de communes se distinguent et qu'une commune se distingue particulièrement qui est la commune de Saint-Fuscien, tout de suite après la commune de Sains-Amiénois et puis Dury, Creuse, je vous laisse lire, alors que tout à l'inverse, tout à l'autre bout de ce schéma, eh bien, on va trouver, pour mentionner encore une fois celles qui sont les trois dont les habitants ont le revenu le plus faible, dont le revenu par habitant est le plus faible, pardonnez-moi : la commune d'Amiens, de Longueau et de Seux.

Ces différents éléments qui ont été présentés, discutés, travaillés, avec l'ensemble des 39 communes au cours des réunions que j'évoquais tout à l'heure, nous ont amenés à considérer que cette dotation de solidarité communautaire pouvait se construire au regard des critères qui sont présentés ici avec le poids respectif de ces critères. Vous voyez que les deux premiers, ce poids, c'est le poids minimal qui est imposé par la loi, et puis vous voyez l'effort fiscal interne (c'est le 25 %) et puis nous avons ajouté ces deux critères qui nous semblaient intéressants au regard de la particularité de notre métropole parce que si chaque commune étant elle-même, constitue en elle-même un cas particulier de notre métropole, constitue aussi un cas particulier par rapport aux autres métropoles, eh bien, il nous a paru intéressant de poser la question de la desserte par les transports en commun et puis la question des bénéficiaires du RSA à hauteur, pour ces deux derniers critères, de 20 % chacun.

Ce qu'il faut souligner, c'est qu'il est proposé de fixer cette enveloppe de DSC à 2 millions d'euros et il faut préciser évidemment que ce montant sera actualisé chaque année dans les mêmes conditions que l'évolution nominale des bases, évolution minimale des bases qui est votée par le législateur et je vous rappelle que dans l'état actuel de la loi, eh bien, cette évolution nominale des bases est fondée sur l'indice des prix à la consommation.

Alors, quand on a dit tout cela et qu'on fait tourner les ordinateurs, les feuilles de calcul, et qu'on regarde les sommes, comment ces 2 millions sont répartis, eh bien, vous voyez à la fois la question de ce que chaque commune va percevoir en dotation de solidarité communautaire, la part qui est écartée de façon à ce qu'aucune commune ne perçoive plus que ce que ses contribuables vont être appelés à payer dans le cadre de l'augmentation prévue de la fiscalité métropolitaine, et cela nous donne au final une part, enfin un montant pour chaque commune, un montant de DSC ; DSC qui est donc prévue, qui est donc une ressource que percevra, si nous la votons naturellement, chacune des 39 communes.

Alors, voilà les 25 communes pour lesquelles le montant de la DSC est strictement égal au montant de la fiscalité que les contribuables de ladite commune, desdites communes, seront amenés à payer au titre de l'augmentation de la fiscalité métropolitaine. Je vous laisse regarder ces 25 communes, mais évidemment il n'y a pas de surprise par rapport aux travaux préparatoires que

nous avons menés jusque-là. Et puis, les 14 autres communes, eh bien, je vous laisse les regarder également, ce sont bien les communes pour lesquelles le montant qu'elle va percevoir de dotation de solidarité communautaire est inférieur à la fiscalité que leurs habitants vont être amenés à payer au titre de l'augmentation de la fiscalité métropolitaine.

Voilà donc pour une présentation générale et générique, si je puis dire, de cette dotation de solidarité communautaire. Avec l'autorisation des maires des communes concernées, je vais prendre deux exemples pour entrer dans le concret de ce que cela peut signifier de cette mise en place d'une DSC, j'allais dire cumulée, coïncidant avec une augmentation de la fiscalité communautaire et je vais donc revenir sur les cas pour illustrer, sur les hypothèses qui s'ouvrent pour la commune de Saveuse et pour la commune de Camon.

D'abord, dans le cadre de cette augmentation de fiscalité, évidemment dans un premier temps, puisqu'on augmente la fiscalité et que nous avons besoin, on le verra dans le cadre du DOB, de recettes nouvelles à hauteur de 6 millions d'euros et que nous mettons en place une dotation de solidarité communautaire de 2 millions d'euros, l'augmentation de fiscalité qui est proposée est une augmentation de 8 millions d'euros. Donc, il y a bien 8 millions d'euros dans un premier temps, si évidemment on est d'accord sur cette augmentation de fiscalité, qui rentreront dans les recettes de la Métropole, dans les caisses de la Métropole. Evidemment aussi qu'immédiatement la Métropole va reverser ces fameux 2 millions sous forme de dotation de solidarité communautaire, ce qui fait que dans les caisses de la métropole il restera un solde positif de 6 millions et que dans les caisses des 39 communes, au total, cumulé, il y aura un solde positif de 2 millions d'euros.

Alors, voyons comment cela peut se passer dans chacune des communes et commençons par la commune de Saveuse, pardonnez-moi, qui est l'une des 25 communes pour lesquelles le montant de la DSC est égal au montant d'impôts supplémentaires que les habitants, que les contribuables plus précisément vont être amenés à payer dans cette commune. Eh bien, évidemment, pour Saveuse, cela veut dire que les contribuables vont être amenés à payer un peu plus de 20 000 euros. La Métropole va percevoir ses 20 000 euros. Elle va les reverser à la commune et la commune, en tant que telle, va recevoir une recette de 20 000 euros. Et il appartiendra au conseil municipal de Saveuse, comme à chacun des conseils municipaux, de décider soit de garder cette recette pour la caisse communale, pour le budget communal, soit de baisser ses propres taux de façon à ce que finalement les recettes de la commune n'augmentent pas et que finalement les contribuables ne soient pas amenés non plus à payer davantage. Autrement dit, la commune, finalement, ne perdra rien et les contribuables ne perdront rien non plus. Ce serait égal pour eux. Cela, c'est le choix de chaque conseil municipal.

Une deuxième hypothèse un peu différente parce qu'elle ouvre une possibilité supplémentaire, toujours aux choix du conseil municipal, une deuxième hypothèse est celle d'une commune pour laquelle le montant de la DSC n'est pas équivalent au montant de la fiscalité que les contribuables vont payer. Je prends la commune de Camon, toujours avec l'accord de Monsieur le Maire de Camon, et sans préjuger de ce que décidera évidemment le conseil municipal de Camon et nous ne sommes pas là pour en discuter de toute évidence. C'est juste à titre illustratif. On voit qu'à Camon les contribuables vont être amenés à payer 149 000 euros de plus ; que la dotation de solidarité communautaire calculée selon les critères que j'ai indiqués tout à l'heure sera de 56 000 euros. Ce qui fait que dans les caisses de la Métropole, au final, il restera 93 000 euros et que la Commune, dans un premier temps, aura 56 000 euros de plus. Cela, c'est le premier stade.

Une première hypothèse est que le conseil municipal dit : « Eh bien, c'est très bien. Nous ne décidons rien de particulier. Au fond, nous enregistrons cette dotation supplémentaire qui vient apporter une recette au budget communal. » Première hypothèse.

Deuxième hypothèse : le conseil municipal dit : « Eh bien, finalement, nous, cette recette supplémentaire qui est bien une recette supplémentaire pour le budget communal, nous n'en avons pas besoin et donc nous allons, d'une certaine façon, la rétrocéder aux contribuables. » Comment ? Eh bien, en baissant les impôts communaux à hauteur de 56 000 euros. De cette façon, on voit que la charge des contribuables est moins importante que dans le premier cas. Pour la Métropole, évidemment cela ne change rien. Et pour la commune, cela ne change rien non plus.

Et puis, la troisième hypothèse, c'est que cette fois, eh bien, la commune dit : « Finalement, je vais baisser mes impôts non seulement à hauteur du montant de la DSC mais je vais aller encore plus loin et je vais baisser mes impôts de façon à annuler la charge qui jusqu'alors est prévue pour peser sur le contribuable. » Dans cette hypothèse-là, vous le voyez, la situation du contribuable ne change pas. La Métropole perçoit toujours la recette supplémentaire et évidemment c'est dans ce cas-là la commune dont le budget baisse le plus sensiblement voilà. Et je vous rappelle que c'est exactement dans cette hypothèse-là, mais c'est à titre illustratif et encore une fois chaque conseil municipal fera son choix et sans que la Métropole n'ait rien à dire là-dedans, c'est dans cette troisième hypothèse que la ville d'Amiens, en la personne, sur une proposition évidemment de Madame le Maire d'Amiens, se situera, en tout cas si le conseil municipal suit la proposition de son maire.

Voilà donc pour une présentation. J'espère qu'elle n'a pas été trop compliquée. De toute façon, il y a le débat pour intervenir si vous le souhaitez naturellement. Voilà pour une présentation de cette dotation de solidarité communautaire qui, je vous le rappelle, fera l'objet d'un point, d'un vote spécifique.

Et puis, le troisième flux financier sur lequel nous proposons quelques aménagements mais qui sont marginaux à ce stade, ce sont les fonds de concours que dans certaines conditions les communes sont appelées à verser à la Métropole lorsque la Métropole réalise un investissement significatif sur leur territoire. Alors, on a décidé, vous voyez que le montant des fonds de concours perçus, vous voyez que finalement il y a des fonds de concours globalement, si on ne prend pas en compte le fonds de concours, j'allais dire exceptionnel, versé par la Ville d'Amiens dans le cadre des aménagements du BHNS à hauteur de 10 millions, on voit bien que globalement les fonds de concours ont apporté une recette d'investissement à la Métropole de l'ordre d'un peu plus d'un million d'euros par an.

On propose au fond, je me permets aussi d'insister sur le fait que finalement, quand on regarde ce fameux... Alors, j'espère que... Je ne sais pas où... Peut-être vous pouvez... Voilà, merci. Merci, Sébastien. Quand on regarde... Oui, c'est un camembert, cela. Effectivement, cela ressemble à un camembert. Vous voyez : le bleu le plus profond, cela représente ce que la commune d'Amiens a versé en fonds de concours. Et au fond, ce n'est évidemment pas la grille de lecture, mais c'est important des fois d'avoir quelques repères. Eh bien, on s'aperçoit que le système tel qu'il a été pratiqué durant la période précédente n'est finalement pas aussi aberrant que cela puisque globalement la part des fonds de concours apportés par la ville d'Amiens correspond à quelque chose près à son poids démographique. Ce n'était pas fait pour cela, mais cela prouve que le système n'est pas fondamentalement absurde et fondamentalement déséquilibré. Et c'est aussi pour cette raison que nous proposons au fond de poursuivre l'application des fonds de concours tels qu'ils figuraient dans le pacte financier et fiscal que nous avons adopté en 2015. Nous proposons donc de ne pas changer fondamentalement les règles.

Nous proposons simplement d'ouvrir officiellement, si je puis dire, la possibilité d'un étalement du paiement du fonds de concours parce qu'on sait très bien que selon les opérations et selon les

communes, le fonds de concours demandé peut être très important par rapport au budget communal et donc il sera possible aux communes de demander, et naturellement d'obtenir, un étalement du paiement du fonds de concours.

Je ne rentre pas dans les détails mais on pourra y revenir : il sera aussi prévu que les différents fonds de concours demandés aux communes soient précisés, je n'ose pas dire débattus parce qu'au fond c'est assez technique, mais enfin en tout cas soient justifiés au sein de chaque communauté de façon à ce que les choses soient particulièrement claires et clairement posées pour tous.

Et puis enfin, et parce que nous n'avons pas trouvé le critère qui nous aurait paru suffisamment probant pour aller plus loin, eh bien, nous allons poursuivre la réflexion dans le courant de l'année 2022 pour voir s'il y a des critères qui pourraient être retenus pour dire : eh bien, certaines communes et peut-être dans certaines conditions, au lieu de verser un fonds de concours de 30 % pourraient être amenées à verser un fonds de concours un peu moins important (20 ou 10 %). Je m'explique. Certaines communes parmi les plus petites n'ont pas d'activité économique et certaines communes ont du même coup un budget particulièrement limité, avec une capacité de financement particulièrement limitée, quelquefois 10 000 ou quelques dizaines de milliers d'euros. Quand on parle de travaux de voirie, un fonds de concours se chiffre assez facilement à 80 000 ; 90 000 ; 100 000 ; 110 000 ; 120 000 euros. Quand vous avez une capacité d'autofinancement de 15 000 euros, un fonds de concours à 100 000 euros, je vous laisse calculer le nombre d'années qu'il vous faut pour le payer et si vous le payez pendant 6 ans, cela veut dire que vous ne faites rien d'autre pendant ces 6 ans. Bref, tout cela mérite d'être regardé. On a commencé à regarder cette question-là dans le cadre d'un groupe de travail qui a été mis en place après le séminaire du mois de septembre. On n'a pas abouti. On n'a pas conclu. Donc, on s'est dit : bon, pour le mois de décembre, on n'ira pas plus loin, mais on a prévu, et c'est cette notion de clause de revoyure, de pouvoir en reparler et on en reparlera dès après l'adoption du budget 2022, c'est-à-dire à partir du mois de février. Voilà.

Au final, j'ai la conviction que les travaux que nous avons menés depuis maintenant une année, eh bien, nous permettent d'abord de confirmer la volonté de transparence qui est la nôtre et qui figurait déjà dans l'adoption du précédent pacte financier et fiscal. C'est aussi, de mon point de vue, un pacte qui acte la responsabilité que nous souhaitons assumer, responsabilité notamment au regard de l'augmentation qui n'est pas dans ce pacte financier mais qui est concomitante à ce pacte financier d'une augmentation de la fiscalité métropolitaine qui est nécessaire, on le sait tous, pour continuer à investir et on sait tous que les investissements sont nécessaires à l'avenir de notre agglomération.

Et puis enfin, je trouve que ce pacte financier et fiscal, et j'en suis assez fier, et je voudrais remercier les différents collègues et tous les collègues au fond, et donc toutes les mairies qui ont participé à son élaboration, eh bien, franchit une étape importante de notre communauté d'agglomération qui n'avait jamais été franchie jusque-là, qui est l'étape de la solidarité. Alors, on pourra – c'est peut-être ce que le débat va montrer – dire : on en fait trop ou on n'en fait pas assez. En tout cas, c'est une première et il me semble que quand on parle de solidarité, eh bien, on ne peut que se réjouir quand l'étape franchie lui est favorable. Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci à Benoît MERCUZOT pour sa présentation extrêmement pédagogique comme il sait le faire et qui était sur ces sujets indispensable. Nous avons effectivement beaucoup travaillé sur ce sujet. Benoît MERCUZOT et les services ont multiplié les réunions de travail. Nous avons consacré quatre conférences des maires à ce sujet et moi je suis très heureux de voir qu'à cette occasion nous faisons entrer dans l'agglomération, pour la première fois, la notion de péréquation

et le débat a servi aussi à ce que chacun, comme le disait Benoît MERCUZOT en toute transparence, puisse voir ce qui se passait dans les 39 communes de l'agglomération. Je pense que rien que pour cela, il était extrêmement utile et qu'encore une fois on a mis le doigt sur le sujet de la péréquation qui n'est jamais un problème simple. Jamais ! Parce que ceux qui ont le plus de moyens ont toujours tendance à trouver que c'est trop et puis à l'inverse d'autres pensent qu'on pourrait faire un peu mieux.

Donc, c'est un début. Vous voyez d'ailleurs qu'on est plutôt dans la moyenne de ce qui existe, mais cela n'existait pas jusqu'à présent ici puisque c'était effectivement dans les statuts, mais personne ne l'avait jamais mis en œuvre. Donc, voilà. Mais je suppose qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet. Non. Pardon ? Monsieur METAY. Un micro pour Monsieur METAY au milieu, là. Pardon ? Attendez, vous avez le micro qui arrive.

M. METAY : Bonsoir, Monsieur le Président. Nous abordons bien les sujets 11 et 12 en même temps ?

M. GEST : Oui, oui, oui, bien sûr !

M. METAY : D'accord. Donc, mon intervention portera principalement sur le pacte fiscal. Donc, nous nous réjouissons déjà du travail qui a été fait.

M. GEST : Est-ce que vous pouvez retirer votre masque parce que c'est trop assourdi ?

M. METAY : Cela me va. Oui, donc nous nous réjouissons du travail qui a été fait dans le sens de la solidarité. Nous sommes favorables sur le fond à l'instauration d'un pacte fiscal utile pour mieux répartir les richesses de notre territoire et pour être plus solidaires envers les uns et les autres, comme le disait Monsieur MERCUZOT. Par contre, nous voterons contre le fonds et les modalités de ce pacte fiscal. En effet, Amiens représente 74 % de la métropole tout en population légale qu'en potentiel financier. Néanmoins, elle supporte 78 % du transfert de fiscalité projeté alors qu'un diagramme montre que sa population est en moyenne la plus pauvre de toutes les communes. On s'attendait donc à ce que la DSC apporte une correction en conséquence, mais non, à l'arrivée Amiens supporte 84 % des transferts nets. Ce n'est pas notre vision de la solidarité entre les plus riches et les moins riches.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui.

MME DESBUREAUX : Bonsoir, merci. Je pensais intervenir au moment du débat d'orientations budgétaires, mais comme tout est un peu lié.

M. GEST : Si vous voulez intervenir sur le DOB, il n'y a pas de problème. Là, c'est les deux points.

MME DESBUREAUX : Comme c'est un peu lié, c'est un compliqué de savoir quand est-ce que j'interviens.

M. GEST : Quand vous voulez.

MME DESBUREAUX : Après, c'est vrai que c'est un peu... Je vais attendre le DOB parce que s'il n'y a pas d'intervention au DOB, on ne pourra pas dire qu'il y aura débat. Donc, je ne sais pas.

M. GEST : Comme vous le souhaitez.

MME DESBUREAUX : Bon, je garde le suspense alors.

M. GEST : Très bien ! Pas d'autre demande ? Ah ! Madame THEROUIN.

MME THEROUIN : Oui, merci. Merci à toutes et à tous. Juste une petite précision et merci à Benoît MERCUZOT pour cette présentation très pédagogique en effet et bravo à tous ceux qui ont participé au travail ! Je voulais juste avoir une précision parce que je n'ai pas bien compris si la demande était à l'origine celle des maires ou si c'est une demande de l'exécutif de l'agglomération.

M. GEST : La demande de mise en place ? C'est une proposition qui est venue de l'exécutif dans la mesure où nous avons déjà identifié le besoin d'augmentation de la fiscalité et que nous avons voulu tempérer cette mesure par un dispositif qui n'avait jamais été jusque-là mis en place, bien que figurant dans les statuts. Donc, c'est la raison pour laquelle, bien entendu, Benoît MERCUZOT a multiplié les réunions à la fois d'abord dans chaque secteur puis par deux secteurs, et que nous avons fait une réunion de la conférence des maires en juin, puis au séminaire des maires, puis en octobre, puis en novembre, de façon à arrêter le dispositif parce qu'on a beaucoup travaillé aussi sur les critères retenus et les pourcentages de chacun de ces critères.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc mettre aux voix ce dispositif de dotation de solidarité communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DEMARET, Mme TREFCON, Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

M. GEST : Comme sur ce vote il s'agissait d'avoir un pourcentage, je crois, de 65 %, de deux tiers, oui, je pense qu'il est assez largement atteint et j'en remercie l'ensemble de l'assemblée car, je le conçois, ce n'est pas une démarche facile. Il faut l'expliquer dans vos communes et je suis, avec Benoît, à votre disposition pour aller devant vos conseils municipaux si vous le souhaitez. Je ferai le maximum de conseils municipaux, si vous le demandez, entre maintenant et le mois de mars/début avril où généralement vous votez vos propres budgets. On est à votre disposition pour cela. Je ne crois pas engager à tort Benoît MERCUZOT. Voilà. Voilà pour la dotation de solidarité communautaire.

12 - PACTE FINANCIER FISCAL 2022-2026. APPROBATION.

M. GEST : Le pacte financier et fiscal maintenant, que je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. METAY), Mme VAGNIEZ et Mme DESBUREAUX ont voté contre M. BAIS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT) se sont abstenus.

13 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. EXERCICE 2022.

M. GEST : Je redonne la parole à Benoît MERCUZOT qui va nous présenter le débat d'orientations budgétaires.

M. MERCUZOT : Alors effectivement, il s'agit pour moi de reprendre la parole pour le débat d'orientations budgétaires 2022. Evidemment, et vous avez parfaitement raison, un débat d'orientations budgétaires qui est intimement lié au pacte financier et fiscal, puisqu'évidemment cela fait partie des données financières qui vont être prises en compte dans le débat, dans ce débat qui s'ouvre.

D'abord, vous me permettez de donner, de rappeler quelques perspectives du projet de loi de finances qui a été adopté hier d'ailleurs par l'Assemblée Nationale, de rappeler les impacts financiers de la crise sanitaire et de montrer comment, eh bien, nous allons vous proposer de nous situer dans des trajectoires financières et budgétaires qui nous semblent tenables, qui nous semblent correctes, mais qui ne vont pas être sans nécessiter quelques efforts et cela concernera aussi bien le budget principal que les budgets annexes, et comme ils sont particulièrement nombreux, je me contenterai d'évoquer les quatre plus importants, les quatre plus lourds financièrement : transports, eau, assainissement et déchets ménagers.

D'abord, si vous le voulez bien, quelques éléments qui concernent le projet de loi de finances 2022, enfin la loi de finances 2022. On sait bien que c'est une loi de finances particulière à différents égards, puisque notamment elle intervient pour la deuxième année dans le cadre d'une crise, de cette crise, de cette fameuse crise Covid, ce qui fait que la dette Covid de l'Etat devient assez conséquente. Vous le voyez : pour l'Etat à proprement parler : 165 milliards d'euros ; et la dette sociale : 165 milliards d'euros. Et puis que c'est un projet de loi de finances, une loi de finances qui finalise la réforme fiscale, réforme fiscale qui, on le sait tous, met en œuvre, acte définitivement la suppression de la taxe d'habitation, en tout cas pour les résidences principales.

Voilà, je n'insiste pas trop sur le schéma qui est là, mais il me semble particulièrement intéressant pour bien montrer que cette crise Covid est particulièrement violente, d'une certaine façon, et qu'elle est sans aucune mesure avec la crise qui pourtant avait été particulièrement lourde, qui était la crise de 2008. Vous voyez que là il s'agit de mesurer l'évolution du PIB et on voit que donc l'économie s'est arrêtée très vite et qu'elle est repartie aussi vite, et on voit que nous sommes encore dans des soubresauts d'activité particulièrement importants.

Autre élément de situation générale mais qui ne peut pas nous laisser indifférents : c'est la question de l'endettement public parce qu'on sait bien que c'est une question qui probablement reviendra à un moment ou à un autre, et je vous invite à regarder, à constater, pardonnez-moi, que les collectivités territoriales (c'est la bande rouge qui est en bas) ont finalement, depuis maintenant 1982, c'est-à-dire depuis les premières lois de décentralisation, un stock global de dette qui est finalement assez stable. Il n'y a pas d'envolée tout d'un coup. Ce qui n'est évidemment pas le cas, on le constate (c'est la partie orange), avec l'endettement de l'Etat.

Un élément qui me paraît intéressant, même s'il est beaucoup plus important pour les communes que pour une intercommunalité sans doute, c'est la question de la réforme fiscale puisque, vous le savez bien, en tout cas pour les communes, eh bien, il y a un coefficient correcteur qui vient faire que la notion de contribuable local évolue quand même considérablement puisque ce fameux coefficient correcteur fait que, alors en moyenne, évidemment ce n'est pas vrai dans toutes les communes, mais en moyenne, pour les communes qui versent, qui sont écrêtées, eh bien, comment dire, je ne voudrais pas dire de bêtise, donc 3 milliards sur 18 milliards, aidez-moi : cela bien combien en pourcentage ? Cela fait 12 % globalement. Je ne crois pas dire de bêtise. Cela fait 12 % de ce que verse un contribuable local, communal, qui finalement va aller alimenter d'autres

communes, d'autres territoires. Donc, l'impôt local va toujours à une collectivité locale, mais pas forcément en totalité à la collectivité locale dans laquelle on habite. Je n'insiste pas davantage puisqu'encre une fois cela concerne davantage les communes que l'intercommunalité.

Les impacts de la baisse des dotations que l'on a connue tout particulièrement de 2013 à 2017, vous voyez qu'on va bientôt arriver à ce chiffre rond, j'allais dire ce chiffre fatidique mais qui n'arrêtera pas d'augmenter très vraisemblablement, de pratiquement 100 millions d'euros qui n'auront pas été perçus depuis 2013. 100 millions d'euros ! 98 580 000 euros, évidemment que ce n'est pas rien au moment, par exemple, où nous mesurons notre stock de dette. Evidemment que si nous avions détenu, obtenu ces 99 millions d'euros, notre stock de dette aurait diminué d'autant, quasiment d'autant.

Il faut souligner qu'au-delà de cette baisse des dotations de 2013 à 2017 particulièrement lourde, particulièrement forte, naturellement un autre élément nous a fortement impactés qui est celui de la crise sanitaire et je vous invite à regarder, avant de voir précisément la situation d'Amiens Métropole, ce schéma qui montre – c'est le 4,3 % – que les intercommunalités ont été plus impactées que les autres niveaux de collectivités, que les communes, les départements et les régions, du fait de la crise Covid. Elles ont beaucoup plus de mal à tenir leurs dépenses et pour ce qui nous concerne, eh bien, on voit que nous avons, au cours de cette crise Covid, en 2020 et 2021, et donc arrêté en novembre 2021, donc pour ce que nous connaissons jusqu'à aujourd'hui, eh bien, nous avons un coût global de dépenses qui est estimé à pratiquement 5 900 000 euros. Je vous laisse regarder comment sont calculées ces dépenses supplémentaires, de quoi elles se composent.

Mais je vous laisse aussi constater qu'évidemment il y a des dépenses supplémentaires, mais il y a peut-être, enfin j'allais dire surtout, il y a aussi en tout cas des non-recettes et évidemment vous voyez les chiffres qui sont particulièrement importants pour le Coliseum : 838 000 euros de perte de recettes en 2020, 966 000 euros en 2021.

Et tout cela fait que quand on cumule les dépenses et les non-recettes, eh bien, nous avons un coût de la crise Covid qui se monte aujourd'hui, à fin novembre, à 9 200 000 euros. Evidemment que c'est un élément qui ne peut laisser indifférent un débat d'orientations budgétaires.

Alors, on l'a vu et c'est là où on retrouve évidemment le lien avec le pacte financier et fiscal, pour partie en tout cas : nos recettes en 2022 vont connaître quatre évolutions particulièrement sensibles.

La première évolution n'est pas propre à l'intercommunalité. Elle sera plutôt même un peu moins visible dans l'intercommunalité que dans les communes. C'est-à-dire que je l'indiquais tout à l'heure : les bases qui permettent de calculer sur lesquelles nous calculons nos taux, les bases sont revalorisées du montant de l'inflation. Or, il se trouve que l'inflation, pour l'année 2022, enfin en tout cas au titre de ce qui a été fait jusqu'en 2021, est de 3,4 %. Donc, il pourrait y avoir une revalorisation des bases de 3,4 %. Au moment où nous avons arrêté les chiffres pour ce débat d'orientations budgétaires, nous avons voulu être prudents et nous avons arrêté une augmentation des bases à 2 %. Elle sera en réalité supérieure à ces 2 %. Cela, c'est un premier élément. C'est vrai évidemment pour notre intercommunalité, mais c'est vrai aussi pour chacune des communes qui composent notre intercommunalité. Cela, c'est plutôt en soi, du point de vue strictement de ce que l'on va constater dans nos recettes, une bonne nouvelle.

Sauf que cette bonne nouvelle va être compensée par une mauvaise nouvelle, et là qui est propre à l'intercommunalité. Vous savez que notre intercommunalité est évidemment financée par une

partie de la taxe foncière et puis aussi par des impôts économiques : la fameuse contribution économique territoriale. Je ne rentre pas dans les détails. Mais il se trouve que c'est en 2022 que nous allons ressentir les effets de la crise Covid et de la chute brutale de l'activité économique en 2020. Nous attendons donc, dans des montants significatifs, des baisses de recettes au titre de la contribution économique territoriale. Cela, c'est évidemment une mauvaise nouvelle.

Le troisième élément qui va impacter sensiblement nos recettes, cette fois c'est du point de vue strict de la Métropole une bonne nouvelle, c'est quand on cumule le point 3 et le point 4 : c'est que nous allons augmenter nos recettes au titre, en tout cas c'est ce qui sera proposé au moment du vote du budget, de la TFPB de 6 millions d'euros (8 millions moins 2 millions d'euros que nous allons verser au titre de cette DSC dont nous venons de voter le principe). Vous voyez donc que du point de vue de nos recettes, eh bien, il y a des plus et des moins, mais que naturellement la proposition qui sera faite au moment du budget d'augmenter la fiscalité métropolitaine fera que nos recettes vont augmenter sensiblement en 2022.

Précisément, à propos de cette augmentation de la fiscalité, il faut souligner que de nombreux EPCI, de nombreux établissements publics de coopération intercommunale, donc des établissements comme le nôtre, ont d'ores et déjà augmenté leur fiscalité en 2021 et que nombre de nos semblables s'apprêtent à faire la même chose en 2022. Il n'y a pas tellement de hasard d'ailleurs puisque je vous l'indiquais : c'est le niveau, ces intercommunalités, où la crise Covid a été la plus brutale, où la conséquence s'est fait le plus durement ressentir. Et puis, il faut souligner que nombre d'intercommunalités, et ce n'est pas notre cas, ont institué la taxe GEMAPI et nous faisons partie de la minorité désormais d'intercommunalités qui n'ont pas institué cette taxe.

Alors, je voudrais aussi, à ce stade de mon propos, vous rappeler ce qui était présenté l'année dernière et au fond ce qui était présenté l'année dernière laissait très largement envisager ce qui est présenté aujourd'hui. L'année dernière, regardez le tableau qui vous était présenté, on vous indiquait que pour 2021 il y avait une aide exceptionnelle qui serait apportée à la Métropole par la Ville d'Amiens et qu'il faudrait en plus de ces 3 millions d'euros faire des économies d'1 million d'euros. Et vous voyez que les ressources propres disponibles de 7,81 étaient, malgré cette aide exceptionnelle de la Ville d'Amiens, d'un niveau assez peu suffisant pour financer des investissements. Je vous rappelle que l'on considère qu'il faut que nos ressources propres disponibles représentent *grosso modo* quelque 50 % des investissements de la charge nette des investissements que nous opérons. Et donc, on avait dit dès l'année dernière qu'il faudrait prévoir autre chose et c'est précisément cette autre chose, ce travail que nous avons effectué depuis maintenant un an et qui nous a permis d'aboutir au débat précédent et qui, vous le voyez, nous permet d'aboutir à ces 6 millions de recettes supplémentaires, le fameux +6 qui est en rouge, 2022 et les années suivantes. Je n'insiste pas trop, mais j'y reviendrai quand même, sur le -4 parce que si le +6 existe encore, le -4 aussi existe encore. Donc, cette augmentation de la fiscalité, je n'y reviens pas – c'est le schéma que je vous ai montré tout à l'heure – va aboutir à ce qu'il reste dans les comptes de la Métropole une augmentation de recettes de 6 millions d'euros.

Alors, nos dépenses courantes, puisqu'on vient d'évoquer nos recettes, quant à elles, eh bien, assez classiquement, vont être fortement marquées par le poids de la masse salariale. Alors, je vous rappelle que dans les comptes de la Métropole, la question de la masse salariale est un peu particulière puisqu'une partie conséquente de cette masse salariale est remboursée par la Ville d'Amiens du fait du personnel mutualisé. Je ne reviens pas sur le mécanisme. N'hésitez pas à y revenir s'il ne vous paraît pas clair. Ce qui est intéressant, c'est de voir un peu comment est composée cette masse salariale et je vous indique d'ores et déjà que même si nous n'en sommes pas évidemment au stade du compte administratif, cette question de la masse salariale est particulièrement bien maîtrisée dans notre collectivité puisque regardez : on estime – ce n'est

encore qu'une estimation mais elle est d'ores et déjà assez fine puisque la paie de décembre a été mandatée – que nous allons, nous aurons mandaté 140 300 000 euros au titre de la paie et que cela représente une augmentation de 0,37 % par rapport à 2020 voilà. Et vous voyez donc que nous faisons très attention à cette évolution de la masse salariale. Alors, cette masse salariale, je vous laisse regarder la manière dont elle est, enfin la manière dont les agents, quel est le statut des agents. Vous voyez que 75 % d'entre eux sont des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, des fonctionnaires titulaires ; 20 % sont des contractuels et je vous laisse regarder. Les contractuels de droit privé sont les contrats aidés, les quelques contrats aidés que nous avons encore au sein de la collectivité. Je vous laisse regarder par ailleurs la manière dont la masse salariale est répartie et vous voyez de ce point de vue que le régime indemnitaire, eh bien, représente un poids évidemment important et significatif, le régime indemnitaire, les primes évidemment significatives pour les agents. Voilà pour cet élément qui constitue vraiment le point central de nos dépenses de fonctionnement.

Il nous faut donc, avec les recettes telles que je viens de les évoquer, avec nos dépenses de fonctionnement, évidemment trouver un équilibre qui nous permette ensuite de financer dans de bonnes conditions notre programmation pluriannuelle des investissements, celle que nous avons adoptée il y a un mois et celle qui a abouti à ce que nous votions une charge de 186 millions d'euros en charge nette. Et évidemment, financer ces investissements sans trop s'endetter. Je vous rappelle que nous avons un taux moyen de dette particulièrement intéressant, à 1,06 %, mais c'est la conjoncture qui veut cela. Et on sait très bien aussi, enfin on sait. Finalement, il y a peut-être assez peu de personnes qui savent vraiment parce que tout cela est bien compliqué et quelquefois paraît très aléatoire, mais les spécialistes semblent envisager que dans les deux, trois ans qui viennent, les taux remontent non pas de manière brutale mais remontent un peu et en tout cas progressivement. Bien. Ce que l'on sait également, c'est que nous arrivons à une annuité de dette, c'est-à-dire ce que l'on rembourse chaque année en capital et en intérêts, à un montant qui, vous le voyez, pour notre budget principal est conséquent puisqu'en 2022 cette charge de la dette sera de pratiquement 21 millions d'euros et naturellement, et nous l'avons dit et je le redis, nous n'irons pas plus loin en termes d'endettement. Et je vous invite à regarder ce schéma et vous voyez que si l'on regarde à la fin 2026, en envisageant les emprunts que nous serons obligés de faire pour financer nos investissements, eh bien, vous voyez que notre stock de dette sur le budget principal n'augmentera pas et il commencera tout doucement à s'infléchir, à baisser, dans une toute petite proportion, certes, mais en tout cas la hausse que nous avons connue ces trois dernières années est désormais derrière nous et il s'agit maintenant, progressivement, de faire baisser ce stock de dette. Pourquoi le faire baisser ? Eh bien, tout simplement parce que la charge de la dette, évidemment annuellement, diminuera en même temps.

Alors, cela nous amène maintenant à envisager les simulations budgétaires. Au fond, ce que je viens de vous dire là, on le met sous forme de tableau et on regarde ce que cela donne en forme de recettes, de dépenses, et puis du même coup en termes d'excédent de gestion, de poids de dette et de notre capacité de financement, d'investissement finalement, puisque, je vous le rappelle, la toute dernière ligne, schématiquement mais ce n'est pas faux de le dire comme cela, vous la multipliez par deux et vous avez notre capacité d'investissement en charge nette.

Qu'est-ce qu'on voit dans ce premier tableau où finalement on enregistre les 6 millions d'euros de plus de fiscalité ? D'abord, vous voyez que j'évoquais le +3 % des bases. À la Métropole, c'est quasiment effacé. Vous allez me dire : « C'est curieux : on ne les voit pas. On a juste les 6 millions. » Eh oui, mais les 3 % sont effacés quasiment en totalité par la baisse de la contribution économique territoriale, donc par les effets de la crise de la chute de l'activité économique en 2020. Bien. Et ce que l'on regarde, et vous voyez que les chiffres vous ont été indiqués en rouge, c'est qu'au fond nous avons un autofinancement qui d'abord va en diminuant et qui est très insuffisant

puisque regardez la toute dernière ligne : en aucun cas elle ne peut nous permettre de financer dans de bonnes conditions nos investissements. Nous avons voté une PPI qui va nous amener à investir chaque année quelque 32 à 34 millions d'euros en charge nette. On est très loin du compte. Vous multipliez par deux les chiffres du bas : cela ne fonctionne pas. Parce que si on fait fonctionner comme cela, cela veut dire évidemment que notre stock de dette va continuer à augmenter et d'année en année, cela sera plus difficile parce que si notre stock de dette augmente, eh bien, évidemment, la charge de la dette, annuellement, augmentera. Ce qui veut dire – c'est pourquoi tout à l'heure je pointais le -4 que l'on avait déjà souligné en 2021 – très concrètement qu'il nous faut non seulement, ce qui vous sera proposé, augmenter la fiscalité, mais il faut en plus que l'on soit capable de faire des économies dans notre fonctionnement. Et vous voyez que ces économies, et c'est exactement ce qui se présentait il y a un an lors du débat d'orientations budgétaires, doivent compléter la hausse de fiscalité pour nous donner une capacité d'action supplémentaire globalement de 10 millions d'euros par an. Et à cette condition que nous soyons capables de faire des économies de fonctionnement, eh bien, regardez : nous retrouvons, la toute dernière ligne, des ressources propres disponibles qui sont, une toute dernière ligne qui est à hauteur des investissements que nous souhaitons financer. Vous voyez que globalement on pourra ne pas emprunter plus de 50 % de la charge nette que nous aurons à financer pour payer les investissements que nous avons votés.

Ce sont ici des tableaux simplifiés parce que si vous l'on mettait... Ces tableaux-là, évidemment beaucoup plus détaillés, figurent sur l'intranet. Prenez le temps de les regarder, si vous ne l'avez pas fait, mais on peut là un peu plus rentrer dans la finesse des choses et dans le détail des choses.

Mais en tout cas, pour le budget principal, les choses sont claires : nous pourrons, dans de bonnes conditions, mettre en œuvre la PPI que nous avons votée en mettant en œuvre ces deux leviers : d'abord la fiscalité métropolitaine supplémentaire à hauteur, au total, de 6 millions d'euros (8-2), et puis ensuite, en faisant, en opérant des économies de fonctionnement.

Voilà pour le budget principal.

Concernant un budget annexe, et je vais essayer d'accélérer un peu mon propos, concernant un premier budget annexe, le plus important en termes budgétaires et puis sans doute du point de vue du service qu'il représente pour les habitants, le budget des transports. Vous voyez là encore que, eh bien, nous avons une rétractation des recettes courantes prévue en 2022 qui vont progressivement se rétablir à hauteur de ce qui a été constaté en 2020, mais je vous rappelle que 2020, c'est un peu particulier parce que nous avons perçu une avance de l'Etat. Donc, les recettes, en réalité, étaient 5 millions en dessous, les recettes, j'allais dire les recettes réelles. Ce n'est pas que ce que nous a versé l'Etat n'est pas une recette réelle, mais voilà, tirées de l'activité des services, c'était 5 millions de moins. Donc, il va falloir du temps pour que nos recettes se rétablissent d'une certaine façon. Nos dépenses, elles, sont prévues pour rester stables. Et si l'on est particulièrement vigilants sur ces dépenses, c'est que vous le savez bien : il nous faudra financer le renouvellement d'une partie significative des bus qui servent au réseau secondaire. Et il va nous falloir trouver un ajustement entre nos capacités de financement et la nécessité de renouveler un certain nombre de ces bus sur les lignes secondaires qui sont des bus vieillissants et dont le mode d'énergie, d'ailleurs, n'est plus satisfaisant. Voilà pour cette simulation budgétaire transports, avec un tableau un peu plus détaillé ensuite.

Et puis vient le budget de l'eau. Le budget de l'eau a été évoqué par le vice-président, Monsieur MAQUET, tout à l'heure, à propos des observations de la Chambre régionale des comptes. Cela fera l'objet aussi d'une délibération. Vous le savez : nous avons considéré, et c'était la même

analyse qui était faite par la Chambre régionale des comptes, qu'il fallait investir pour rénover le réseau d'eau et nous avons décidé, parce que d'ailleurs nous n'avons pas d'autre moyen puisque notre budget principal ne peut pas venir au secours de notre budget d'eau. Eh bien, nous avons décidé d'augmenter le prix de l'eau une première fois et puis il y aura une délibération tout à l'heure qui va poursuivre dans cette logique-là, qui doit nous permettre de donner à notre réseau une vraie qualité et de lui donner un rendement qui est satisfaisant. Voilà. Dès lors que nous suivons cette logique, le budget d'eau, vous le voyez, de l'eau trouve son équilibre avec une vraie capacité d'autofinancement. Je vous rappelle qu'on est toujours dans la même logique selon laquelle, en charge nette, eh bien, nous pouvons aller jusqu'à deux fois la dernière ligne « autofinancement ».

L'assainissement, je ne rentre pas dans les détails. On voit que là encore, après une légère inflexion, on remonte à partir de l'année 2024-2025, et donc là, ce budget-là ne pose pas, par lui-même, de vraie difficulté. Je vous rappelle que contrairement à l'eau, les tarifs de l'assainissement ne sont pas prévus, eux, pour augmenter, ce qui permettra, du point de vue de l'usager, de relativiser le poids de l'augmentation que nous prévoyons, que nous pensons raisonnable pour le prix de l'eau. Voilà.

Et puis, le dernier budget annexe qu'il nous faut envisager, c'est celui des déchets ménagers. Vous voyez que ce budget annexe, en l'état, n'est pas complètement satisfaisant. Alors, il a quelque chose de très particulier : c'est que vous voyez bien que jusqu'à aujourd'hui il n'a pas d'endettement. Il ne porte pas de dette, ce budget annexe. Mais on voit qu'à terme, à moyen terme et à échéance de 3 ans, eh bien, les ressources propres disponibles ne sont plus à un niveau suffisant et donc un certain nombre de mesures seront à prendre sans doute, sur les charges d'exploitation, pour retrouver un équilibre. On sait que des investissements significatifs ont été faits en termes d'infrastructures. On sait qu'il y a encore des investissements réalisés en termes de matériel roulant, par exemple. Eh bien, il faudra trouver les voies et moyens pour qu'à partir de l'année 2024 le budget déchets ménagers trouve un équilibre qui, vous le voyez dans ce tableau-là, est manifestement trop précaire.

Voilà les différents éléments qui composent ce débat d'orientations budgétaires et je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame BECKER mais également Madame DESBUREAUX. Donc, Madame DESBUREAUX puis Madame BECKER.

MME DESBUREAUX : Merci. Le débat d'orientations budgétaires pour 2022 était fort attendu, de même que le pacte financier et fiscal d'Amiens Métropole pour 2022-2026. Nous avons examiné tous ces documents avec attention. Ils sont le fruit d'un important travail technique des services et d'un non moins important exercice de préparation et d'explication pour les élus qui ont pu y être associés, ce qui n'est pas mon cas ni celui de mes collègues de l'opposition, et nous le regrettons.

Tout ce travail pour résoudre une équation somme toute assez simple : renflouer la caisse d'Amiens Métropole que vous avez cramée du fait de vos choix de gestion et d'investissements. La pandémie y est pour peu dans cette situation et d'ailleurs la dotation de solidarité communautaire n'est qu'un rideau de fumée pour masquer le doublement de la fiscalité des ménages par Amiens Métropole, décision devenue inéluctable. C'est le dur retour à la réalité. Vous avez endetté Amiens Métropole au-delà du raisonnable et en un mandat la collectivité a perdu ses marges de manœuvre. Vous avez installé un niveau d'endettement si élevé par rapport à nos capacités qu'il ne vous permet plus de desserrer l'étau budgétaire et pour intervenir vous devez même recréer de la dette. C'est une spirale sans fin. Après nous avoir présenté des PPI d'un volume élevé sans connaître les recettes en face, maintenant vient la note à payer.

Pour essayer de faire passer la pilule, vous agitez la carotte d'une petite part de DSC et incitez les communes à diminuer leurs propres recettes par une baisse de leur fiscalité, tout en continuant à les ponctionner par des fonds de concours en investissement. La solidarité entre communes, on ne peut que la souhaiter. C'est l'esprit communautaire qui nous a toujours animés. Mais de préférence pour se développer ; pas pour combler les impasses budgétaires. C'est pourtant ce à quoi vous nous avez menés.

Je note toutefois que suite à nos interventions répétées, vous avez renoncé pour le moment à solliciter aussi des communes des fonds de concours en fonctionnement. Cela faisait un peu trop là. Pour Amiens, dont la population a les plus faibles revenus par habitant et qui nécessite un fort engagement pour les services publics et la solidarité, nous constatons cette perte de 5 millions d'euros par an pour ménager les contribuables, certes, mais alors il faudrait accompagner cette perte d'un arrêt du recours obligatoire aux fonds de concours en investissement.

Je note que vous n'avez pas exploré la possibilité de mobiliser la CFE, la cotisation foncière des entreprises, pour alléger l'effort des ménages alors que le positionnement de la CFE d'Amiens Métropole par rapport aux autres collectivités le permet.

Les conséquences sur le fonctionnement seront fortes en termes d'emplois à Amiens et de moyens d'exploitation pour les services. Quels services seront touchés ? Les écoles ? Les centres de loisirs ? Ou la restauration scolaire ? Vous vous êtes bien gardés de nous le dire et ce n'est pas acceptable.

Vous l'aurez compris : nous n'approuvons pas les orientations budgétaires que vous nous présentez. Nous les jugeons même risquées pour les équilibres budgétaires à moyen et long terme de chacune de nos collectivités, et comme une menace sur la qualité des services rendus aux Amiénois qui subiront, tout comme les personnels, les contrecoups de votre politique de fuite en avant quoi qu'il en coûte.

M. GEST : Merci. Madame BECKER.

MME BECKER : Merci. Oui, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Alors, vous dites maîtriser la masse salariale. Vous dites également vouloir faire des économies de fonctionnement. Et hier, alors que les animatrices et les animateurs ont manifesté sous les fenêtres de l'hôtel de ville, alors qu'ils ont exprimé leur situation précaire notamment du fait de leur faible rémunération, alors que Madame la Maire les a reçus pour leur dire qu'elle réfléchissait à trouver des solutions, nous vous invitons à tenir compte de cela dans l'élaboration du budget primitif. Merci à vous.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, Brigitte FOURÉ m'avait demandé la parole et peut-être un mot de Benoît aussi, non ? Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Oui, quelques mots pour répondre aux interpellations, aux deux dernières interpellations qui viennent d'être faites. D'abord, merci, Madame BECKER, de vous faire la porte-parole des animateurs, mais je pense qu'ils sont assez grands pour m'exprimer directement leurs remarques et leurs souhaits, et croyez bien qu'on étudie la situation de près et qu'on y reviendra dans le cadre des conseils municipaux le cas échéant.

Je voudrais dire à Madame DESBUREAUX, lui rappeler en tout cas que la situation de la Ville sur le plan financier est tout à fait saine puisque nous avons voté une programmation pluriannuelle des investissements supérieure, très largement supérieure à celle que nous avons votée dans le

mandat précédent puisque nous allons pouvoir investir plus de 25 % de plus que dans le mandat précédent, malgré la baisse de fiscalité que je vais proposer donc au prochain conseil municipal pour faire en sorte que les Amiénois ne supportent pas fiscalement de hausse sur leur propre budget parce que les impôts amiénois sont déjà suffisamment élevés pour qu'on n'en rajoute pas. Et ceci tout en gardant une... mince, je cherche mes mots... tout en gardant... Non, je cherche. Une capacité de désendettement. Merci, Monsieur le Directeur Général. Tout en conservant donc une dette tout à fait raisonnable au regard des villes de taille comparable à la nôtre. Donc, je voulais simplement rappeler cela pour rassurer le cas échéant l'ensemble des collègues.

M. GEST : Merci. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, écoutez, d'abord je ne rentrerai pas dans ce débat qui est plus un débat du conseil municipal d'Amiens, de la ville d'Amiens, et pour lequel Madame la Maire vient de donner les éléments. On ne peut pas tout mélanger du point de vue des compétences. Vous évoquez des compétences (les écoles, les centres de loisirs, etc.) qui ne sont pas les compétences de la Métropole et je rappelle que si la Ville d'Amiens prend une décision, elle remboursera à l'euro près évidemment ce qui sera payé à ces personnels qui travaillent exclusivement pour la Ville d'Amiens.

Il y a un certain nombre de mots qui ont été utilisés et qui, pardonnez-moi, font sursauter, font sourire, font bondir. Je ne sais pas quoi vous dire. C'est rigolo, votre affaire de cramer la caisse. Je crois que c'est cela que vous avez dit. Oui, franchement, c'est rigolo. C'est d'autant plus rigolo qu'au fond, enfin les chiffres l'expriment par eux-mêmes, il suffit de regarder : on n'a pas cramé la caisse. Cela aurait été sans doute agréable de la cramer, mais on ne l'a pas cramée quoi. Regardez la manière dont la masse salariale a évolué. Regardez la manière dont nos dépenses entre 2014 et 2021 et 2020, 2021, ont évolué et vous verrez que finalement, s'il y a une évolution en 2020, eh bien, c'est précisément du fait de la crise parce que jusque-là nous étions sur une progression parfaitement maîtrisée et s'il y avait quelque chose qui augmentait, c'était plutôt les subventions que l'on attribuait aux différentes soit associations qui interviennent en matière sociale, soit en matière sportive. Donc franchement, cramer la caisse, cela me fait sourire.

Cela me fait d'autant plus sourire que je vous rappelle qu'en 2011, lors d'un pénultième mandat, le conseil d'agglomération avait décidé d'augmenter, tiens, la fiscalité de 8 millions d'euros aussi et là je peux vous dire qu'effectivement la caisse avait été cramée parce qu'alors vous regardez les années d'avant : les dépenses de fonctionnement avaient explosé et là il fallait faire quelque chose. Ce n'est pas notre cas. Ce n'est vraiment pas notre cas. Donc, je ne peux m'empêcher de sourire.

Je souris moi quand vous dites des contrevérités qui ne sont même pas plaisantes quand vous les formulez. Quand vous dites : « On recrée de la dette », non, on ne recrée pas de la dette et le schéma qui a été montré, qui a été diffusé, le montre très clairement : nous n'allons pas augmenter notre stock de dette, nous allons même commencer à le diminuer. Donc, ne dites pas que nous allons recréer de la dette.

Et puis enfin vous vous attribuez le fait que l'on n'ait pas mis en place un fonds de concours en matière de fonctionnement. Je ne sais pas. D'abord, je ne vous ai jamais entendu parler de cela, mais peu importe. Vous vous attribuez cet élément-là. Très bien. Nous, on n'a jamais évoqué les fonds de concours en matière de fonctionnement. La Ville d'Amiens, en 2021, a payé un fonds de concours en fonctionnement mais dans les situations tout à fait exceptionnelles que j'ai soulignées. Donc, je n'y reviens pas. Voilà.

J'entends que vous êtes en désaccord. Je ne m'attendais pas à autre chose. D'ailleurs, c'est dans la logique. Mais franchement, voilà, il y a des mots utilisés qui font sourire ou qui font sursauter, encore une fois.

M. GEST : Merci. Oui, Madame DESBUREAUX, pour une courte réponse. Est-ce que l'on peut fournir un micro à Madame DESBUREAUX ?

MME DESBUREAUX : Oui, pour revenir sur 2011, je n'étais pas présente, mais il me semble que la levée des impôts a été bien utile pour investir dans les projets qui étaient prévus et que cela vous a bien arrangés aussi quand vous êtes arrivés pour les dépenser allègrement.

Ensuite, sur le fonds de concours en fonctionnement, oui, il y a eu le fonds de concours en fonctionnement d'Amiens et on a vu passer des documents où ils étaient prévus pour augmenter en fait. Donc finalement, vous n'avez pas fait ce choix-là, mais je ne pense pas avoir halluciné en voyant les chiffres dans les tableaux l'année dernière.

M. GEST : Bien. Madame DESBUREAUX, on ne peut pas raconter l'histoire à sa façon. Il y a les faits, il y a la réalité. Les fonds de concours, puisque vous les évoquez, du temps où vos amis étaient aux responsabilités, étaient à géométrie variable. Il y avait des communes qui devaient en payer et pas d'autres. Bon. C'est une façon de concevoir la gestion d'une collectivité locale. Ce n'est pas la nôtre.

Deuxièmement, effectivement, comme Benoît MERCUZOT l'a indiqué, une forme de taxe additionnelle qui a été créée à l'époque pour la collectivité intercommunale, cela l'a été pour payer du fonctionnement. Nous avons trouvé en arrivant en 2014 une quantité astronomique d'emplois non permanents. Alors, on n'a pas dépensé ce qui était dans les caisses pour faire des investissements, d'ailleurs qui étaient réduits à leur plus simple expression, sauf en matière scolaire, mais on a surtout fait en sorte de régérer la mairie et l'agglomération, voyez-vous ?

Donc, on peut toujours raconter l'histoire à sa façon. La réalité est tout autre que telle que vous la décrivez.

Enfin, vous pourriez avoir au moins... comment dirais-je... l'objectivité de reconnaître que cela irait mieux quand même pour toutes les collectivités de France et notamment pour la nôtre si nous n'avions pas eu une diminution de la dotation globale de fonctionnement. Je vous donne les chiffres : en 2013, nous touchions 32,2 millions d'euros. En 2022, on touchera 18,5 millions. Ce qui explique le chiffre de 99 millions que vous donnait Benoît MERCUZOT tout à l'heure. Donc, arrêtez de faire croire que cela a été mal géré. Au contraire, c'est parce que nous avons particulièrement bien géré le fonctionnement que nous avons pu faire beaucoup d'investissements et effectivement réveiller la ville et l'agglomération, ce qui était indispensable.

J'ajoute enfin que s'agissant de l'épidémie, il y a eu des conséquences financières. Benoît MERCUZOT les a exposées tout à l'heure. Hors transports, c'est 9,2 millions d'euros. 9,2 millions d'euros de coût, soit des dépenses supplémentaires, soit des recettes en moins. Donc tout cela, il faut l'assumer. Et bien entendu, vous aviez sans doute prévu l'épidémie, vous !

Donc voilà ce que je souhaitais vous dire. On a, c'est vrai, aujourd'hui des difficultés. Il ne faut pas dire le contraire. Mais parce que nous avons montré qu'on était capables de bien gérer le fonctionnement de l'agglomération, nous allons continuer de le prouver et nous allons pouvoir continuer notre route en maintenant un niveau d'investissement inférieur à ce que nous avons fait dans le mandat précédent, mais qui reste quand même de bon niveau et cela sera grâce à la

décision qu'ont prise courageusement les élus tout à l'heure en créant la dotation de solidarité communautaire. Voilà ce que je souhaitais dire.

Vous savez que pour le débat d'orientations budgétaires, on ne vote pas sur son contenu ; on vote sur le principe de l'avoir tenu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. CONSEILS DE GESTION DES FACULTES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Je vous propose de désigner Florence RODINGER, Valérie DEVAUX et Martin DOMISE pour siéger respectivement en qualité de représentants titulaires au sein des conseils de gestion des facultés de Sciences, Langues et Cultures Etrangères et Lettres et Thomas LHERMITTE, Sonia HAMADI et Marc FOUCAULT en tant que représentants suppléants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2022.

M. GEST : Dans le cadre de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et de l'article L. 3132-26 du code du travail, au-delà de 5 dérogations annuelles au repos dominical, le maire des communes membres d'Amiens Métropole doit saisir l'EPCI afin d'obtenir son avis.

Suite à la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Amiens en date du 9 décembre 2021, je vous propose de reconduire à 7 le nombre de dimanches qui peuvent faire l'objet de la dérogation au repos dominical pour la branche « commerce de détail », à savoir les dimanches :

- 2 janvier 2022
- 16 janvier 2022
- 26 juin 2022
- 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022.

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme DESBUREAUX M. BAIS et Mme NOUAOUR (pouvoir M. BAIS), M THEVENIAUD ont voté contre.

16 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL. CONVENTION.

M. GEST : Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est compétent pour le Plan Climat Air Energie Territorial. La métropole souhaite le soutenir en lui reversant la somme initialement identifiée au sein du budget 2019 de la collectivité pour la réalisation de ce PCAET. Je vous invite donc à approuver la convention qui fixe notamment les modalités de versement de la somme de 80.000 euros.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PRADAT. Micro pour Monsieur PRADAT. Merci.

M. PRADAT : Alors certes, ce plan est important, le Plan Air Climat Energie, car un changement de paradigme s'impose pour penser la ville durable. Il semble dire de nos différents présidents de métropole qui nous ont présenté tout à l'heure le rapport sur le développement que ces idées infusent dans votre discours tout au moins. Mais si la politique d'aménagement de votre majorité reste la même, c'est-à-dire un urbanisme du passé, consommateur de ressources, qui favorise l'artificialisation des sols par la multiplication des extensions des zones d'activité, ce qui revient à avoir en fait des boîtes à chaussures un peu partout dans les entrées de ville de nos territoires, et qui favorise aussi votre politique d'aménagement d'habitat individuel diffus. Eh bien, nous avons des raisons de douter qu'il permettra d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effets de serre de la métropole. Aussi, c'est donc un plan stratégique pour réussir cette transition écologique, réduire la vulnérabilité de la métropole au changement climatique et ainsi anticiper l'avenir. Ce plan est mené par le Pôle Métropolitain dont on vote une subvention et dont on ne comprend pas toujours vraiment le rôle, auquel nous ne siégeons pas. Aussi nous demandons à être informés de l'avancement de ce PCAET, peut-être par un point d'étape.

M. GEST : Bien. Alors, on n'était pas là pour parler du fond. C'était simplement un rapport qui vise à régulariser une situation financière. Je n'ai aucun inconvénient à vous répondre que nous sommes prêts, et je pense que le président du Pôle Métropolitain qui est devant moi n'ira pas contre le fait qu'on puisse, au moment où il le jugera utile et en tout cas correspondant à la démarche, présente le bien-fondé et la démarche du PCAET que nous menons effectivement au niveau de l'ensemble du Pôle Métropolitain. Donc voilà, pas de difficulté pour vous le présenter. Je trouve cela tout à fait normal et Pascal RIFFLART s'y pliera volontiers. Oui, tu veux intervenir, Pascal ? Est-ce qu'on peut amener un micro pour Pascal RIFFLART ?

M. RIFFLART : Merci. Merci, Monsieur le Président. En fait, c'est vrai que ce n'est pas le point, puisque le point c'est de régulariser finalement le côté financier. Enfin je ne voudrais pas laisser Monsieur PRADAT dans cette interrogation pour préciser deux, trois petites choses. Un PCAET, c'est un outil de planification stratégique et opérationnel. Donc, il y a les deux volets. Il est porté par le Pôle, mais ce sont les EPCI qui en ont la responsabilité. Chaque EPCI doit mettre en place son PCAET. Nous en sommes, enfin le projet de PCAET a été déposé auprès de l'autorité gouvernementale. Il a été voté par le Pôle Métropolitaine et nous en sommes au stade de la navette, c'est-à-dire que l'autorité environnementale doit émettre un avis sur la conformité de ce PCAET dont les objectifs sont quand même des objectifs très, très contraignants, et si elle émet un avis immédiatement positif, ce sera une joie tout de suite de le publier, de le diffuser. Si évidemment il y a des remarques qui sont faites par l'autorité environnementale, vous nous laisserez quand même la possibilité, si vous voulez bien, de travailler à la correction de ce plan, de ce PCAET, de ce document, avant qu'il soit totalement validé par l'autorité environnementale et qu'il soit présenté devant cette assemblée.

Je dirai quant à la représentation des élus, enfin des EPCI, au Pôle Métropolitain, petite précision : il n'y a pas d'autre cas de figure non plus dans d'autres EPCI. Il y a 8 EPCI qui constituent ce Pôle Métropolitain. Ce sont partout les représentants des exécutifs et il y en a, toutes tendances politiques, qui participent à ce Pôle Métropolitain et à ma connaissance je n'ai pas vu d'autres élus que des élus de l'exécutif dans ces EPCI participer.

M. GEST : Excellente précision du président du Pôle. Donc, on verra cela. Je crois d'ailleurs qu'en commission Margaux DELÉTRÉ avait indiqué qu'il y aurait une commission informelle qui soit organisée déjà au niveau d'Amiens Métropole. Donc, je vous confirme ses dires. Je crois que c'est

prévu à la rentrée. C'est cela ? Donc voilà. Mais il appartiendra au Pôle de venir présenter le moment venu, adapter la situation du PCAET. Très bien.

Donc, je mets aux voix le rapport qui, je vous le rappelle, ne porte que sur les modalités de versement de 80 000 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - AMIENS. ANCIENNE STATION D'EPURATION SAINT-MAURICE. QUAI DE LA SOMME. RETRAIT INTERET COMMUNAUTAIRE, DESAFFECTATION ET REMISE DES BIENS.

M. GEST : La station d'épuration Saint-Maurice située à l'angle de la rue du château Milan et de l'avenue Georges Pompidou à Amiens a été édifée en 1959 sur des parcelles communales formant une emprise foncière d'environ 44 600 m².

En 1999, dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » au profit du District du Grand Amiens, devenu depuis la communauté d'agglomération Amiens Métropole, l'équipement ainsi que tous les biens meubles et immeubles, dont les parcelles susvisées, nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été mis à sa disposition de plein droit.

L'activité du site ayant cessé et en vue d'une potentielle cession de ces parcelles, je vous propose de dénoncer leur intérêt communautaire, de constater la désaffectation de cette emprise et de décider la remise de ces parcelles à la Ville d'Amiens.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. GEST : Dans la continuité des missions de solidarité développées ces dernières années avec l'appui d'Amiens Métropole, l'Association Cap Vert Amiens souhaite poursuivre sa mobilisation dans les domaines de l'eau et l'assainissement, de la santé et de l'éducation.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global soutenu par le dispositif FICOL (financement aux collectivités) proposé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, je vous propose ainsi de renouveler pour 2022 une subvention à hauteur de 14 000 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. GEST : Afin de soutenir le Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau dans le cadre notamment de l'animation des célébrations du 60^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de Dortmund, je vous propose de lui attribuer une subvention pour un montant de 2 000 €. Je précise que le jumelage avec Dortmund, c'est avec Amiens. Mais c'est dans le cadre des 60 ans que cette fois-ci le Comité de Jumelage de Longueau va intervenir.

Il s'agit également de souligner les actions de l'association en faveur de l'ouverture interculturelle, son engagement et ses actions de sensibilisation à la compréhension de l'Union Européenne. Je précise d'ailleurs au passage qu'en principe, si l'épidémie le veut bien, nous devrions accueillir le nouveau maire de Dortmund pendant l'année 2022, en principe au mois de mai. Mais cela a déjà été différé pour les raisons que vous connaissez déjà.

Sur le rapport « Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau », y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME FOURE : Il s'agit d'une subvention, comme chaque année, au Comité des Œuvres Sociales. Donc, il s'agit d'une subvention de 1 266 690€. Donc encore une fois, c'est comme chaque année et je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADES. ANNEE 2021.

MME FOURE : Conformément à la législation en vigueur, il incombe à la collectivité de fixer le taux d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux, après avis rendu par le comité technique, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, et c'est ce que je vous propose de faire en adoptant cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BAIS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), Mme DESBUREAUX et M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir M. BARA), M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir M. VOULMINOT) se sont abstenus.

22 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022. MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE.

MME FOURE : Je rappelle que le 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles pour les trois versants de la fonction publique. À cette occasion, seront élus les représentants du personnel siégeant dans les instances que sont le Comité Social Territorial (CST), qui remplace le Comité Technique ; les Commissions Administratives Paritaires (CAP A, B et C) et la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Les représentants du personnel siégeant à la Formation Spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail institué au sein du CST, qui remplace le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), seront également renouvelés à cette date. Il faudra qu'on s'habitue donc aux nouveaux intitulés.

Le décret du 9 juillet 2014 prévoit la possibilité de recourir au vote électronique par Internet pour les élections des représentants du personnel au sein des instances consultatives de la fonction publique territoriale.

Lors des élections professionnelles de 2018, pour lesquelles le vote électronique a été utilisé comme mode exclusif de vote, il a été constaté un meilleur taux de participation par rapport à 2014, un bien meilleur taux de participation.

Après consultation des organisations syndicales le 16 novembre 2021 et avis du Comité Technique du 14 décembre 2021, je vous propose à nouveau d'adopter le principe du vote électronique comme moyen exclusif d'expression des suffrages lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

La collectivité délibérera ultérieurement pour recourir à un prestataire par le biais d'un marché de prestations de services parce qu'il faut qu'on ait recours à un prestataire extérieur pour faire en sorte que le vote ait lieu dans de bonnes conditions et qu'il soit complètement confidentiel et secret, comme il se doit.

À titre indicatif, le coût moyen pour la mise en place du vote électronique exclusif pour les agents d'Amiens Métropole n'excédera pas 29 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BECKER. Micro à Madame BECKER. J'en profite pour saluer les opérateurs qui sonorisent encore cette soirée pour leur caractère très sportif qui leur permet de courir d'un bout à l'autre de la salle régulièrement. Madame BECKER a la parole.

MME BECKER : Oui, alors sur le vote électronique, Madame la Maire, vous dites que l'abstention, en tout cas la participation a été plus importante. Je n'ai pas vu ces chiffres en tout cas. Ce que l'on sait, c'est que le vote électronique ne favorise pas, bien au contraire, la participation ; que pour certains agents, j'imagine que c'est assez simple puisqu'ils travaillent sur un ordinateur ; pour d'autres, cela l'est moins. C'est même voire compliqué pour certains, voire impossible pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur. Donc, je ne sais pas parce qu'on n'a pas les modalités aujourd'hui de ce vote électronique et ma question est de savoir s'il n'est pas possible de maintenir le vote papier et de faire les deux et de faire le vote électronique pour ceux qui sont, qui travaillent en permanence un ordinateur et pour qui cela ne pose pas de problème. Mais il y a des catégories d'agents pour qui cela pose des problèmes, le vote électronique.

M. GEST : Brigitte FOURÉ pour la réponse.

MME FOURE : Oui. Bien volontiers. Donc, merci, Madame BECKER, de vous substituer aux organisations syndicales qui se sont exprimées évidemment lors du Comité Technique. Donc, je rappelle que le vote électronique peut se faire par les agents depuis chez eux s'ils le souhaitent, sur leur lieu de travail s'ils le souhaitent. Un certain nombre d'agents ne disposent pas, ne sont pas équipés directement de matériel informatique. Je pense aux dames de service dans les écoles ou aux agents qui travaillent dans les espaces verts, par exemple. Mais ces agents ont la possibilité, c'est ce qui a été étudié aussi en CT bien sûr la dernière fois en 2018 mais aussi cette fois-ci, d'aller notamment en mairie de quartier, ce qui est beaucoup plus proche que d'aller dans les anciens centres dans lesquels ils pouvaient voter. Donc, ils peuvent aller en mairie de quartier où ils trouvent à disposition des ordinateurs et où ils peuvent donc voter de manière complètement sécurisée.

J'ajoute que tout à l'heure je vous ai dit que le taux de participation avait largement augmenté lors des dernières élections. Donc, je vous donnerai les chiffres les plus précis possibles. Je ne les ai pas là immédiatement à disposition, mais je vous les fournirai. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que le taux de participation avait augmenté de 12 % dans notre collectivité alors que partout en France le taux de participation à ces élections professionnelles avait diminué de 10 % par rapport aux élections précédentes. Donc, on voit bien qu'il y a eu un gap important de participation grâce au vote électronique parce que tout simplement le vote électronique permet d'éviter des déplacements physiques d'agents qui n'ont pas à prendre, pour certains, deux heures de leur temps. Je vous rappelle qu'on a beaucoup d'agents qui ne travaillent pas dans les bureaux en centre-ville et qu'on a des agents qui travaillent notamment dans les secteurs, qui travaillent sur le terrain, et donc le vote électronique est pour eux un outil plutôt qu'un inconvénient.

M. GEST : Ils pourront également voter sur leur smartphone pendant 7 jours, 24h/24. Voilà. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. BAIS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), Mme DESBUREAUX et M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. VOULMINOT) ont voté contre.

23 - COMPTE PERSONNEL DE FORMATION. MODALITES DE PRISE EN CHARGE. APPROBATION.

MME FOURE : Encore un nom qui change puisqu'auparavant ce qui s'appelait « droit individuel à la formation » et qu'on appelait DIF en abréviation se transforme en compte personnel de formation. Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation au regard du travail accompli. Les agents peuvent ainsi accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle. Dans ce cadre, je vous propose de valider les montants de prise en charge des frais pédagogiques et des frais annexes occasionnés lors de ces formations.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF.

MME FOURE : Je vous invite à renouveler le dispositif d'accueil de jeunes volontaires en service civique au sein de la collectivité. C'est un dispositif qui a été mis en place en 2018. Des besoins ont été identifiés par la mission enseignement supérieur pour « accompagner les étudiants amiénois pour une meilleure insertion sur notre territoire » et par le service archéologie préventive pour la participation à l'animation et à la mise en place d'activités en lien avec l'archéologie.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - CAMON. RUE DES DEPORTES. REGULARISATION FONCIERE. ACQUISITION AUPRES DE L'AMSOM HABITAT.

M. RENAUX : Le passage du bus rue des Déportés à Camon a nécessité l'installation d'un abri bus sur une partie de la parcelle cadastrée section AL n°11 appartenant à l'AMSOM et comme suite, il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière par l'acquisition de cette emprise, proposée à l'euro symbolique.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - MODALITES D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DES DESSERTES URBAINES PAR LE RESEAU REGIONAL DANS LE RESSORT TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION.

M. RENAUX : Conformément aux dispositions du Code des transports, la Région est l'autorité organisatrice des transports routiers non urbains de personnes. Elle a également la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires, hormis au sein des ressorts territoriaux des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), pour lesquels cette responsabilité est exercée par l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains. Les AOM peuvent, par voie conventionnelle, déléguer leur compétence en matière de gestion et de financement des transports scolaires à l'autorité organisatrice des transports routiers non urbains de personnes.

La convention liant Amiens Métropole et la Région Hauts-de-France a pris fin au 31 décembre 2019 et ne prenait pas en compte l'intégration de 6 nouvelles communes d'Amiens Métropole (Saint-Vaast-en-Chaussée, Querrieu, Seux, Cardonnette, Ferrières, Vaux-en-Amiénois).

Afin d'intégrer les nouvelles modalités d'organisation et de financement du transport des scolaires et des dessertes urbaines par le réseau non urbain dans le ressort territorial d'Amiens Métropole, je vous propose d'approuver cette nouvelle convention avec la Région et d'autoriser sa signature par Monsieur le Président.

La Région continuera à verser chaque année, au titre des scolaires transportés par le réseau urbain, la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) mais demande une contribution pour le service transport rendu à Amiens Métropole par les 8 lignes interurbaines à autorisation de trafic local, contribuant à la desserte de 15 communes dont les 6 nouvelles (soit 251 collégiens et lycéens). Amiens se verra donc subventionnée annuellement par la Région à hauteur de 379 140 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME BRUNEL : Bonsoir à tous. Donc, il s'agit de 11 dossiers pour un montant total de 554 146 € d'investissements. Je vous propose d'accorder, dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements matériels de TPE en création et en développement, une subvention aux entreprises listées dans la délibération d'un montant total de 42 191€. Il convient par ailleurs d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-FRANCE. PROGRAMME EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. APPROBATION DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME BRUNEL : Il s'agit là de la 3^e année de versement d'une subvention concernant la convention signée avec la Chambre des Métiers.

Dans le cadre du partenariat noué avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France pour la mise en œuvre d'un programme en faveur du maintien et du développement de l'artisanat sur le territoire métropolitain, une convention triennale a été signée. Cette convention prévoit notamment, pour l'année 2021, le versement d'une subvention et la réalisation des actions suivantes :

- L'accompagnement individuel et collectif favorisant la création, la reprise, le développement et la transmission des entreprises artisanales ;
- La promotion des dispositifs d'Amiens Métropole et d'assistance aux entreprises ;
- L'amélioration de la qualité du service des entreprises artisanales par le biais de diagnostics amenant à la délivrance de chartes qualité, de titres d'artisans en or et de maîtres artisans.

Je vous propose donc d'acter les réalisations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, pour l'exercice 2021, et d'attribuer la subvention de 13 000 € pour cette année 2021.

Sachez également qu'Amiens Métropole et la Chambre des Métiers élabore actuellement un nouveau programme d'action pour le renouvellement de leur convention de partenariat et cette action sera bien sûr menée sur l'année 2022.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? On met aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - RENCONTRES DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2021. PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DES HAUTS-DE-FRANCE, AMIENS METROPOLE, LA CCI AMIENS PICARDIE, AMIENS CLUSTER, EURASANTE, CLUBSTER NSL, CEA TECH. CONVENTION.

MME BRUNEL : Je vous propose d'approuver la convention de partenariat entre Amiens Métropole, la CCI Amiens Picardie, Amiens Cluster, CEA TECH, Eurasanté et Hauts de France Innovation Développement. Cette convention a pour objet d'organiser les Rencontres de la Recherche et de l'Innovation qui ont eu lieu du 23 novembre au 1^{er} décembre et notamment pour le plateau TV avec 3 émissions le 1^{er} décembre, projet d'Amiens Métropole retenu suite à l'appel à manifestation. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - PROJET DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ BOREALIA 2. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.

M. GEST : Les points 30 et 31, je vais les traiter ensemble. Ils concernent BOREALIA et je vais les traiter en l'absence de notre collègue Marc FOUCAULT qui, comme Anne PINON, a été rattrapé par l'épidémie et qui est donc cloîtré chez lui, en bonne santé malgré tout. Je tiens à le signaler. Et comme je sais qu'il nous regarde, je vais essayer d'être à la hauteur de ce qu'il pourrait vous présenter ce soir.

Alors, je crois que normalement vous devez avoir derrière moi... Voilà. Comme je ne vais pas voir, j'espère que cela va correspondre. Cela devrait commencer par une cartographie qui vous rappelle la zone qui est concernée et qui rappelle pour commencer qu'il s'agit d'une zone de 62,8 hectares et en aucun cas de 197 hectares, comme cela a été repris dans certaines diffusions sur les réseaux sociaux et autres, et également d'ailleurs, je dois le regretter, dans le cadre du rapport de la mission régionale d'autorité environnementale. Il n'a jamais été question de faire une zone de 197 hectares. Il ne faut pas confondre ce qu'était éventuellement le projet tout à fait à l'origine puisqu'à l'époque on avait même envisagé 600 hectares puisque je vous rappelle aussi que c'est un très vieux projet. Il a plus de 20 ans ce projet. Et donc, depuis 20 ans, les exploitants agricoles qui sont sur les terrains concernés savent qu'à tout moment ils peuvent arrêter l'exploitation puisque cela va devenir une zone d'activité économique qui figure au SCoT voté en 2012. Cela figure également bien sûr, cela va figurer encore dans le SCoT nouveau et qui... comment dirais-je... a donc été l'objet d'achats progressifs de terres pour arriver à environ 300 hectares. Sur ces 300 hectares, un certain nombre d'hectares ont été cédés au Département lorsque celui-ci a souhaité quitter la structure du syndicat mixte EuropAmiens qui gérait cela au côté de la Ville, de l'Agglomération et de la Région ; que la Région est également sortie de... comment dirais-je... de cette structure et que seules restent maintenant la Ville d'Amiens et l'Agglomération, avec un pourcentage que nous avons établi il n'y a pas si longtemps d'ailleurs dans un vote précédent. Donc, nous sommes dans un terrain qui est clairement délimité, exclusivement également sur la ville d'Amiens. Il ne concerne pas la commune de Pont-de-Metz.

La slide suivante vous permet de voir comment sont répartis les emplois... comment dirais-je... sur l'ensemble de l'agglomération et on voit évidemment que l'emploi le plus important figure à l'Espace Industriel Nord, mais qu'à chaque fois les implantations d'emplois, si ce n'est l'emploi de centre-ville qui est plutôt du service et de la fonction publique, sont généralement situées aux extrémités de l'agglomération, de telle manière que l'accès routier soit facile et qu'il n'y ait pas de trafic camions qui vienne traverser l'espace le plus habité de notre agglomération, qui explique évidemment le succès des zones de Rivery, de Camon, du pôle Jules Verne bien entendu, à un degré moindre de Gare La Vallée, de la Vallée des Vignes et du secteur sud, et... comment dirais-je... aujourd'hui d'Intercampus parce qu'y figure notamment le CHU. À chaque fois, évidemment, il y a cette volonté d'avoir une bonne desserte routière. Voilà.

Nous avons actuellement un niveau de consommation moyenne de 15 à 20 hectares par an, soit avec ce qui nous reste aujourd'hui et qui fond comme neige au soleil, j'allais dire presque quotidiennement, nous en avons pour au mieux 8 à 10 ans avec BOREALIA, ce qui veut dire tout simplement que bien entendu, si aujourd'hui nous décidons de nous lancer dans cet aménagement, c'est parce qu'il est indispensable au développement économique d'Amiens Métropole. Nous sommes déjà, je peux vous le dire parce qu'on l'a encore vécu cette semaine, en train de faire des choix, des tris dans les demandes d'implantations d'entreprises. Je ne souhaite pas en arriver à refuser des projets sous prétexte que nous n'aurions pas de foncier à leur

proposer et a fortiori quand, une nouvelle fois je le répète, ce projet a été conçu comme tel il y a plus de 20 ans.

Donc, la ZAC BOREALIA 2, bien évidemment, nous n'allons pas en faire une copie du Pôle Industriel Nord. On n'est pas à la même époque et on veut indéniablement en faire un site où la qualité environnementale sera particulièrement soignée, où nous essaierons de faire en sorte qu'une charte d'aménagement, des aides aux investisseurs soient apportées pour justement que l'on ait véritablement un site qui soit particulièrement soigné sur le plan environnement.

Bien évidemment, je ne reviens pas sur la logique de positionnement du site puisque nous sommes effectivement là à la sortie ouest et centre d'Amiens sur l'autoroute A16 ; que c'est le lieu qui aujourd'hui a une circulation extrêmement fluide et qu'entre le diffuseur et l'endroit où on entrera sur la zone, la distance sera des plus courtes et donc favorisera bien sûr l'accès direct à cette zone qui... comment dirais-je... bien sûr essaiera d'accueillir prioritairement de nouveaux process industriels. Nous nous tournons résolument vers Rev3. Vous savez, cette politique que met en place et qu'initie la Région Hauts-de-France et nous sommes prêts à accueillir des services à l'industrie et du tertiaire supérieur.

Nous avons bien sûr le souci d'essayer d'accueillir d'autres types d'entreprises et je répète une nouvelle fois, et comme Marc FOUCAULT avait eu l'occasion de le dire, qu'il n'a jamais été question de réserver cette nouvelle zone d'activité à la logistique. Je l'ai lu aussi dans des documents. C'est bien de dialoguer. C'est bien de débattre. Mais à condition de le faire sur des bases réelles. Jamais il n'a été question de consacrer une très large partie à la logistique sur cette zone. Jamais ! Je regrette effectivement cette imprécision également dans le rapport de la mission régionale de l'autorité environnementale. Et donc, nous allons faire le maximum pour avoir quelque chose d'exemplaire. Cela étant, je n'ai jamais cessé de dire qu'il y a dans notre agglomération encore besoin d'emplois qui ne soient pas trop qualifiés parce que malheureusement nous avons connu des sinistres industriels il y a quelques années qui effectivement laissent une partie de la population sans emploi, en recherche d'activité pas trop qualifiée. Mais si nous sommes en mesure d'accueillir sur cette nouvelle zone des emplois plus qualifiés, on le fera avec grand plaisir parce que c'est en tout cas le souhait que nous formulons.

Il y avait un certain nombre d'interrogations de la part de la mission régionale de l'autorité environnementale qui a délivré son avis dans le cadre de la procédure normale d'ailleurs, le 24 août 2021. Cet avis, je tiens à le préciser, n'est ni favorable ni défavorable sur l'opportunité de la zone. La mission a simplement fait un certain nombre de remarques, dont certaines étaient d'ailleurs légitimes dans la mesure où nous manquions dans le document de préciser un certain nombre de choses. C'est la raison pour laquelle nous avons, cette fois, décidé bien entendu de répondre point par point aux observations de la mission. Alors, je ne vais pas vous le donner dans le détail, mais vous voyez... comment dirais-je... le point sur les espaces multimodaux. Nous avons effectivement la volonté d'avoir une mixité de tailles de parcelles parce qu'il faut pouvoir répondre à différents types d'activités. Soit dit en passant, quand on fait une grande parcelle, eh bien, cela a au moins un avantage : c'est que cela crée moins de bitume que si on multiplie le nombre de parcelles. Mais il faut effectivement qu'on en ait une importante, qu'on a fixée à 20 hectares mais tout cela est encore modulable, pour le cas où une entreprise, comme cela arrive maintenant assez souvent, a besoin d'une grande superficie.

Mais impact de l'urbanisation à prévoir dans le PLU : oui, c'est ce qui est bien entendu prévu. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le SAGE notamment, le projet est en conformité avec le SAGE et... comment dirais-je... jusqu'à présent il n'y a pas de gestion des eaux pluviales. Il y en aura. On évoquait la protection des zones humides. Il n'y a à cet endroit aucune zone humide

sur le site. Il y a... comment dirais-je... par contre une nette amélioration à prévoir sur l'eau et la biodiversité, car les activités agricoles qui sont actuellement réalisées ne sont pas, à ma connaissance, toutes des activités bio, si toutefois il y en a qui ont ce type d'activité. Par ailleurs, effectivement, il est vrai que l'on perdra un peu de production alimentaire et c'est la raison pour laquelle nous avons imaginé des compensations, comme la loi nous y oblige d'ailleurs. Les critères environnementaux à l'implantation, je vous l'ai dit, on les mettra élevés et on fera en sorte d'utiliser les voiries existantes, notamment les ronds-points qui existent.

Slide suivante : vous avez aussi la volonté d'installer des vergers, des haies, des ceintures boisées, de stockage de carbone. L'ensemble des dispositifs possibles pour faire, encore une fois, de ce site un site exemplaire.

Le plan de mobilité, évidemment il sera réalisé et bien évidemment la ligne de bus à haut niveau de service qui s'arrête jusqu'à présent à Mégacité sera le moment venu prolongée, comme d'ailleurs elle desservira aussi davantage les nouvelles constructions de l'autre côté de la route du quartier Renancourt.

Enfin, quant aux risques, c'est plutôt une amélioration s'agissant du ruissellement parce qu'il y aura des ouvrages de collecte d'eaux pluviales.

Nous n'irons pas plus loin. Nous avons pris chaque point que la mission avait relevé pour y apporter à chaque fois une réponse détaillée et éventuellement d'ailleurs aller plus loin dans la démarche que ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Enfin, la procédure à venir puisqu'on parle bien sûr de cela dans un des deux rapports que nous vous présentons. Je dois dire que la consultation, il y a déjà eu la possibilité de la faire. Nous avons eu des réunions. Il y a eu également des visites de site. À l'issue de ces réunions et de ces visites de site, nous avons d'une part recueilli 6 avis formulés par une et seule et même personne, et part ailleurs, 5 avis sur le site Internet. Voilà les remarques qui ont été formulées sur l'ensemble du dossier.

Donc, en application de l'article L.123-2 du Code de l'environnement, le projet de création de la ZAC est exempté d'enquête publique mais est soumis, à l'issue de la phase de concertation, à la participation du public par voie électronique. C'est ce que je viens de vous dire. Cela a été fait. Il convient aujourd'hui d'arrêter, par voie de délibération du conseil, les modalités d'organisation de cette procédure de participation du public par voie électronique et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact. À l'échéance de la procédure de participation du public et dans un délai qui ne peut être inférieur à 4 jours, une synthèse de la participation du public précisant notamment les observations et propositions du public dont il a été tenu compte sera soumise à l'approbation du conseil communautaire. Et à la suite, le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé et la ZAC créée. Je vous rappelle que l'objectif, c'est qu'elle soit créée pour être opérationnelle en 2023.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur la situation d'aujourd'hui qui a déjà fait l'objet... comment dirais-je... d'une concertation, qui... comment dirais-je... sera poursuivie et par ailleurs, donc, nous avons aujourd'hui, d'une part, à tenir compte du bilan de ce que nous avons fait et par ailleurs, dans le rapport 31, à organiser la procédure de participation du public par voie électronique et la mise à disposition du public de l'étude d'impact. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les deux rapports concernant BOREALIA que nous voterons séparément.

Y a-t-il des interventions ? Oui. Je vous en prie. Madame THEROUIN.

MME THEROUIN : Oui, merci. Monsieur le Président, c'est vrai que c'est un dossier très important pour notre agglomération. Donc, il est important aussi qu'on puisse en débattre. Sur le bilan de la concertation publique, finalement on n'est pas très étonnés des résultats. C'est assez conforme aux modalités qui ont été mises en œuvre. Le Code de l'urbanisme nous demande une concertation préalable puisqu'en effet il n'y a pas d'enquête publique. On n'y est pas soumis avec cette création de ZAC, mais cette concertation préalable doit associer pendant toute la durée du projet les habitants, toutes les associations et toutes les personnes concernées. Donc, on voit qu'on n'est peut-être pas allés jusqu'au bout de la démarche en tout cas prévenant les associations, les consultants, etc., et en effet on ne peut pas se satisfaire que seules cinq personnes aient contribué sur le site Internet, une seule personne s'est rendue six fois à l'hôtel de ville. Donc, il y avait l'hôtel de ville d'Amiens qui en effet avait un registre. Il y avait aussi la mairie de quartier ouest qui est particulièrement concernée par les différents impacts de la création de cette ZAC. Mais faut-il rappeler que cette mairie de quartier du secteur ouest se trouve à Etouvie, ce qui n'est pas très, très près ? Soit. Les moyens adaptés sont normalement, d'après le Code de l'urbanisme, selon l'importance du projet et ses caractéristiques propres. Donc, vous avez fait un peu plus que le service minimum. Aussi, en ayant suivi une proposition de l'opposition qui était de faire une visite sur site pour se rendre compte du lieu puisqu'il est difficile, sur les cartes, de se rendre compte, à part quand on passe en voiture peut-être ou en bus dans le secteur. Quoique non, le bus ne passe pas encore là-bas d'ailleurs. C'est un problème à régler, mais cela, cela a été aussi soulevé dans les remarques. Oui, bien sûr, cela va les desservir.

M. GEST : Il n'y a personne à desservir pour mettre des bus.

MME THEROUIN : Pour le moment bien sûr ! Non, non, mais je ne critique pas, Monsieur le Président. Je rappelle juste ce qui a été dit lors de la visite. Ce n'est pas la peine de commencer à souffler comme d'habitude dès que j'interviens.

M. GEST : Excusez-moi, Madame THEROUIN, mais j'avoue que quand j'entends cela, je ne peux pas m'éviter de réagir. Bien évidemment, je vais dire : à chaque fois qu'il va y avoir de la clientèle, que ce soit pour les habitations ou bien pour la zone, il y aura une ligne de bus.

MME THEROUIN : Ce n'était pas une critique. C'était juste un rappel. Je disais qu'il y avait un bus. Eh bien non, le bus ne passe pas encore. Donc dont acte, je me suis trompée.

Bref, je disais donc qu'on ne peut pas se satisfaire de la participation qui a eu lieu jusqu'alors, que vous avez fait un peu plus que le service minimum et je remercie le vice-président chargé du développement économique, que je salue et j'espère qu'il va être en meilleure santé très prochainement, puisqu'il avait accepté qu'on organise une victime sur site. Donc, nous nous y sommes rendus et c'était très instructif en effet. Donc, dans mon compte rendu de cette visite, je me suis noté pas mal de choses intéressantes. C'est que cela va être un parc. C'est qu'on va mettre des haies pour cacher tout ce qui sera moche ; qu'on va garder cette ambiance verte. Il y aura une barrière végétale et que les très gros entrepôts seront très au fond, vous voyez, là où il y a actuellement l'aéromodélisme qu'on devra relocaliser. Donc, c'était assez instructif en effet.

Sur les moyens qui ont été mobilisés, on sait qu'on peut faire. La Direction de la communication, il faut lui faire confiance. Amiens Métropole sait faire puisqu'avec le budget participatif de la Ville d'Amiens, on a su faire une belle campagne d'affichage. On a beaucoup mobilisé. On a vu que les Amiénois s'étaient pas mal mobilisés pour faire des projets et voter. Donc, quand on veut, on peut. Là, c'est vrai qu'on n'a peut-être pas développé tout ce qu'il fallait faire, sauf que c'est un projet vraiment d'importance, bien plus important qu'uniquement les habitants de Pont-de-Metz ont-ils été réellement bien informés là-dessus ? Sur les habitants de Renancourt, ont-ils été bien informés

également ? Et puis, globalement, toute l'agglomération parce que ce projet va avoir un impact pour des générations et des générations.

Alors, on apprend toujours plein de choses dans ce bilan de concertation, dans la réponse aussi à la MRAE et c'est vrai que la MRAE avait émis un avis très réservé sur la question à différents types. Donc, c'est vrai que peut-être il y a parfois des incertitudes ou des imprécisions et cela, c'est bien normal parce que le projet évolue, je pense aussi, en fonction de nos débats et je sens que l'argumentaire a aussi évolué et c'est bien de rappeler en effet que tout ne sera pas logistique puisque dans les trois scénarios qui avaient été proposés par le cabinet Catalyse, il y avait un projet 100 % logistique que vous avez refusé et c'est tant mieux, et puis celui que vous avez validé, en tout cas l'exécutif métropolitain, c'est 60 % logistique et puis des services pour les PME/TPE, etc., et cela, c'est plutôt une bonne chose. Et c'est en fonction des tailles des parcelles aussi qui sont pour certaines assez grandes et on sait que sur les parcelles assez grandes, évidemment, on ne va pas mettre des activités artisanales.

Donc, c'est cela la question qui est souvent posée et c'est là-dessus où on n'a pas finalement de réponse satisfaisante sur un argumentaire qui a évolué mais sur la compensation agricole. Vous venez de nous annoncer : « Nous avons imaginé des compensations agricoles » eh bien, nous devons nous prononcer sur la création de cette ZAC donc en conseil d'agglomération du mois de mars. J'espère qu'on aura cette étude de compensation agricole qu'on nous promet depuis des mois et voir quelles sont les solutions qui vont être proposées. Alors, j'ai cru lire que dans le prochain PLU en tout cas d'Amiens la question sera posée. Aussi, il y a des conséquences puisqu'on n'aura pas de PLUI. C'est que ces nouvelles zones constructibles, donc les zones qu'on va artificialiser à Amiens, en fait on va manger le quota pour l'intercommunalité. Donc, des communes qui auraient la volonté de se développer ne vont pas pouvoir puisqu'elles ne pourront pas artificialiser davantage leur territoire. Donc, il y a aussi des conséquences. Donc là-dessus, c'est dommage de ne pas pouvoir se prononcer en ayant cette étude de compensation agricole.

Donc, on a aussi des contradictions entre ce qu'on nous dit lors de la visite : c'est qu'on en a pour 3-4 ans d'activité économique. Avec ces réserves foncières de BOREALIA, quand on aura en tout cas créé cette ZAC, un coup c'est 8 ans, un coup c'est 10 ans, mais on n'est plus à 2 ans près. Mais en tout cas, c'est définitivement une politique court-termiste puisque les solutions, et c'est vrai qu'avec les choix de politique économique que vous faites, et ce n'est pas simple en effet de dire non à des entreprises qui souhaitent déménager, qui souhaitent s'agrandir, mais en tout cas il y a quand même un tropisme logistique. Enfin l'entrée d'Amiens quand vous venez de la 2x2 voies est assez alarmante et malheureusement le gâchis est fait. En tout cas, essayons de ne pas reproduire les mêmes erreurs que d'accueillir, même si vous aimez beaucoup Amazon malheureusement, mais cela, c'est votre choix. Moi, je ne suis pas rassurée sur vos annonces quant à la qualité environnementale qui sera soignée parce que les activités ne seront pas forcément très compatibles avec des activités environnementales mais en tout cas je le souhaite, si malheureusement cette ZAC venait à se créer.

En tout cas, on se donne rendez-vous en conseil d'agglomération au mois de mars 2022 et je pense que les modalités de participation du public sont minimales mais sont légales. Par voie électronique. Donc peut-être être un peu plus importantes que 6 personnes ou 5 personnes sur un registre. Donc en effet, c'est un vieux projet. Donc, mes amis politiques, Jean-François VASSEUR et Gilles DEMAÏLLY à l'époque, donc moi j'étais ajointe au maire à Amiens et je ne siégeais pas à l'exécutif métropolitain, mais nous en avons longuement débattu au sein du groupe des élus écologistes et en effet il y avait un fléchage. J'ai les délibérations. Enfin je n'ai pas les délibérations. J'ai les rapports. Je les ai dans mes archives. Donc, cela existait, ce fléchage, même si ce projet n'était pas aussi avancé que maintenant qu'il l'est. En tout cas, il y avait une volonté d'accueillir

uniquement des éco-activités, mais c'était entre 2014 et 2020 et je sais que cette parenthèse de gauche vous a vraiment marqués. Je sais : ce n'est pas facile. Mais peut-être qu'un jour la gauche reviendra au pouvoir, les écolos reviendront au pouvoir et là les décisions ne seront pas les mêmes en effet. C'est peut-être un vieux projet, mais là, la décision qu'on va prendre va régler 8 à 10 ans pour les réserves foncières, mais les conséquences vont être bien plus longues que les 8 à 10 ans par rapport à ces choix d'artificialisation des sols qui accompagnent une politique économique court-termiste.

Donc, nous voterons contre sur les deux rapports évidemment.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Clément. Clément STENGEL.

M. STENGEL : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je pense qu'après une telle prise de parole, je ne résiste pas, moi, à voir les choses de manière bien plus positive, en tout cas pour le secteur ouest qui a été cité. Pour répondre, c'est plus sur le ton, vous m'en excuserez, un peu badin mais la mairie de secteur ouest est au cœur du secteur ouest et je ne résiste pas à dire que quelque part c'est un peu logique. Toujours est-il qu'en effet, dans les contributions, eh bien, c'est bienheureux que nous ayons des mairies de secteur qui ne sont pas franchement si loin du projet qui nous a été présenté.

Moi, je me réjouis surtout des perspectives que cela donne et s'il y a des perspectives à long terme, eh bien, je retiendrai le bassin d'emploi que cela va représenter et pour être tous les jours au contact de nos concitoyens du secteur ouest amiénois, je sais quelles sont leurs attentes en la matière. Je sais à quel point ce territoire peut souffrir des problématiques d'emploi que nous avons tous en tête, sur le secteur ouest notamment. On peut penser malheureusement à Whirlpool ou à d'autres problématiques, et je pense que Marc FOUCAULT n'est pas là aujourd'hui pour dire avec quelle énergie il combat pour mener ce dossier. Eh bien, je trouve que c'est une excellente réponse que nous donnons là sur l'avenir durable en tout cas de l'emploi. Je pense que c'était vraiment indispensable de pouvoir en parler. Je le souligne parce qu'aujourd'hui on regarde effectivement ce qui s'est fait en concertation. Moi, je ne peux que me féliciter de la concertation qui a eu lieu. Bien entendu, elle est très encadrée. On aurait peut-être aimé en faire plus, certes, mais toutefois, eh bien, elle s'est tenue. Elle continue de se tenir. Je pense qu'elle se tiendra encore. Nous aurons évidemment l'occasion de continuer à échanger, que ce soit avec le comité de quartier de Renancourt avec qui j'échange régulièrement sur le sujet, mais évidemment avec l'ensemble des habitants qui le souhaitent. Cela va de soi.

Donc moi, je remercie en tout cas beaucoup tout à la fois la délégation développement économique et Marc FOUCAULT sur ce projet. Nous restons bien entendu, au secteur ouest, à l'écoute de nos concitoyens et je travaille avec Marc FOUCAULT bien sûr en bonne attente et en bonne collaboration dès lors que nous avons des remontées de nos concitoyens.

Et enfin, eh bien, je n'ai pas pour ma part eu et eu directement de témoignages de concitoyens qui s'avéraient choqués sur une terre agricole qui en soi n'avait pas forcément d'intérêt environnemental. Je n'aime pas le terme de « terre artificialisée » quand je vois les projets qui sont donnés et quand je vois tous les efforts qui sont faits. Je pense qu'il y a encore 20 ou 30 ans on n'aurait pas eu autant de précautions sur l'environnement. Donc, je préfère voir le verre à moitié plein et me dire que les choses en matière d'environnement. Par ailleurs, sur la conception d'une telle ZAC, eh bien, nous sommes très soucieux de l'environnement. Je trouve que c'est un bon début. Cela augure de belles réalisations.

Et donc, en tout cas, le secteur ouest et mairie de secteur continueront à accompagner ce projet tant dans la concertation que dans la remontée d'échanges avec les habitants.

M. GEST : Merci. Pas d'autres interventions ?

Juste un mot pour Madame THEROUIN. D'abord, c'est bien, Madame THEROUIN, de reconnaître qu'effectivement ce projet ancien a traversé des courants politiques différents et qu'entre 2008 et 2014, le nombre d'hectares entrant dans Europamiens s'est accru très sensiblement et c'est bien de reconnaître que vous-même avez voté tout cela bien sûr. Donc cela, c'est bien. C'est pour cela que j'aimerais bien, de temps en temps, avoir des débats sereins avec vous. Le problème, c'est que c'est très compliqué parce que vous avez un comportement d'abord obsessionnel sur la logistique et je vous ai déjà indiqué que je ne pense pas que les 1 000 personnes qui travaillent déjà chez Amazon et les autres qui travaillent, des 700 qui travaillent pendant cette période de fêtes en plus, et ceux qui viendront après ont la même perception de ce que vous pensez de la logistique.

Et puis la deuxième chose, c'est que – et cela, c'est respectable – vous êtes délibérément pour la décroissance économique. Délibérément ! À l'instar de vos amis écologistes. Et donc, cela, vous avez compris, ce n'est pas notre façon de voir les choses. Bon. Cela, cela peut faire l'objet d'un beau débat dès lors qu'on oublie l'obsession que vous avez, que vous formulez en permanence, et donc cela, c'est vraiment bien dommage parce que nous, nous souhaitons effectivement accueillir de nouvelles entreprises et dans la mesure où on peut le faire. Le jour viendra peut-être, effectivement, où les textes qui ont voulu cette non-artificialisation des sols qui va d'ailleurs être sacralisée dans le SCoT révisé, puisque c'est 0 artificialisation nette, eh bien, le jour viendra peut-être où nous ne serons plus du tout en mesure d'accueillir d'entreprises nouvelles. Je ne sais pas à ce moment-là quel sera d'ailleurs l'intérêt du développement économique dans notre collectivité, mais cela viendra peut-être. Vous vous en réjouirez peut-être, mais vous compterez les chômeurs en plus. Nous, ce que nous voulons, c'est effectivement poursuivre et préparer l'avenir économique d'Amiens Métropole et de continuer de faire baisser le chômage comme nous le faisons depuis bientôt 7 ans. Et il se trouve qu'effectivement vous n'avez pas eu à vous poser ces questions-là entre 2008 et 2014 puisque vous n'avez accueilli aucune entreprise nouvelle pendant 6 ans. Donc évidemment, les choses sont évidemment radicalement différentes. En ce moment, chaque semaine, nous sommes sollicités par des projets d'entreprises de nature très différente. La zone de Camon que vous avez initiée s'est remplie pour être totalement, à l'exception d'un terrain aujourd'hui, d'entreprises de différentes tailles et notamment artisanales qui correspondent à des besoins de développement endogène de ces entreprises.

Donc voilà. Il ne faut pas être apprenti sorcier quand on essaie de gérer une collectivité parce que vous savez très bien que l'économie, c'est d'abord des emplois et c'est ensuite des ressources aussi pour la collectivité, pour les communes et pour la communauté d'agglomération sur lesquelles s'implantent les entreprises. Voilà pourquoi il faut mener ce projet à bien et nous allons le faire tranquillement en respectant bien sûr les procédures et en faisant en sorte d'avoir à terme une nouvelle zone d'activité exemplaire. Nous réfléchissons d'ailleurs à utiliser des terrains qui ne pourront avoir aucune utilité à proximité à vocation de développement, j'allais dire économique classique, pour éventuellement l'ouvrir à du maraîchage. Donc, nous sommes tout à fait conscients de cela, mais par contre il y a des obligations auxquelles il ne peut pas, on ne peut pas se soustraire.

Voilà ce que je voulais vous dire. On va mettre aux voix le rapport n°30 qui concerne le bilan de la concertation publique.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX et M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA) M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. VOULMINOT) ont voté contre.
M. EVRARD s'est abstenu.

31 - DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC BOREALIA 2. ORGANISATION DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ET DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT.

M. GEST : Cela, c'est détaillé évidemment dans le rapport.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX et M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA) M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. VOULMINOT) ont voté contre.

32 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT-PIERRE / RIVERY. MARCHE D'AUTOMNE DE RIVERY. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME BRUNEL : Je vous propose d'accorder à l'association des jardins familiaux Saint-Pierre/Rivery une subvention de 1 500 €, pour l'organisation de la nouvelle opération "Marché d'automne", qui s'est déroulée ces 28 et 29 novembre 2021, imaginée par l'association suite, notamment, à l'annulation de l'édition 2020 de la fête des jardiniers et à la situation incertaine liée aux conditions sanitaires.

Fort de l'ampleur de la fête des jardiniers, cette nouvelle manifestation a eu pour objectif de regrouper une soixantaine d'exposants, en très grande majorité composée d'artisans locaux, visant à mettre en valeur l'artisanat local, le patrimoine et sensibiliser le public aux activités de son territoire. Pour information, le budget global de cette manifestation est estimé à 8 400 €.

M. GEST : Et cela a connu un plein succès, n'est-ce pas Monsieur BOCQUILLON ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - SCHEMA METROPOLITAIN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2021-2026. APPROBATION.

M. GEST : Le point 33, je vous le rappelle, est reporté.

REPORT DU DOSSIER EN L'ABSENCE DE L'ELUE

34 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BUSCYCLETTE. EXERCICES 2014 A 2017. CONTROLE DES COMPTES.

M. MERCUZOT : L'Association Vélo Service a été chargée pour une durée de 6 ans et 8 mois de la gestion des services de locations de vélo et autres services liés à la pratique du vélo sur le territoire d'Amiens Métropole, par exemple le gardiennage, la réparation, la promotion, la formation, etc.

En application du Code Général des Collectivités et du contrat de délégation de service public qui a été signé par les deux parties, un contrôle des comptes a été réalisé sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017, afin de vérifier notamment la correcte application du contrat et l'ensemble des flux financiers qui se sont déroulés entre la collectivité et le délégataire.

Aussi je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport de Contrôle des comptes et du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes qui s'est tenue le 15 septembre dernier et je vous demande d'approuver la réclamation d'un montant de 12 675,75 € au titre du remboursement de trop-perçu de rémunérations variables par le délégataire, et de 11 418,14 € au titre de remboursement par le délégataire de dépenses d'exploitation prises en charge par la collectivité à tort, dans le cadre des états mensuels.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Ah ! Pardon, question ? Oui, un micro pour Monsieur.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, nous relevons sur la période étudiée de 2014 à 2017 des effets de charge de travail qui nous posent question : augmentation de jours de location et de réparation de vélos, le nombre d'heures d'interventions en milieu scolaire a aussi augmenté, le nombre d'heures d'interventions dans les entreprises et collectivités et associations a connu une diminution, mais le pic reste assez haut. Nous notons aussi que le nombre de salariés est resté le même alors que la charge de travail ne cesse de s'accroître. Cela fait écho à ce que nous avons souligné en septembre : lorsque l'on cherche à faire plus avec une équipe qui reste stable en termes d'effectif, on fait peser une charge de travail plus lourde sur les salariés qui se retrouvent en tension, au risque d'un service rendu aux usagers qui perd en qualité.

Depuis que le délégataire n'est plus une association mais un opérateur privé, KEOLIS, la situation se tend davantage. Lorsque l'association Vélo Services gérât seule la location et la réparation de vélos, le service rendu aux usagers était bien meilleur. À la suite de notre question orale de septembre dernier, des retours nous ont été faits sur la qualité de service qui manifestement baisse. Alors, on peut se poser la question du choix d'un opérateur privé pour la gestion d'un service public au détriment de l'associatif et de l'économie sociale et solidaire. Merci.

M. GEST : Bien. Vous posez là une question qui n'a rien à voir avec le rapport, mais enfin on va y répondre. Le rapport, c'est bien pour tirer les conclusions d'une association qui n'a plus d'activité. Bien. Ce que vous évoquez, bon, révèle – cela, ce n'est pas une surprise – déjà le fait que vous préférez absolument la gestion par une association que plutôt par une entreprise ouh là là peut-être capitaliste ! Donc voilà.

Mais en ce qui concerne le service, on a déjà eu l'occasion, c'était Jean-Claude RENAUX qui avait fourni la réponse il n'y a pas si longtemps, de dire qu'effectivement il y a depuis quelque temps, pas depuis 2017, une petite problématique de service qui a parfaitement été identifiée par les responsables de KEOLIS et qui ont déjà pris une mesure d'ailleurs visant à améliorer le fonctionnement. Il y en aura certainement d'autres. Mais en tout cas il n'est pas question de dire que parce que ce n'est plus l'association, on va vers de grosses difficultés de gestion, ce n'est pas vrai. Il y avait des problèmes – vous voyez : je ne cache rien – que nous avons immédiatement identifiés. Nous nous en sommes ouverts auprès de KEOLIS qui est en train de faire en sorte que les choses se régulent. Voilà.

Maintenant je vais mettre aux voix le rapport qui n'a pas du tout de rapport avec ce sujet-là. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Afin d'harmoniser les tarifs des redevances existantes pour les mêmes prestations dans les cimetières et au crématorium, afin également de tenir compte des tarifs pratiqués dans les autres crématoriums du département et des départements limitrophes et afin de prendre en compte les recommandations d'une augmentation de 2 %, je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire du crématorium d'Amiens Métropole, qui est détaillée dans la délibération qui vous a été transmise et qui serait donc applicable au 1^{er} janvier 2022. Je mets au conditionnel car c'est si nous l'adoptons.

À titre d'information, le Crématorium a perçu 709 356 € HT de recettes de fonctionnement pour l'exercice 2020 et, à condition qu'il fonctionne évidemment, il est escompté un montant de recettes de fonctionnement de l'ordre de 727 000 € HT pour 2022.

M. GEST : Voilà. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CAMON. REGULARISATION COMPTE 1068.

M. MERCUZOT : C'est un peu technique mais il faut que l'on vote concernant le compte 1068.

Après le vote du Compte Administratif, en effet, vous le savez, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement peut faire l'objet d'une affectation de résultat pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. La réalisation de l'affectation nécessite l'émission d'un titre de recettes au compte 1068, d'où le titre de la délibération.

Au budget annexe « lotissement Camon », des affectations de résultats ont été délibérées pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Et au total ils ont été posés sur le compte 1068 pour un total de 525 100,92 €.

Mais il se trouve qu'il s'agissait là d'une erreur technique, car dans un budget annexe lotissement, il n'est pas autorisé, figurez-vous, d'effectuer des capitalisations de résultats. C'est ce que dit la législation.

Et donc, dans le cadre des travaux préparatoires à la dissolution de ce budget annexe, ces 3 écritures ont été repérées comme étant anormales et elles nécessitent d'être corrigées.

Je vous propose donc de les régulariser par une écriture d'ordre consistant en l'émission d'un mandat – je sens que cela vous passionne – au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) et d'un titre au compte 7785 (Excédent d'investissement transféré au compte de résultat) pour la même somme de 525 100,92 €.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. Je ne ferai pas l'exercice de demander à tout le monde de nous faire un résumé de ce rapport.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - EXECUTION FINANCIERE. ANNEE 2022. AUTORISATIONS DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

M. MERCUZOT : Vous savez en effet que nous n'adopterons notre Budget Primitif 2022 qu'après le 1^{er} janvier. Il convient donc, pendant cette période, de vous autoriser, Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2021 et évidemment pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme, dans la limite du plafond de l'autorisation de programme s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre.

38 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Je vous rappelle que le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres et nous en faisons partie puisque nous avons adhéré par délibération du 28 novembre 2013. Il est donc proposé d'approuver la délibération qui, pour l'année 2022, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites sécurisant une source de financement pérenne. Cette délibération que l'on vous propose au vote stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts qu'Amiens Métropole est autorisée à souscrire. Ainsi, il sera notamment possible pour Amiens Métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

Je me permets de vous indiquer, c'est évidemment important, qu'Amiens Métropole a déjà souscrit les années précédentes à 10 contrats d'emprunts avec l'AFL (avec l'Agence France Locale) pour un montant total de 82,5 millions d'euros. Vous voyez donc que c'est un établissement de crédit qui nous est particulièrement utile.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - AMIENS CLUSTER. SOUTIEN. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME DELETRE : Dans le cadre de notre politique de développement, d'innovation et d'attractivité du territoire, je vous propose qu'Amiens Métropole renouvelle son adhésion à l'association Amiens Cluster pour l'année 2022 pour un montant de 30 000€ et de lui attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 292 500 €.

M. GEST : Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**40 - QUAI DE L'INNOVATION. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CCI AMIENS-PICARDIE.
CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021. AVENANT N°1.**

MME DELETRE : Afin de prolonger de 12 mois la convention fixant les modalités du partenariat à intervenir avec la CCI Amiens-Picardie, au titre des années 2019-2021, pour la gestion des espaces mutualisés du Quai de l'innovation, adoptée par le conseil communautaire en 2018, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 à cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Pas de problème(s) pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**41 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION TRIPARTITE
ENTRE L'ETAT, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.**

MME DELETRE : Afin de formaliser le renouvellement des engagements de l'Etat, d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, je vous invite à approuver la signature de cette fameuse convention tripartite. Et il est convenu que l'État apporte son soutien à hauteur de 200 000 euros pour la réalisation des actions relatives à l'inclusion numérique, à l'offre de services et d'accompagnement des plus fragiles, à la lutte contre la précarité alimentaire et à la domiciliation.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) ? On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**42 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA
SOMME. ETUDES PREALABLES. CONVENTION.**

MME DELETRE : Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), vous le savez, ont été développés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Ils répondent aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation et à ceux du Programme Régional pour une Agriculture Durable.

Et dans le cadre donc de l'élaboration du PAT, je vous propose d'approuver une première convention partenariale avec la Chambre d'Agriculture pour assister la collectivité dans cette démarche, moyennant un reste à charge conformément au protocole cadre de l'agriculture périurbaine dont nous avons eu le comité de pilotage la semaine dernière de 55 934 €.

S'appuyant sur des démarches déjà engagées par Amiens Métropole, le PAT poursuivrait trois grandes orientations :

- Enjeu 1 : Promouvoir une alimentation locale, de qualité et durable ;
- Enjeu 2 : Faciliter l'accessibilité aux produits locaux ;
- Enjeu 3 : Accompagner l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire au changement vers une alimentation saine, durable et locale.

Il est par ailleurs soumis à votre approbation l'engagement de deux études portant sur les 39 communes d'Amiens Métropole, à savoir l'état d'approvisionnement local des sites de restauration scolaire, et l'état des lieux du circuit alimentaire actuel et de la logistique.

Le coût global de ces études est estimé à 110 000 €, dont 88 000 € peuvent faire l'objet d'une demande de subvention et dont nous savons déjà par ailleurs que celle sur l'état d'approvisionnement local des sites de restauration scolaire présents sur les communes d'Amiens Métropole nous a été accordée en totalité, c'est-à-dire à hauteur de 80 % du coût total des dépenses, soit 40 000 euros.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, alors je vais prendre la parole puisqu'on est ici pour débattre et délibérer, et que je ne suis le porte-parole de personne, comme dirait Madame FOURÉ. Si je ne peux pas intervenir alors qu'on doit débattre sur les délibérations qui nous sont soumises.

Donc, sur cette délibération de Projet Alimentaire Territorial, c'est une bonne chose d'engager la démarche d'élaboration et de mise en place du Projet Alimentaire Territorial, et de lancer les études préalables. Je vais enlever mon masque. Voilà.

Alors, nous attendrons avec impatience les actions qui en découleront, car c'est important et nécessaire d'amplifier la production agricole de la métropole et d'avoir une politique transversale ambitieuse pour l'égalité d'accès à une alimentation de qualité locale et ainsi répondre à la précarité alimentaire des habitantes et des habitants et alimenter les circuits courts. Nous l'avons déjà souligné lors de précédents conseils. Et c'est une bonne chose également que l'opposition puisse être associée au(x) groupe(s) de travail.

On note dans le point suivant qui concerne aussi le PAT une convention pour une étude qui permettra de recenser les terres pouvant être utilisées pour du maraîchage dans les hortillonnages et sur l'île Sainte-Aragone. Cela va dans le sens de nos multiples interventions pour une métropole fertile.

Nous rappelons notre opposition de réaliser un recensement des terres fertiles à l'échelle d'Amiens Métropole, étape nécessaire pour répondre au mieux aux enjeux de ce PAT et permettre de disposer de terres pour les demandes de jeunes maraîchers qui souhaitent s'installer au sein de la métropole, ce qui va bien évidemment à l'encontre d'une politique d'artificialisation des terres de l'agglomération. Merci.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL HAUTS-DE-FRANCE. SAFER. HORTILLONNAGES ET ÎLE SAINTE-ARAGONE. RÉALISATION D'UNE ÉTUDE FONCIÈRE AGRICOLE. CONVENTION OPERATIONNELLE D'ANIMATION FONCIÈRE.

MME DELETRE : La SAFER et Amiens Métropole ont noué un partenariat, par la signature d'une convention le 28 janvier 2020, afin de mettre en œuvre une politique foncière alliant développement local et respect des activités agricoles et des espaces naturels ou ruraux.

Dans le cadre du Projet alimentaire Territorial (PAT) que la collectivité entend engager, je vous propose que la SAFER accompagne Amiens Métropole au développement et à la valorisation de la production maraîchère sur le périmètre de l'île Sainte-Aragone et des Hortillonnages, par le biais d'une étude visant à connaître la situation des maraîchers en activité, à recenser les difficultés

d'exploitation, à appréhender les volumes produits et les circuits de commercialisation et, enfin, à identifier les surfaces susceptibles de se libérer par un arrêt d'activité. Cette démarche s'inscrit dans les enjeux du PAT qui sont de promouvoir une alimentation locale de qualité et durable, d'en faciliter l'accès et d'accompagner les acteurs de la filière agricole et alimentaire.

Les frais d'intervention de la SAFER pour réaliser cette étude s'élèveraient à un total de 12 000 € HT dont le détail est précisé dans la convention que je vous invite à approuver. Cette convention définit également les modalités d'intervention de la SAFER sur les plans techniques et opérationnels et notamment la durée dont elle dispose pour mener à bien l'étude, à savoir 10 mois à partir d'aujourd'hui.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Eh bien, je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION. APPROBATION.

M. PENAUD : La convention intercommunale d'attribution (dite CIA) constitue la déclinaison opérationnelle des orientations adoptées par la conférence intercommunale du logement (CIL) en matière d'attribution de logements sociaux. Instituée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, la CIA est obligatoire pour les EPCI tenus de se doter d'un programme local de l'habitat, ce qui est le cas d'Amiens Métropole. Elle comprend les engagements sur les six ans de chaque partenaire signataire en tenant compte du secteur géographique, des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles. Je vous propose donc d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - AMELIORATION DE L'HABITAT. RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DES LOGEMENTS INDIGNES ET TRES DEGRADEES. REGLEMENT D'ATTRIBUTION.

M. PENAUD : Le 7 février 2019, le conseil d'Amiens Métropole a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aides individuelles en faveur de la rénovation du parc privé indigne et très dégradé. Ces aides complètent les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (plus connue sous l'acronyme d'ANAH) et ont donc pour but de soutenir la réhabilitation des logements indignes et très dégradés présents sur le territoire métropolitain. Elles sont destinées aux propriétaires bailleurs sous conditions et aux propriétaires occupants aux ressources modestes, voire très modestes.

Ces aides arrivant à échéance le 31 décembre prochain, je vous propose d'approuver le règlement d'attribution afin de proroger le dispositif jusqu'à la mise en place d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat sur le territoire (les études étant en cours), et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Un budget annuel de 90 000 € a été réservé en ce sens jusqu'en 2026.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - AMIENS. COALLIA HABITAT. RESIDENCE SOCIALE RUE DE L'OURS ET LA LUNE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Je vous invite à accorder la garantie d'Amiens Métropole à COALLIA HABITAT pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 105 974 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le versement d'une soulte à COALLIA dans le cadre de l'acquisition de la résidence sociale située rue de l'Ours et de la Lune à Amiens.

M. GEST : Je pense qu'on peut mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

47 - AMIENS. TOIT AUSSI. ILOT DELACROIX. RUES DU DORMEUR DU VAL, CLAUDE LORRAIN ET EUGENE DELACROIX. PARCELLES BT n°159, 565, 574, 592 ET 610. PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION.

M. PENAUD : Avec votre autorisation, Monsieur le Président, je souhaiterais traiter les points 47 et 48 ensemble.

M. GEST : Vous l'avez.

M. PENAUD : En sachant que vous ferez procéder au vote délibération par délibération.

La Coopérative Toit Aussi que, je rappelle, est la coopérative qui dépend d'AMSOM Habitat, porte une opération de construction de 16 logements en accession sociale à la propriété, dénommée "Résidence Les Camélias", sur l'îlot Delacroix, rue du Dormeur du Val et rue Eugène Delacroix, et s'inscrivant dans le programme de renouvellement urbain du quartier d'intérêt national « Quartiers Nord ».

Le foncier ciblé représente une superficie totale de 3 014 m² et il est propriété d'Amiens Métropole majoritairement à 98 % de l'assiette foncière, soit une superficie de 2 960 m² comprenant les parcelles BT n°159, 565, 574, 592 et 610 et, pour une petite partie, propriété de la Ville d'Amiens, à raison de 2 % pour une surface de 54 m².

Je vous propose de constater la désaffectation et de décider du déclassement des parcelles de la propriété d'Amiens Métropole situées rue Claude Lorrain, rue du Dormeur du Val et rue Eugène Delacroix à Amiens.

Cette délibération est préalable à la cession de ces terrains au profit de la Coopérative Toit Aussi.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - AMIENS. RUES DU DORMEUR DU VAL, CLAUDE LORRAIN ET EUGENE DELACROIX. RESIDENCE LES CAMELIAS. CESSION AU PROFIT DE LA COOPERATIVE TOIT AUSSI.

M. PENAUD : Alors, une fois les parcelles déclassées, elles seront donc vendues par Amiens Métropole à la Coopérative Toit Aussi pour y construire les 16 logements dont il était question tout à l'heure. Le prix de cession pour les 2960 mètres carrés d'Amiens Métropole est fixé à 209 455,40

€, soit 70,76 € le m², frais notariés en sus pris en charge par la Coopérative. La cession sera réalisée aux conditions précisées dans la délibération, c'est-à-dire obtention du permis de construire, etc. et conditions assez classiques.

Afin de permettre le dépôt du permis de construire avant la signature de la promesse de vente, je vous propose également d'autoriser Toit Aussi à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives de construire sur lesdites parcelles.

Pour information, le Conseil Municipal de la Ville d'Amiens du 9 décembre a approuvé la cession des 2 % restant, à savoir l'emprise de 54 m² moyennant le prix de 4 274,60 €.

M. GEST : Merci. Donc, il y a, vous avez compris, deux rapports : d'abord la désaffectation de terrains et ensuite leur vente au profit de la Coopérative Toit Aussi.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION. AVENANT N°1.

M. SAVREUX : Le Festival international des jardins – Hortillonnages Amiens invite, vous le savez, de jeunes créateurs à investir le paysage poétique des hortillonnages et sensibilise par sa démarche un large public à la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

L'Association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages souhaite concevoir un nouvel espace d'accueil du public à partir de la rue de Verdun, sur les bords de la Petite Avre, affluent de la Somme, en créant un ponton qui servira de nouveau départ pour des barques en bois à grande capacité et qui permettra donc à des groupes ou des individuels de bénéficier d'une visite accompagnée et commentée avec un batelier médiateur comme guide.

Amiens Métropole souhaite l'accompagner dans la réalisation de cet équipement en lui accordant une subvention d'un montant de 68 209 euros. Je vous propose ainsi d'approuver l'avenant à la convention d'investissement 2021 se référant à ce projet et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, c'est une très bonne chose et d'ailleurs vous n'avez pas rappelé que cet aménagement permettra aux personnes en situation de handicap de pouvoir avoir une visite guidée et c'est une compensation qu'on appelait, sur laquelle j'ai fait deux interventions, pour compenser les difficultés d'accessibilité sur les îles. Ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir, mais c'est plutôt pour apporter un regard un petit peu parallèle et regarder ce site au regard de la ZAC Gare La Vallée et son emplacement stratégique. Donc, on est absolument pour cet aménagement qui est plutôt un aménagement léger. Et on est aussi pour le déplacement de l'aire de camping-cars qui devait se mettre en place sur cette parcelle et ce sera l'objet, je n'interviendrai pas, du point 65 de l'ordre du jour de ce soir.

C'est un point petit mais à forte portée symbolique, car il permettra en fait à des visiteurs de joindre les deux rives et de traverser avec ces barques le fleuve pour un nouveau parcours de visite. C'est un aménagement léger, mais qui selon nous devrait s'accompagner d'autres efforts pour requalifier l'espace public de la rue de Verdun et aussi du site voisin, de la parcelle voisine, qui est en fait l'île

aux Fruits. On observe en fait sur la rue de Verdun des problèmes d'infrastructures, ce n'est pas nouveau, qui en l'état aura du mal à accueillir l'ajout d'un flux touristique qui forcément va amener certainement des camions, du stationnement, enfin en tout cas des cars et du stationnement. Et par ailleurs, cela allégera peut-être la pression des visiteurs sur les hortillonnages du côté du pont Beauvillé.

Donc quelque part, cela peut être l'amorce d'un projet qui rééquilibrera le tourisme de part et d'autre du fleuve, et donc comme le site voisin est le site de l'île aux Fruits, sur le plan de ZAC CHEMETOV et Vallée Idéale, c'est un site qui est amené à venir un parc urbain. C'est pareil : un parc urbain, cela nécessite des investissements importants pour cet urbanisme à cet endroit-là. C'est un parc qui sera donc en zone naturelle, en bord de Somme, à vocation d'activités d'écotourisme, de loisirs, de ferme urbaine. Aujourd'hui, la ferme urbaine est portée par l'association Terre Zen et on sait par ailleurs qu'elle est fragile et en difficulté un petit peu suite au Covid. Il y avait un peu un emballement pour les produits locaux, l'achat de produits du territoire, du terroir, mais on sent qu'aujourd'hui c'est un modèle qui est un peu, qui a besoin d'être soutenu. Et donc, des investissements sur le site, cela lui permettrait aussi certainement d'en bénéficier et de se développer.

Dernier point : c'est pour revenir un petit peu sur la présentation qu'on avait eue du projet des Trois Mondes, car en effet, au niveau de la ZAC Gare La Vallée, ce parc qui serait plus en amont du parc Nisso Pelossof viendrait compléter le geste vert d'une manière plus forte. Donc, on a eu la présentation par Vinci Duval du projet des Trois Mondes. Je suis intervenu à ce sujet-là. C'est le Troisième Monde qui est attendu, qui est vu effectivement dans l'ensemble de ce projet (plateau ferroviaire, ancien parc du dépôt de bus et île aux Fruits).

Et pour terminer, donc, l'objet de mon intervention, c'est que les promoteurs n'ont pas du tout présenté d'investissement sur ce site. En tout cas, sur le point d'étape à 2025. Et donc, c'est bien en effet à la puissance publique de réaliser les aménagements et de les amplifier à cet endroit-là pour permettre, d'une part, une meilleure adhésion de la population aux transformations que connaît et va connaître le quartier La Vallée et d'autre part, d'améliorer les conditions d'accueil sur ce site, comme ici c'est fait et on le salue, pour le Festival International des Jardins.

M. GEST : Bien. Sur ce point-là, pour vous être agréable, je vous ai laissé poursuivre, mais j'avoue que j'ai un petit peu de mal à voir le lien direct avec le rapport 49. Vous avez balayé le secteur, on peut dire. Je comprends très bien. C'est pour cela que je vous ai laissé poursuivre. Je ne pense pas que ce soit une question qui relève nécessairement du vice-président à la culture et c'est un sujet qu'on aura l'occasion d'aborder lorsque l'on parlera encore du développement de toute cette zone, etc. et de l'aménagement de la rue de Verdun que vous avez évoqué parce que bien évidemment la rue de Verdun, aujourd'hui... comment dirais-je... n'est pas ce qu'elle pourrait être, parce qu'elle pourrait être très qualitative, mais il faut attendre que tous ces projets avancent de manière, en même temps, à réaliser les choses et il faut essayer aussi de résoudre des problèmes d'activités fortes économiques dans le secteur qui ne sont pas nécessairement propices à... comment dirais-je... à un développement tel que celui que vous décrivez et nous sommes en train de discuter justement sur ce point-là parce qu'il y a une entreprise importante qui est située rue de Verdun qui a une activité qui n'est pas très compatible avec le secteur. On y travaille. Donc, on aura l'occasion de revenir sur ce sujet.

Pour l'heure, je vais mettre aux voix le rapport 49 qui consiste bien en un avenant à la convention nous liant à l'Association des Jardins Paysagers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

50 - AMIENS. LA BRIQUETERIE. BATIMENT DIT DE L'HABILLEMENT SITUÉ 2 RUE LESCOUVÉ. MISE A DISPOSITION. CONVENTION.

M. SAVREUX : La collectivité met à disposition du collectif associatif La Briqueterie, depuis 1993, les anciens locaux de la caserne Friant dits de « l'habillement » situés 2, rue Lescouvé à Amiens. Ce bâtiment a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de réaménagement lourds pour permettre une mise en conformité et ce, pour lever l'arrêté d'interdiction d'accueillir du public. Pendant la durée des travaux, l'association a été relogée en trois lieux : un open-space rue Dejean, anciens locaux de la société Orange, pour l'administration, et deux maisons rue Saint-Honoré et Montesquieu pour les activités artistiques.

Ces travaux arrivant bientôt à terme, je vous propose désormais d'approuver la convention à intervenir avec l'association concernant sa relocalisation au sein du bâtiment sis 2, rue Lescouvé, à titre gratuit. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

À noter que la présente convention serait consentie pour une durée d'une année à compter de sa notification et qu'elle serait renouvelable par tacite reconduction pour la même période. À titre informatif enfin, la valeur locative des locaux peut être valorisée à hauteur d'environ 3 500 € par mois.

M. GEST : Très bien. C'est un investissement, je crois, d'1 700 000 euros que nous avons réalisé à cet endroit.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE RECYCLIVRE. ANNEES 2021-2023. CONVENTION.

M. SAVREUX : L'association Recyclivre offre aux particuliers, aux associations et aux collectivités un service gratuit de récupération de documents, et leur donne une seconde vie en les proposant à la vente à petit prix sur Internet. 10 % des recettes nettes ainsi réalisées sont reversées à des associations sélectionnées pour leurs actions concrètes en faveur de l'éducation et de l'environnement.

Je vous propose donc de renouveler par convention notre partenariat avec cette entreprise et non pas association pour une durée de 3 ans et d'autoriser le Président à la signer. L'association bénéficiaire choisie par la collectivité pour les années 2021 à 2023 est "Le Cardan" qui mène notamment un travail remarquable de lutte contre l'illettrisme dans les quartiers d'Amiens.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. MISE A DISPOSITION DES CONSERVATEURS D'ÉTAT. ANNEES 2022-2024. CONVENTION.

M. SAVREUX : Dans le cadre de notre politique de lecture publique, je vous propose d'approuver la convention liant Amiens Métropole au Ministère de la Culture et au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une durée de 3 ans permettant la mise à

disposition auprès de la collectivité de conservateurs des bibliothèques dans la limite de deux agents et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU PARC ZOOLOGIQUE. AVENANT N°1.

M. SAVREUX : Le contrat de concession de service public pour la gestion du service de restauration du zoo d'Amiens Métropole a été confié à la SAS Pavillon & Co et est entré en vigueur le 14 janvier 2021. À la suite des premiers mois d'exploitation, particulièrement impactés par la crise sanitaire, il est nécessaire aujourd'hui de réviser certains éléments du contrat tels que la redevance due à la collectivité, certains jours d'ouverture du pavillon bleu ou encore la conformité de la grille tarifaire des cartes du pavillon bleu et des autres points de restauration. Je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS. CONSTRUCTION DE LA PLAINE AFRICAINE, DES POLES ACCUEIL, ADMINISTRATIF, PEDAGOGIQUE, TECHNIQUE ET ANIMALIER. REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. CONVENTION AVEC L'INRAP.

M. SAVREUX : Par arrêté en date du 7 juin 2021, la préfecture de la Région Hauts-de-France a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à l'engagement des travaux de construction de la plaine africaine qui, je vous le rappelle, marquera le retour des girafes à Amiens, des pôles accueil, administratif, pédagogique, technique et animalier dans le cadre du projet de réaménagement et de développement du parc zoologique d'Amiens.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention définissant les conditions de réalisation de cette opération établie entre Amiens Métropole, identifiée comme l'aménageur, et l'Institut National de Recherche Archéologiques Préventives (l'INRAP), l'opérateur.

Le coût de ce diagnostic est couvert par la redevance d'archéologie préventive collectée au titre de la délivrance du permis de construire. Cette redevance est estimée pour le projet du zoo à environ 12 500€.

M. GEST : OK. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Il s'agit en fait de la participation annuelle de la Métropole au financement des 3 EPCC qui œuvrent pour la dynamique culturelle de notre territoire et à son rayonnement national et international.

Pour 2022, il est proposé les participations d'Amiens Métropole suivantes :

- Pour l'EPCC Pole national du cirque et des arts de la rue : 1 426 000 € ;
- Pour l'EPCC Ecole supérieure d'Art et de Design : 1 200 000 € ;
- Et pour l'EPCC Maison de la culture d'Amiens : 1 674 800 €.

Il convient ainsi d'approuver les montants de ces participations, les conventions correspondantes et d'autoriser le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Observations :

*M. VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT) et M. SAVREUX n'ont pas pris part au vote.
M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. METAY),
Mme VAGNIEZ se sont abstenus.*

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - MAISON DU THEATRE. SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR. ANNEE 2021.

M. SAVREUX : Afin de poursuivre la contribution à la création et à la diffusion du théâtre amateur et ainsi, au rayonnement culturel d'Amiens Métropole, je vous propose de soutenir la Compagnie Noir Lumière ! qui prépare la création d'une pièce intitulée « Les tuiles vertes » de Fermin CABAL, traduction de Jean-Jacques BRUGEVIN, et finalise la création de « La nostalgie des blattes » de Pierre Notte, un duo d'actrices et le Théâtre de l'Alambic qui termine la création de la pièce « Une comédie romantique » de Gérald Sibleyras et démarre sa diffusion.

Je vous propose donc de leur attribuer respectivement 2 500 et 2 000 €.

M. GEST : Je ne pense pas que cela pose de gros problèmes. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**57 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DIAPHANE – POLE PHOTOGRAPHIQUE. ANNEES 2022-2025.
CONVENTION PLURIANNUELLE.**

M. SAVREUX : Afin de soutenir le projet artistique et culturel de l'association Diaphane, qui est le pôle photographique en Hauts-de-France dont le siège est d'ailleurs situé dans l'Oise, je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle à intervenir avec cette association. Ce pôle constitue une documentation à l'échelle du territoire à travers la mise en œuvre de résidences de création qui génèrent un patrimoine photographique et engagent un dialogue avec les habitants. Par ailleurs, Diaphane porte un intérêt particulier au soutien des jeunes photographes, une attention responsable à la transversalité des projets, à la mutualisation des moyens et des énergies, et déploie ses actions du local à l'international. Le programme d'expositions se construit par ailleurs, de manière nomade mais néanmoins régulière, par la mise à disposition d'espaces d'exposition par différents lieux partenaires.

Pour ce faire Amiens Métropole entend mettre en œuvre chaque année une convention d'application reprenant les projets menés et la contribution sous forme d'aide au projet. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

58 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE GESTION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.

MME GOURNEL-GARAT : Les arrêtés ministériels et les décrets destinés à lutter contre l'épidémie mondiale de la Covid-19 ont entraîné des périodes de fermeture du Zénith d'Amiens Métropole.

L'ensemble de ces fermetures administratives, ajoutées à diverses annulations et restrictions d'événements liées à la crise sanitaire et économique internationale ont conduit à un bouleversement de l'équilibre financier des deux derniers contrats de concession de service public liant la SEM ZAM et Amiens Métropole.

Le contrat 2014-2020 est arrivé à échéance le 30/06/2020 et les comptes annuels du dernier exercice du contrat (2019/2020) permettant de constater l'impact de la crise sanitaire sur l'économie de la convention, ont été approuvés par l'assemblée générale du délégataire postérieurement à l'échéance du contrat. De ce fait, seul un protocole transactionnel peut être conclu pour envisager les mesures à prendre pour rétablir l'équilibre économique et qui consisteraient à réduire le montant de la redevance fixe 2019/2020 au prorata du nombre de mois impactés par la crise sanitaire. En conséquence, la redevance fixe 2019/2020 actualisée est de :

28 720€ HT (soit 41 523 € HT * (8.3 mois /12mois)).

Pour le contrat en vigueur 2020-2028, l'article R. 3135-5 du code de la commande publique permet la modification d'un contrat de concession en cours d'exécution lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait prévoir, ce qui est le cas pour la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19. Ainsi, une prolongation pour une durée de 24 mois du contrat de concession 2020-2028 (soit au 30/06/2030), et une réduction de la redevance fixe selon le nombre de mois d'activité frappé par des mesures de fermeture ou de restriction de jauge dues à un événement extérieur aux parties et imprévisible, permettraient de rétablir l'équilibre du contrat.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel et l'avenant n°1 précités.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. SAVREUX n'a pas pris part au vote.

59 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU. SUBVENTIONS 2021. AVENANTS.

M. DUFLLOT : Dans le cadre du projet sportif métropolitain 2021-2026, je vous propose d'approuver la répartition des subventions au titre du soutien aux sportifs de haut niveau, donc licenciés dans un club métropolitain et inscrits sur la liste ministérielle de haut niveau se préparant pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour un montant global de 21 375 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

60 - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. TARIFS 2022.

M. MAQUET : Vous m'avez devancé sur *Le Courrier picard* puisque l'article est paru. Vous avez un train d'avance par rapport à moi. On va parler bien sûr, effectivement, de l'augmentation du prix de l'eau et de la mensualisation, si vous le désirez.

M. GEST : En avance par rapport à quelqu'un de la SNCF, cela fait plaisir.

M. MAQUET : C'est pour cela que j'ai fait la blague, Monsieur !

On va parler de prix de l'eau et de l'assainissement. On en a parlé tout à l'heure déjà avec le vice-président à la finance légèrement qui a abordé le sujet.

Je vous propose, comme chaque année, de fixer les tarifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Pour 2022, afin de financer les programmes de travaux préservant la ressource en qualité et quantité, je vous propose d'appliquer les tarifs suivants :

-Le m³ d'eau vendu passerait de 1,27 € HT à 1,40 € HT et le montant de l'abonnement annuel de 38,35 € HT à 42,20 € HT pour les compteurs courants.

-Le m³ d'eau usée traitée resterait inchangé à 1,30 € HT

-Les redevances 2022 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, impactant fortement le prix de l'eau, sont identiques à l'exercice 2021.

Concernant le tarif des prestations ponctuelles afférentes aux services de l'eau et de l'assainissement telles que les interventions d'équipes sur demande, l'augmentation serait de 2 %.

M. GEST : Oui ?

M. MAQUET : Oui, oui, attendez, attendez. J'ai bien la suite !

Ainsi, le prix du service calculé sur la base d'une consommation moyenne de 120m³, base de comparaison entre toutes les collectivités, passe de 3,77 € TTC du mètre cube en 2021 à 3,94 € TTC du mètre cube pour l'année 2022. À titre indicatif, le prix moyen est de 4,58 € TTC en 2020 sur le bassin Artois-Picardie. Le montant total d'une facture type de 120m³ correspondant à la consommation annuelle d'un foyer de 4 personnes passe de 452,19 € à 472,80 € TTC par an, soit une augmentation de 20,60 € TTC.

Voilà, chers collègues. Le Président vous propose d'approuver cette délibération.

M. GEST : D'accord. Alors, je remercie le vice-président. Je dois préciser aussi, puisqu'il ne l'a pas fait mais bon, qu'en 2022 se mettra en place la mensualisation et les factures d'eau pourront ainsi être réglées sur 9 mois avec un ajustement sur le 10^e mois. C'était une demande forte. Donc, il y a la mise en place à la demande bien sûr des foyers. C'est à leur demande. Ils ne seront pas obligés, mais ils auront la possibilité de bénéficier de cette mensualisation, ce qui ramène la cotisation, si je puis dire, mensuelle, oui, à 35-40 € à peu près.

Oui ? Est-ce que l'on peut donner un micro à Tarek BAÏS ? Là-bas.

M. BAIS : Merci. Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. 10 %, c'est la hausse du prix de l'eau qui a été décidée, donc, par la majorité du conseil d'Amiens Métropole pour 2022. Que se cache derrière cette augmentation ? Rien, mise à part la volonté de faire payer aux usagers de maigres investissements. En effet, les objectifs fixés en termes de réhabilitation du réseau d'eau sont infimes : 0,6 %. Ce chiffre n'est pas choisi au hasard : c'est la moyenne nationale de rénovation des conduites d'eau. Ce n'est absolument pas suffisant. Pour rappel, un reportage de Cash Investigation sur France 2 en 2018 avait déjà écorné l'image d'Amiens sur la question de l'eau. L'équipe de journalistes de cette émission avait établi un classement des 50 plus grandes villes de France sur le rendement en eau. Résultat : Amiens finissait à la 49^e place. À l'échelle nationale, le rendement moyen en eau est de 80 %, ce qui veut dire qu'un litre d'eau sur cinq n'arrive pas jusqu'au robinet. À Amiens Métropole, c'est encore pire : le rendement en 2018, c'est seulement 68,8 %. En 2020, c'était 69,4 %. Il ne semble pas y avoir une réelle prise de conscience du problème. C'est toujours plus de 30 % de l'eau qui n'arrive pas jusqu'au robinet. La situation est donc particulièrement préoccupante. Les habitants subissent des augmentations des prix, mais la planification des investissements nécessaires n'est pas là. Deux solutions sont à la portée des élus de la majorité : la première, instaurer la gratuité pour les premiers mètres cubes d'eau pour chaque habitant et également faire les investissements importants dans la rénovation des canalisations afin d'éviter des fuites pour au moins atteindre le rendement national moyen. C'est un impératif social et écologique.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur METAY.

M. METAY : Oui, donc nous nous réjouissons de la prise en compte de la mensualisation qu'on avait déjà échangée il y a un an. Cette prise en compte satisfera certainement beaucoup de foyers. Par contre, sur l'augmentation du prix de l'eau, nous nous étions déjà opposés en présentant d'autres solutions. Donc, nous voterons contre.

M. GEST : C'est dommage. Il faut être courageux, vous savez, quelquefois en politique.

M. METAY : Avec d'autres solutions aussi.

M. GEST : Oui, oui, non mais on ne peut pas à la fois constater ce que tout le monde constate, nous comme vous, comme Monsieur BAÏS, à savoir un rendement comme on dit de nos canalisations qui est notoirement insuffisant et qui entraîne quelquefois même des affaissements de chaussée ou des dégradations d'immeubles, etc. et puis ne pas prendre les moyens. Or, Monsieur BAÏS, il se trouve que c'est une politique qui a été longtemps suivie par les municipalités successives, les majorités successives d'Amiens Métropole, c'est-à-dire de ne pas augmenter le prix de l'eau et on arrive à un moment donné où il y a un effet ciseau parce qu'il n'y a pas assez de moyens pour investir. C'était d'ailleurs l'objet de l'avis de la Chambre régionale des comptes qui nous demandait d'ailleurs d'augmenter brutalement de 30 à 35 % le prix de l'eau. Nous n'avons pas choisi de le faire comme cela. On le fait progressivement. Et le fait que pendant des années cela n'ait pas été fait, cela explique justement que même après l'augmentation que nous allons demander, eh bien, nous serons encore très en dessous du prix moyen... comment dirais-je... des Hauts-de-France. Donc, nous avons choisi de le faire et je vous le rappelle une nouvelle fois : en plus de cela, non seulement on a eu le courage de prendre cette décision, mais en plus on l'a annoncée juste avant les élections municipales, voilà, parce que de temps en temps, quand on est aux responsabilités, il faut pouvoir les assumer. Et donc, c'est une décision que l'on sait impopulaire, mais elle est indispensable parce que sinon nous resterons avec des canalisations dégradées et d'autant plus dégradées que je n'oublie pas, et je parle sous le regard de Pascal RIFFLART, c'est que cela fait

des années aussi qu'on nous a demandé de changer les canalisations en plomb pour, paraît-il, un risque de saturnisme qu'on n'a jamais vu venir ni en France ni à Amiens bien sûr et arrivés là, on a mis énormément d'argent dans ces changements-là pour y mettre d'ailleurs des systèmes qui sont moins performants que le plomb et donc qui occasionnent évidemment, peut-être qui sont à l'origine eux-mêmes des fuites. Donc voilà à des moments donnés, il faut assumer ses responsabilités. Nous les assumons. Et c'est dommage que nous ne trouvions pas le courage de tous les collègues pour aller dans ce sens.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX, M. BAIS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. METAY), Mme VAGNIEZ ont voté contre.

61 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE ET VAUX-EN-AMIENOIS. RETRAIT DES COMMUNES DU SIEAP DE NAOURS. MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES. CONVENTION.

M. MAQUET : J'aurais bien voulu faire un complément, mais on arrête là concernant cela. J'aurais pu donner des prix aussi sur le Nord concernant les mètres cubes de l'eau où on est, à Valenciennes, à 5,89 ; Steene 5,25 €. On en est loin. Donc, j'aurais pu faire un complément, mais j'arrête là sur ce rapport. On passe au rapport 61. Merci, Monsieur le Président.

Les communes de Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois ont intégré au 1^{er} janvier 2018 la communauté d'agglomération Amiens Métropole. À compter de cette date, par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, les deux communes ont été retirées du SIAEP de la région de Naours qui exerçait la compétence Eau potable sur ce territoire. Le retrait des deux communes implique de régler les conditions financières et patrimoniales dudit retrait du syndicat. La communauté d'agglomération Amiens Métropole bénéficiera, suite à la restitution des biens aux deux communes, de la mise à disposition desdits biens pour l'exercice de sa compétence.

Il convient donc de conclure la convention visant à déterminer de manière équitable la répartition des incidences financières et patrimoniales induites par le retrait des communes de Saint-Vaast et Vaux-en-Amiénois du SIAEP de Naours :

- la restitution aux communes de l'ensemble des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence (réseaux situés sur les communes, réservoir de Saint-Vaast-en-Chaussée, Interconnexion entre Saint-Vaast-en-Chaussée et Flesselles) pour un montant de 20 649,56 € ;
- la quote-part de l'annuité de la dette en cours pour un montant de 37 002,18 € ;
- la répartition des travaux induits par le retrait (pose d'un débitmètre sur la commune de Vaux en Amiénois) pour un montant de 3 884,22 €.

Soit un montant total de 61 535 €. La dépense sera inscrite au budget annexe de l'eau.

Voilà, chers collègues. Le Président vous sollicite pour l'approbation de cette convention.

M. GEST : Merci, Monsieur MAQUET. Je sens que vous sentez l'écurie car vous avez redoutablement accéléré !

Alors, on va mettre aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - DEPLOIEMENT DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DU PROGRAMME SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023.

MME SAVARIEGO : Il s'agit d'une convention de financement qui permet de poursuivre l'activité de la plateforme LAURE. Je pense que tout le monde connaît. Sinon, c'est Lieu d'Accueil Unique Rénovation Energétique. Avec comme nouveauté, en fait, l'aide au petit tertiaire et aux copropriétés. Donc, il s'agit d'une convention sur 3 ans comprenant 2021. La dépense globale est de 371 800 €. La recette de 224 500 €. Donc, il en résulte que ce programme d'action a été estimé à 147 300 € en charge nette pour Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - RESEAUX DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE SUR AMIENS METROPOLE. MISE EN PLACE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME.

MME SAVARIEGO : Suite à l'Appel à Projet Zéro déchet Zéro gaspillage, Amiens Métropole a mis en place un plan d'actions dont l'un des axes a été la lutte contre le gaspillage alimentaire avec 3 cibles prioritaires : la restauration collective dans les écoles ; la restauration commerciale et les citoyens.

Un contrat objectif déchets économie circulaire (CODEC) a également été signé avec l'ADEME en 2020 avec un programme d'actions à déployer, dont certaines concernent la lutte contre le gaspillage alimentaire, et d'autres, notamment, qui portent sur le développement des circuits courts et la valorisation de produits issus de l'agriculture.

La constitution d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (qui s'appelle REGAL) est intégrée au Programme Alimentaire Territorial porté par Amiens Métropole et permettrait le dialogue et les échanges, l'émergence d'actions individuelles et/ou collectives, l'observation et la production de méthodes et de données.

Ce réseau d'acteurs aura pour but d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire en vue d'atteindre l'objectif de - 50 % d'ici 2023.

Afin d'animer et de coordonner ce réseau, Amiens Métropole souhaite recruter un ou une chargé(e) de mission qui serait sous l'autorité hiérarchique du chef de projet économie circulaire au sein de la Direction de l'Environnement.

Le budget global, composé du coût du poste et des dépenses de communications, d'accompagnement et d'aide à la décision, s'élève à 79 750 €, sachant que l'ADEME pourrait accompagner cette opération à hauteur de 61 500 €.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la mise en place de ce réseau et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'ADEME pour 2022. La Collectivité pourra réitérer cette demande sur les années 2023 et 2024.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - GESTION DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2022-2026. CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE L'ECONOMIE DU CONTRAT.

M. DECLE : Mes chers collègues, souvenez-vous : en mars dernier, en conseil d'Amiens Métropole, on s'est prononcés favorablement sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Mégacité. Dans les semaines qui ont suivi, un avis d'appel public à concurrence a donc été publié et donc une seule entreprise, la société GL Events, a déposé sa candidature qui a été jugée recevable. Elle a donc ensuite déposé son offre avant le 29 juin 2021, comme c'était demandé, et des négociations ont été menées au mois de septembre et au mois d'octobre, et donc ont abouti à plusieurs choses.

Alors, la première chose qu'il faut savoir, c'est que ce contrat de DSP est court. Il dure 5 ans. Habituellement, un contrat de DSP de ce type, c'est 10 à 20 ans. Il dure 5 ans pour deux raisons. La première est due à la crise sanitaire que GL Events a subi de plein fouet puisque c'est de l'événementiel et du tourisme d'affaires. Donc, je crois qu'on peut dire que ce sont les deux secteurs qui ont le plus souffert de cette crise sanitaire. Il la subit et il continue de la subir puisque nous sommes encore en crise sanitaire. Espérons que cette crise finisse par se terminer rapidement, mais quand bien même ce serait le cas, les conséquences économiques à moyen terme existeront toujours. Et donc du coup, il a fallu faire un contrat de DSP adapté à la crise sanitaire et donc d'une durée de 5 ans. Mais il dure également 5 ans parce qu'il doit servir à poser les jalons de la réflexion sur l'avenir que nous souhaitons donner à ce Centre de Congrès et d'Expositions. Il faudra que le prochain contrat de DSP soit plus long et il faudra que les investissements en conséquence soient plus importants. Donc, nous devons nous servir entre guillemets de ces cinq années pour poser les choses pour la fois suivante.

Sur le contenu de ce contrat de DSP, donc plusieurs choses. GL Events s'engage à organiser, en adaptation à la crise sanitaire, un nombre d'événements moins important mais avec une durée et un volume de prestations plus grandes. Donc autrement dit, se déplacer moins souvent mais se déplacer mieux. On maintient en activité le hall Marquenterre. C'était une des questions qui s'était posée. C'est l'un des halls qui est le plus utilisé et donc c'est le deuxième hall le plus important en termes de surface. Donc, à hauteur de 520 000 euros d'investissements. GL Events s'engage à créer une nouvelle manifestation autour de la bioéconomie, donc l'agroalimentaire, l'innovation, l'agroindustrie, et donc prévoit en ce sens un chiffre d'affaires prévisionnel de 160 000 euros avec une participation possible – cela, ce n'est pas sûr – d'Amiens Métropole et d'autres partenaires à hauteur de 50 000 euros. S'il devait y avoir soutien financier d'Amiens Métropole, il est important de préciser que la manifestation serait considérée comme une coproduction, donc avec un reversement de 50 % de la marge, donc c'est-à-dire en prévision environ 37 000 à 40 000 euros. Le plafonnement annuel des frais de structure, donc les postes de dépenses de l'entreprise, ce plafond est à hauteur de 200 000 euros et ce n'est pas sans conséquence puisque j'y reviendrai après : plus le plafond est haut, moins le montant de la redevance variable est élevé, et donc en plafonnant ces frais de structure à 200 000 euros au lieu de 280 000 par rapport au précédent contrat de DSP, on aura une redevance variable plus importante. La redevance fixe est à hauteur de 35 000 euros. À cela, il

faut déduire 12 000 euros pris en charge par Amiens Métropole dans l'assurance dommages immobiliers. Donc autrement dit, en recettes nettes, l'assurance, la redevance pardon est de 23 000 euros. Donc, elle est moins importante que la redevance fixe précédente. Néanmoins, la redevance variable est plus importante à condition que les années soient bonnes. La redevance variable correspond donc, pour ce contrat de DSP, au pourcentage de la différence entre le chiffre d'affaires prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé. Donc pour faire simple, plus les années seront bonnes, comme je l'ai dit, plus la redevance variable sera importante. Elle sera plafonnée à hauteur de 20 % du résultat courant avant impôts alors qu'avant c'était 10 %. Donc autrement dit, avant la redevance variable, il faut le savoir, n'était pas calculée du tout de la même manière et donc elle était négligeable, anecdotique. Enfin GL Events s'engage à investir à hauteur de 367 000 euros sur ce qu'on appelle des biens de retour, donc autrement dit des biens qui nous appartiennent alors qu'avant c'était à hauteur de 90 000 euros. Donc, cela a quadruplé. Il y a 280 000 euros d'investissement en plus sur des biens qui nous appartiendront.

Donc, la philosophie de ce contrat de DSP, c'est quoi ? C'est de dire : avant la redevance fixe était très importante, la redevance variable était négligeable et les investissements étaient peu nombreux. Là, on s'est dit : on va faire l'inverse au regard de la crise sanitaire. Comme c'est la crise, on va faire une redevance fixe moins importante mais si jamais cette crise s'arrête et que les années sont de nouveau bonnes pour GL Events, alors on va faire une redevance variable qui nous sera beaucoup plus avantageuse et donc dans cette hypothèse, la redevance totale est comparable aux redevances totales qu'on percevait avant. Elle sera un tout petit peu moins importante, mais cette redevance moins importante sera largement compensée par les investissements dont je viens de parler, à hauteur de 367 000 euros contre 90 000 euros précédemment.

Donc pour conclure, c'est un contrat de DSP, comme je l'ai dit, qui est adapté à la crise sanitaire et au regard des conditions spéciales dans lesquelles nous sommes et nous allons hélas continuer d'être pendant au moins encore plusieurs mois, c'est un contrat de DSP qui nous paraît équilibré.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - PROJET D'AIRe D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC GARE LA VALLEE. MANDAT A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. RESILIATION ET PROTOCOLE DE REDDITION DES COMPTES.

M. DECLE : Souvenez-vous : nous avons décidé récemment de faire l'aire de camping-cars au niveau du camping des Cygnes, mais il faut savoir que précédemment ce n'était pas forcément l'option à laquelle on avait pensé et donc on avait fait une convention de mandat avec la SPL Vallée Idéale pour qu'elle étudie la possibilité de faire l'aire de camping-cars rue de Verdun. Donc, elle a engagé des études et très vite on s'est rendu compte que le coût serait beaucoup plus important que prévu. On l'avait estimé à la base à 435 000 euros et on s'est rendu compte que si on maintenant cette option, il doublerait quasiment puisqu'on serait à 827 471 euros hors taxes, notamment parce que suite à des échanges avec les services de la DDTM, ils se sont rendu compte que le site pollué nécessitait l'excavation de terre et donc le remblaiement dans le lit majeur du fleuve, une obligation de protection du milieu naturel ou encore, pour ne citer que ces exemples, une obligation de la gestion d'une pluie décennale. Ce qui faisait donc, pour qu'on se représente un peu, une place... Il y avait 40 places de camping-cars de prévues. Cela faisait donc 20 000 euros la place alors qu'une place de camping-car, c'est environ 3500 euros. Donc, c'était un surcoût

extrêmement important. Donc suite à cela, on a décidé de faire l'aire de camping-cars au niveau du camping des Cygnes et donc du coup, il faut mettre fin à la convention de mandat qu'on avait faite à l'époque. Donc, on applique l'article 12 de cette convention qui permet à Amiens Métropole de résilier ce mandat pour motif d'intérêt général et donc cela a deux conséquences : il faut qu'on verse une indemnité à la SPL à hauteur de 5 % des sommes restant à percevoir, c'est-à-dire 1408 euros, et en retour la SPL doit nous reverser sa trésorerie disponible après règlement de l'ensemble des prestataires, c'est-à-dire un montant de 16 650 euros.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, (pouvoir Mme VAGNIER) M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir M. METAY), Mme VAGNIEZ se sont abstenus.

66 - DURY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR LA HALLE DES SPORTS ET LE NOUVEAU TENNIS COUVERT.

M. DARRAGON : Il vous est proposé d'approuver la convention de remboursement des équipements sportifs et culturels déclarés d'intérêt communautaire sur la commune de Dury et d'acter ainsi le remboursement des frais occasionnés pour l'entretien de la Halle des sports et le nouveau tennis couvert pour un montant de 8 262.09 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - SAINS-EN-AMIENOIS. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA SALLE DE L'ESPERANCE ET LA SALLE DES ASSOCIATIONS.

M. DARRAGON : Ensuite, je vous invite à approuver les conventions d'occupation du domaine public de la salle des Associations et de la salle Espérance de la commune de Sains-en-Amiénois.

Je vous propose également d'entériner la convention de remboursement au titre de l'entretien des équipements sportifs, culturels et des espaces verts métropolitains pour un montant de 39 950,25€ en 2020 et 27 138,02€ en 2021.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. GEST : Merci. Je vais mettre aux voix le rapport 66. Même vote pour le 67 ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

68 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Eh bien, nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Je voudrais remercier tout le monde bien sûr, remercier l'équipe technique qui nous a permis de sonoriser et de visualiser un certain nombre de choses. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et bien sûr de bonnes fêtes de fin d'année !

La séance est levée à 22 h 22.

Le Président de séance,


Alain GEST

